

rapport annuel

2006/07

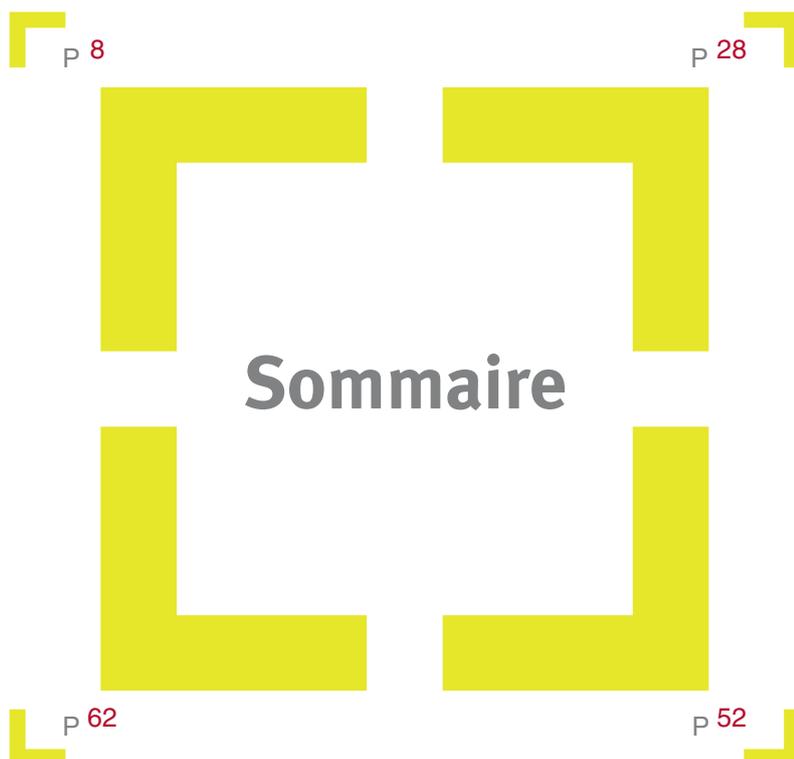


## Les performances 2006-2007 et les perspectives

- Les chiffres clés - 8
- Les semences potagères - 10
- Les semences de grandes cultures\* - 19

## La stratégie : conjuguer développement et responsabilité

- 28 - Les fondements stratégiques
- 32 - La recherche, clé de la performance
- 38 - Le développement international, moteur de la croissance
- 42 - Un développement fondé sur une démarche responsable



# Sommaire

## Cahier des informations financières et légales

- Informations juridiques - 63
- Informations sur les filiales - 68
- Comptes annuels - 76
- Résolutions proposées  
à l'Assemblée Générale Annuelle - 168
- Responsabilité - 177  
du document de référence  
et table de concordance

## La gouvernance et l'actionnariat

- 52 - Le gouvernement d'entreprise
- 56 - Information et communication  
boursières
- 58 - L'action Vilmorin
- 60 - Capital et actionnariat

## P 181 Glossaire

*Les mots définis dans le glossaire figurent en italique dans ce rapport.*

## P 184 Informations concernant le document de référence

\* Le document de référence 2005-2006 (numéro D06-1051 en date du 9 novembre 2006) et le document E (numéro E 06-079 en date du 1<sup>er</sup> juin 2006) déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, présentent plus largement les activités de semences de grandes cultures de Limagrain, apportées au périmètre de Vilmorin en juillet 2006.

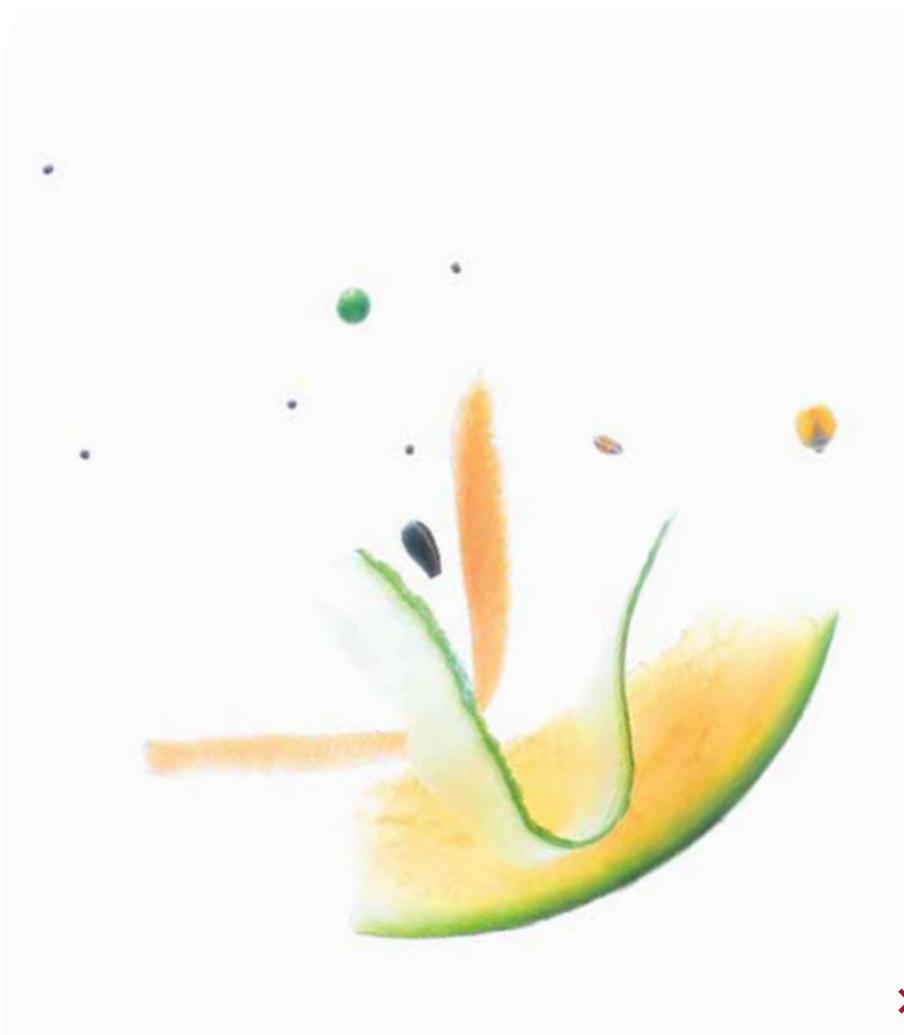
## Conjuguer développement et responsabilité selon Vilmorin

Devenu quatrième semencier mondial suite à l'acquisition des activités grandes cultures de Limagrain, Vilmorin est expert dans la création de plantes potagères et de grandes cultures innovantes dédiées aux marchés des productions agricoles et maraîchères.

Guidée par une vision mondiale de sa croissance Vilmorin s'appuie sur :

- la maîtrise de son métier de semencier,
- sa capacité de recherche, notamment en *biotechnologies végétales*,
- un historique de croissance réussi, bâti sur un modèle original d'organisation et une stratégie d'acquisitions ciblées, pour se développer sur les marchés internationaux.

Une ambition qui puise sa force dans une philosophie "**Cultivons le goût de la vie**" privilégiant l'innovation, le partage des connaissances ainsi que le respect des hommes et de l'environnement.



# Profil

Vilmorin crée, produit et commercialise des plantes potagères et de grandes cultures innovantes dédiées aux marchés des productions agricoles et maraîchères.

14 %

du chiffre d'affaires professionnel 2006-2007 consacrés à la recherche, fondement du métier de semencier.



## Quatrième semencier mondial

- Des activités à haute valeur ajoutée, sur des marchés en croissance
- Des positions de leader sur des espèces et territoires stratégiques
- Une forte capacité de recherche, notamment en *biotechnologies végétales*

## Trois fondements stratégiques :

- Conforter un modèle original qui priorise le long terme
- Intensifier les deux axes de développement :
  - La recherche, clé de la création de valeur et de la compétitivité
  - Le développement international, moteur de la croissance
- Développer de nouveaux relais de croissance

Activité potagères :  
54 % du chiffre  
d'affaires de Vilmorin



Activité grandes  
cultures : 46 %  
du chiffre d'affaires  
de Vilmorin



### Marché professionnel

- Plus de trente espèces parmi les plus consommées dans le monde à destination des professionnels de l'agroalimentaire (maraîchers, conserveurs, etc.).
- Un marché en progression constante dans le monde liée à l'accroissement des besoins alimentaires.



### Marché grand public

- Une gamme complète de variétés potagères et florales à destination des amateurs de jardinage, complétée par des produits de jardin : un portefeuille de plus d'une vingtaine de marques à forte notoriété.
- Un marché porté par le développement des loisirs de plein air.



### Marché Europe

- Quatre espèces stratégiques : maïs, blé, colza, tournesol à destination des agriculteurs.
- Des marchés mondiaux en forte croissance liée à l'évolution des besoins alimentaires et des multiples filières de valorisation industrielles.



### Marché Amérique du Nord



# Message du Conseil d'Administration

Joël ARNAUD  
et Daniel CHÉRON



Gérard  
RENARD



Philippe AYMARD,  
François HEYRAUD  
et Jean-Yves FOUCAULT



Pierre PAGESSE



## Une nouvelle dimension grâce à l'intégration réussie des activités de grandes cultures et à une présence renforcée sur les marchés asiatiques

L'année 2006-2007 aura été consacrée en priorité à l'intégration des semences de grandes cultures de Limagrain au sein de notre périmètre d'activités ainsi qu'à la poursuite de notre croissance organique. L'activité semences de grandes cultures affiche, dès son premier exercice de consolidation, une solide progression de chiffre d'affaires et de marges liée principalement au dynamisme du marché nord-américain.

Sur le marché professionnel, l'activité semences potagères accentue son développement pour l'ensemble de ses zones d'action. L'activité potagères destinée au marché grand public des produits de jardinage engrange, pour sa part, les premiers effets du plan de réorientation initié en 2005.

Plus globalement, cet exercice a permis par ailleurs d'intensifier nos deux axes stratégiques, la recherche et le développement international.

L'effort de recherche annuel représente désormais près de 14 % du chiffre d'affaires destiné au marché professionnel. La part croissante dédiée aux technologies amont s'accompagne de la mise en place progressive d'une nouvelle organisation entre les différents pôles opérationnels et est plus que jamais garante de notre compétitivité future.

Notre développement international a été, quant à lui, conforté par le franchissement d'une nouvelle étape majeure en juillet 2007. En s'implantant durablement en Chine, par la prise de participation au capital de la société Long Ping High Tech, un des leaders mondiaux en riz *hybride*, Vilmorin s'ouvre des perspectives significatives de développement sur toute la zone asiatique.

Cette nouvelle année de croissance de nos résultats a été en outre confortée par la valorisation soutenue du cours de notre action. Fidèle à sa politique attractive de dividendes, votre Conseil d'Administration a néanmoins souhaité maintenir une distribution substantielle des résultats.

## Une année 2007-2008 ouverte sur de nouveaux challenges

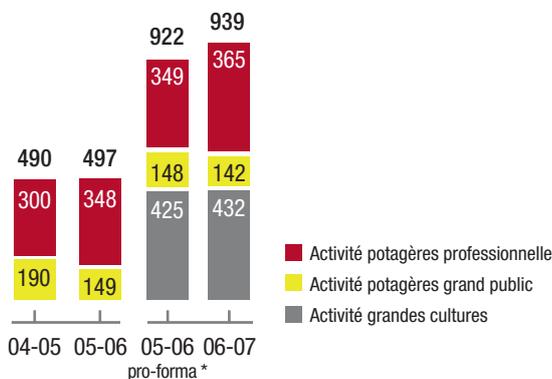
Afin de pleinement prendre en compte les nombreux enjeux des marchés et de l'environnement concurrentiel de Vilmorin, votre Conseil d'Administration a opté en octobre 2007 pour un nouvel arbitrage stratégique majeur, en décidant de se désengager de l'ensemble des activités grand public. Ainsi, au-delà de l'accélération de sa croissance organique et de l'intégration opérationnelle de ses nouvelles acquisitions, Vilmorin devra prioritairement s'attacher au cours de l'exercice 2007-2008 à repositionner ces activités auprès d'un acteur industriel ou d'un investisseur financier.

Confiant dans ses perspectives de croissance et fidèle à son modèle de développement, Vilmorin veillera à conforter sa position de quatrième semencier mondial. Dans une vision long terme de son métier, Vilmorin continuera ainsi à exprimer avec conviction et ténacité sa philosophie "**Cultivons le goût de la vie**".

# Les chiffres clés

## Les activités destinées aux marchés professionnels comme cœur de métier

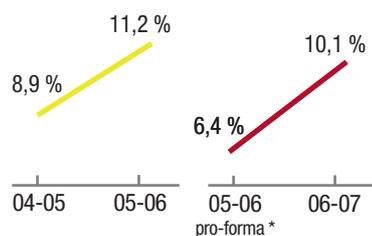
La croissance organique des différentes activités au cours de l'exercice 2006-2007 ainsi que la poursuite des opérations de croissance externe et de recombinaison du portefeuille de produits conduisent à accentuer le poids des activités professionnelles qui représentent désormais près de 85 % du chiffre d'affaires consolidé.



Évolution du chiffre d'affaires (en M€)  
(Revenu des activités ordinaires)

## Une marge opérationnelle en progression, base de la performance globale

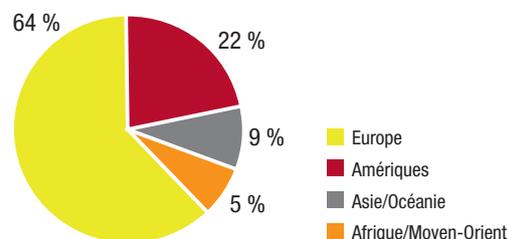
Portée par l'intégration réussie des activités de semences de grandes cultures et un développement ciblé sur les segments de marché à plus forte valeur ajoutée, la marge opérationnelle atteint en 2006-2007 le seuil objectif de 10 % et constitue la base de la performance financière globale.



Évolution de la marge opérationnelle  
(en % du chiffre d'affaires)

## Des activités fortement ouvertes sur l'international

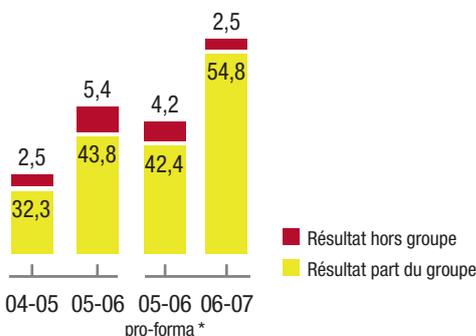
Le développement des activités s'est traduit en 2006-2007 par une croissance organique soutenue en Amérique du Nord ainsi que par le renforcement de la présence de Vilmorin sur les grands marchés asiatiques, confirmant l'internationalisation comme un axe prioritaire de sa stratégie.



Répartition des ventes par zone géographique (en %)

## Un résultat consolidé en forte croissance

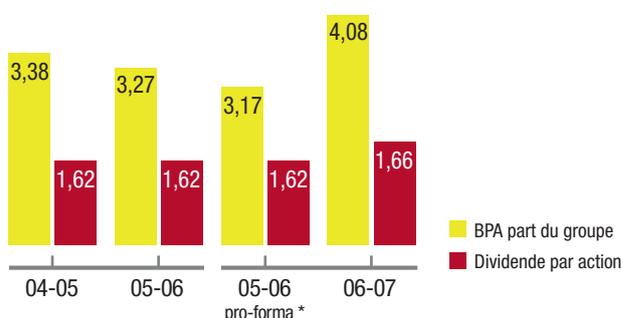
Dans le prolongement de l'année précédente, Vilmorin conforte à nouveau ses performances financières tant en termes de marge que de résultats en valeur absolue et affiche une progression (pro-forma) de son résultat part du groupe de 29 %.



Évolution du résultat (en M€)

## Une politique attractive de distribution des résultats

Attachée à poursuivre une politique de dividendes attractive, Vilmorin propose pour 2006-2007 un dividende de 1,66 euro net par action, correspondant à un taux de distribution de son résultat net part du groupe supérieur à 40 %.

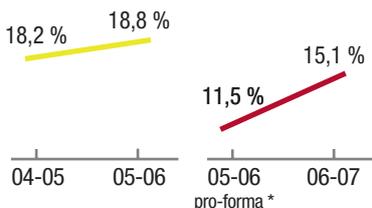


Évolution du bénéfice par action, part du groupe (BPA) et du dividende par action (en €)

Nb : Calculé sur la base de 9 566 979 actions pour 2004-2005 et de 13 391 857 actions pour 2005-2006 et 2006-2007.

## Une maîtrise confirmée de la rentabilité économique des capitaux employés

En accentuant l'effort de chacune de ses activités dans la gestion de leur besoin en fonds de roulement et en poursuivant une politique raisonnée de ses investissements, Vilmorin renforce le niveau de rentabilité globale des capitaux engagés dans la conduite de ses opérations.



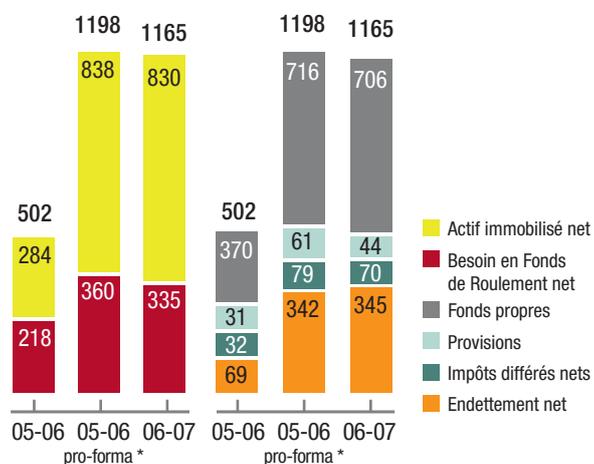
Évolution du ratio ROCE (en %)

$$ROCE = \frac{EBITDA}{\text{Actif immobilisé} + \text{Besoin en Fonds de Roulement}}$$

\* Nouveau périmètre pro-forma : à compter de l'exercice 2006-2007, le périmètre de consolidation de Vilmorin prend en compte les activités de semences de grandes cultures acquises en juillet 2006, par voie d'apport, auprès de Limagrain. En conséquence, les données financières 2005-2006 ont été retraitées en version pro-forma sur la base de cette modification de périmètre.

## Une structure financière saine

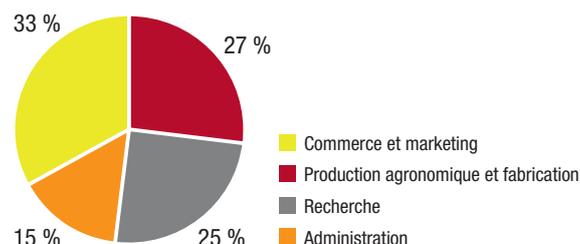
À l'issue de l'exercice 2006-2007 et en dépit de l'accroissement significatif de son périmètre d'activité, Vilmorin présente une structure financière solide qui doit lui permettre d'accompagner la croissance organique de ses activités et d'accueillir de nouvelles opérations de développement.



Structure bilantielle consolidée au 30 juin (en M€)

## Des ressources humaines axées prioritairement sur la fonction commerciale

Vilmorin a employé en 2006-2007 un effectif moyen de plus de 5 100 personnes et comptait au 30.06.2007 un effectif permanent de 4 431 salariés.



Répartition des effectifs permanents par fonction (en %)



## Semences potagères professionnelles : l'exigence d'un marché mondial

Structurée autour de cinq pôles de développement à l'international, Vilmorin anticipe les attentes des professionnels avec des semences toujours plus innovantes.

### Indicateurs clés

- N°2 mondial.
- Chiffre d'affaires 2006-2007 en apport au consolidé : 365 M€ (+ 3 % à données comparables par rapport à 2005-2006).
- Résultat net : 35 M€.
- Nombre de collaborateurs : 2 149 personnes.

Vilmorin crée, produit et commercialise des semences potagères performantes pour les professionnels de l'agroalimentaire.

Les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – ainsi que les transformateurs spécialistes de la conserve, de la *surgélation* et de la *lyophilisation* sont ses clients cibles.



Melon charentais  
 brodé "Nogaro"  
 Clause Tézier

## Des semences à forte valeur ajoutée

Vilmorin fonde son activité sur la performance, exigence clé des professionnels de l'agroalimentaire. L'enjeu est en effet d'anticiper et de répondre aux attentes et aux goûts des consommateurs, tout en optimisant la valeur ajoutée. Ceux-là recherchent donc des variétés toujours plus innovantes : augmentation de la productivité, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, meilleures qualités *organoleptiques* et nutritionnelles.

Vilmorin travaille sur une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, le melon, la carotte, les piments-poivrons, le haricot, le chou-fleur, la courgette, l'oignon, la pastèque, le concombre.



86 %

du chiffre d'affaires des semences potagères professionnelles 2006-2007 réalisés avec des produits issus de la recherche Vilmorin.

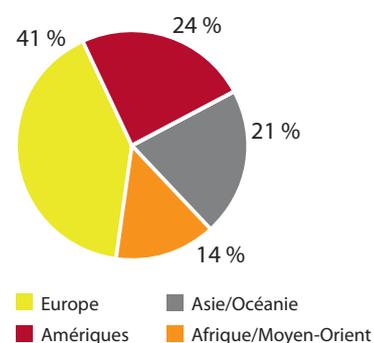
## Cinq pôles de développement pour un rayonnement international

L'organisation opérationnelle est structurée autour de cinq pôles couvrant notamment les grandes zones de consommation et de production suivantes :

- Vilmorin / Nickerson Zwaan sur l'Europe du Nord.
- Clause Tézier pour l'Europe du Sud.
- Harris Moran sur le continent américain.
- Hazera Genetics pour le Moyen-Orient et le Bassin méditerranéen.
- Un pôle Asie, autour de Mikado Kyowa Seed et de Marco Polo Seed.

Cette organisation décentralisée offre une réponse globale aux acteurs de la production légumière localisés partout dans le monde. Regroupées au sein d'une même branche opérationnelle, des actions conjointes dans de nombreux domaines sont engagées : recherche, production, administration, ou activité commerciale. Celles-ci encouragent l'optimisation des marques et favorisent les synergies entre les sociétés.

41 % du chiffre d'affaires réalisés en Europe



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en 2006-2007

## Coup d'accélérateur sur l'international

Au cours de l'exercice 2006-2007, les sociétés professionnelles poursuivent de bonnes performances, notamment à l'international.

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'activité potagères professionnelle progresse de 3 % à données comparables. À l'exception d'Harris Moran (États-Unis) confronté à une contraction de son activité notamment sur certains marchés export, l'ensemble des sociétés améliorent leurs performances, au-delà des objectifs assignés.



+ 3 %

de croissance du chiffre d'affaires, à données comparables, en 2006-2007.

### Fortification des bases existantes

#### Hazera Genetics (Israël) : sous le contrôle intégral de Vilmorin

Depuis novembre 2006, Vilmorin a pris le contrôle intégral de sa filiale israélienne. L'ambition de cette opération est d'accompagner durablement le développement d'Hazera Genetics, leader mondial des semences de tomates à destination du marché de frais. Cette stratégie repose sur le renforcement de sa coopération avec les autres sociétés professionnelles potagères et sur une intensification de ses accords avec la recherche publique israélienne.



Radis Daikon - Mikado Kyowa Seed

#### Mikado Kyowa Seed : renforcer les activités au Japon

Après la fusion juridique de Kyowa Seed et Mikado Seed Growers, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, Vilmorin détient désormais 58 % du capital du nouvel ensemble baptisé Mikado Kyowa Seed. Le rapprochement opérationnel des deux sociétés et le projet de relocalisation de leurs sites industriels sur la province de Chiba devraient permettre, à horizon 2009, d'optimiser l'organisation et de moderniser l'outil de recherche. À terme, l'ambition de Mikado Kyowa Seed est de devenir un des semenciers leaders au Japon et de rayonner sur le marché asiatique.

## Henderson Seeds (Australie) : consolider la présence en Océanie Pacifique

Vilmorin a conclu un accord lui permettant d'atteindre sur 2 ans, un taux de détention de 100 % du capital, de sa filiale australienne Henderson Seeds. Cette opération consolide la position de Vilmorin sur la zone Océanie Pacifique et fait évoluer l'organisation de ses implantations dans cette région.

Henderson a réalisé un chiffre d'affaires en 2006-2007 de près de 2,2 millions d'euros. Ses activités intègrent la recherche, la production et la commercialisation de semences potagères (chou, brocoli, etc.) en Australie, en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'à l'export.

### Objectifs 2007-2008

- Atteindre, dans la continuité des exercices précédents, une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 4 à 5 % par an.
- Rester attentif à toute opportunité de croissance externe, notamment en Asie.
- Renforcer les coopérations entre les sociétés, notamment en créant des synergies entre les programmes de recherche.
- Poursuivre le développement en intensifiant les efforts de recherche amont.

## Poursuite de la croissance externe

### Ceekay (Inde) : nouvelle étape d'implantation

Vilmorin a finalisé la prise de contrôle (à hauteur de 75 %) d'une société de recherche et de production de semences potagères, baptisée Ceekay. Implantée dans la région de Bangalore, cette structure de taille modeste (15 salariés) dispose néanmoins d'une expertise intéressante en tomate, *okra*, pastèque, piment et aubergine. Cette prise de participation s'est opérée au travers d'une société holding, co-détenue par Vilmorin et par son partenaire indien Avesthagen, laboratoire de recherche en *biotechnologies*.



Équipe d'Anadolu - Turquie

### Anadolu (Turquie) : prise de contrôle intégral

La prise de contrôle intégral par Vilmorin de Anadolu, société de semences située en Turquie, est effective depuis le début de l'exercice 2007-2008. Les objectifs de cette opération sont d'adapter les implantations de Vilmorin en termes de commerce et de recherche, et de renforcer sa présence commerciale en Turquie. Anadolu a réalisé en 2006-2007 un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros, constitué à 56 % de semences de grandes cultures (maïs, tournesol, coton) et à 44 % de semences potagères (tomate, poivron, concombre, pastèque, melon, etc.).

### Acquisition de Ferax Seeds (Afrique du Sud)

La société Ferax, qui assurait la distribution d'une gamme de semences potagères pour le compte de Nickerson Zwaan en Afrique du Sud a été acquise le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et rebaptisée Nickerson Zwaan South Africa. Sa contribution en termes de chiffre d'affaires s'élève à 1,8 million d'euros sur l'exercice 2006-2007.

## Un marché en progression constante

La consommation de légumes, en augmentation régulière, dynamise la croissance de Vilmorin. Elle est la conséquence de l'accroissement de la population mondiale et de l'évolution des habitudes alimentaires, guidée par une recherche d'équilibre et de santé.



+ 15 %

d'augmentation de la consommation de légumes entre 2000 et 2005, dans le monde. 124 kg par an et par habitant en 2005.

### Un marché présentant une grande variété de produits

Les acteurs du marché des semences potagères professionnelles sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation. Fortement concentré depuis 10 ans, ce secteur reste cependant très atomisé en termes de produits.

Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette tendance :

- Une diversité importante d'espèces, avec de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison.
- Des typologies d'unités de production très variées : plein champ, abris froids ou chauffés, etc.
- Une très grande dispersion des zones de production.

Malgré ces spécificités, on estime la valeur du marché mondial des semences potagères à environ 2,4 milliards de dollars.

(Source : Context Network)

## Un déplacement continu des zones de production

Le marché des légumes frais comme celui de l'industrie, est caractérisé par un déplacement régulier et progressif des zones de production. Les pays à faibles coûts de production sont privilégiés par les maraîchers, au même titre que les zones adaptées à des productions précoces. Elles permettent d'allonger la période de disponibilité des produits, voire de désaisonnaliser leur production.

## L'innovation dynamise le marché



Poivrons - Hazera Genetics

Le marché des semences potagères est guidé par l'augmentation de la population et l'évolution des habitudes de consommation alimentaires. Néanmoins, sa croissance dépend principalement des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, répondant

aux besoins de la clientèle professionnelle.

Le niveau d'investissements requis, la détention d'un leadership ainsi que l'expertise nécessaire rendent difficile la percée de nouveaux entrants sur le marché.

## Un environnement concurrentiel de plus en plus concentré

Les dernières années ont été marquées par différents mouvements de concentration, d'où un renforcement significatif de la taille et de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers opérateurs représentent près de la moitié du marché mondial des semences potagères.

	Groupes	Pays	CA semences potagères (en M€)
1	Seminis (Monsanto)	États-Unis	464
2	Vilmorin	France	345
3	Syngenta	Suisse	318
4	Nuhnems (Bayer Crop Science)	Allemagne	190
5	Rijk Zwaan	Pays-Bas	125

(Source : estimations internes)

## Les atouts concurrentiels de Vilmorin

- Un budget recherche, équivalant à plus de 14 % du chiffre d'affaires professionnel.
- *Un chiffre d'affaires obtentions* en progression régulière, témoignant de la valeur ajoutée générée par les programmes de recherche.
- Une forte internationalisation des activités permettant d'assurer le développement commercial et l'accès aux *ressources génétiques* tout en optimisant les risques.



## Semences potagères grand public : un recentrage sur les marchés à forte valeur ajoutée

### Indicateurs clés

- N°1 européen.
- Chiffre d'affaires 2006-2007 en apport au consolidé : 142 M€ (- 1 % à données comparables par rapport à 2005-2006).
- Résultat net : 8 M€.
- Nombre de collaborateurs : 690 personnes.



L'activité semences potagères grand public poursuit son repositionnement, bénéficiant de marques reconnues et portée par le développement des loisirs de plein air.



**Une innovation permanente, des marques repositionnées sur les marchés les plus porteurs**

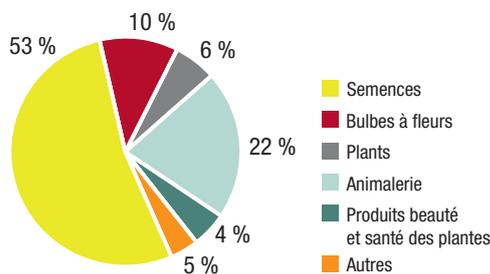


Vilmorin propose aux amateurs de jardinage des gammes de semences et de produits de jardin, et reste en permanence à leur écoute, pour anticiper et répondre à leurs exigences : plus de qualité, de sécurité et de praticité.



Synonymes de confiance et de réussite, les marques sont plébiscitées par les consommateurs. Ainsi, Vilmorin possède un portefeuille de marques à forte notoriété, dédiées par marché et réorientées aujourd'hui sur les circuits de distribution spécialisés à forte valeur ajoutée.

Les semences potagères et florales, un cœur de métier renforcé par des gammes très complémentaires



Chiffre d'affaires marchandises par produit en 2006-2007

## Quatre pôles d'activités implantés sur les grands marchés européens du jardinage

L'activité grand public se structure autour de quatre pôles opérationnels :

- En France : Oxadis en coordination avec Flora Geissler en Suisse et Van den Berg au Pays-Bas.
- En Allemagne : Flora Frey / Sperling.
- Au Royaume-Uni : Suttons.
- En Pologne : CNOS Vilmorin.

## Information sur le projet de cession des activités grand public

À l'occasion de la publication de ses comptes annuels, Vilmorin a présenté sa décision de se désengager de l'ensemble de ses activités à destination du marché grand public (semences et produits de jardin).

*Extrait du communiqué paru le 10 octobre 2007.*

"(...) Ce projet fait suite au bilan d'étape, réalisé à l'issue de l'exercice 2006-2007, sur la réorientation stratégique de son pôle semences et produits de jardin, lancée au printemps 2005. Destinée à améliorer des performances financières inégales selon les marchés et à enrichir son portefeuille d'activités dans l'univers du jardin, ce plan d'action privilégiait le développement des marchés européens à plus forte valeur ajoutée. L'objectif fixé était de recouvrer, à horizon 2008, une rentabilité opérationnelle de 8 à 9 %.

Au cours des deux dernières années, la mise en œuvre de ce plan a notamment permis d'initier un repositionnement commercial de fond sur le marché allemand, d'optimiser partiellement les outils industriels et logistiques et de redimensionner les différentes structures opérationnelles selon leurs compétences.

Bien que fort de ces premiers résultats, Vilmorin souhaite inscrire cette démarche dans une vision et un engagement de long terme.

Aussi, Vilmorin a fait le choix de rechercher un opérateur, industriel ou financier, pour lui confier la poursuite de ce plan d'action. Cette opération doit permettre de doter ces activités de nouvelles ressources afin de favoriser l'accélération de leur redéploiement et d'en optimiser la réalisation.

Vilmorin se donne pour objectif de réaliser cette transaction, selon les meilleures conditions, dans le courant de l'année 2008.

Vilmorin restera pleinement propriétaire du portefeuille de marques couvrant également ses activités professionnelles (Vilmorin, Clause, Tézier), les marques dédiées spécifiquement au marché grand public étant cédées. (...)"

## Le marché du jardinage : porteur mais contrasté

L'essentiel des activités grand public de Vilmorin s'inscrit sur le segment "végétaux d'extérieur", l'un des plus importants du marché du jardin.



### Tassement du marché des semences potagères et florales au profit du segment des plants, en plein essor

La baisse régulière des volumes commercialisés de sachets de semences constatée ces dernières années se poursuit, bien que compensée en partie par une augmentation du prix unitaire des sachets.

Les consommateurs optent en effet pour des variétés *hybrides* plus performantes et des conditionnements plus pratiques.

En contrepartie, les plants de légumes et de fleurs connaissent un fort développement dans tous les pays européens et dans l'ensemble de la distribution, spécialisée ou non.

Accessibles économiquement et dotés de larges gammes, ils s'inscrivent dans les nouveaux styles de consommation.

### Des segments complémentaires en développement

On distingue notamment le segment des produits pour les plantes (traitements divers, engrais, *amendements* et supports de culture) et celui des autres végétaux d'extérieur. Ce dernier est composé de bulbes à fleurs, bulbes potagers, produits de pépinière conditionnés (rosiers, etc.), réputés pour leur bonne aptitude à la décoration et offrant de larges gammes de variétés et de coloris.

Vilmorin, tout comme les autres intervenants spécialisés européens, s'appuie sur ses marques à forte notoriété pour valoriser sa gamme.

### Un marché français du jardinage en croissance depuis cinq ans

Le marché du jardinage en France est estimé à près de 6 milliards d'euros en 2006, dont 18 % constitués par le segment des végétaux d'extérieurs. Ce marché a progressé de 11 % sur les cinq dernières années et a connu une évolution entre 2005 et 2006 légèrement positive, impactée en partie par des conditions climatiques peu favorables. Sur le plan européen, la France se classe deuxième, derrière l'Allemagne et réalise un quart du chiffre d'affaires de l'ensemble des pays européens.

(Source : Promojardin. Juin 2007)

### Les atouts concurrentiels de Vilmorin

- Une politique constante d'innovation sur ses principaux marchés.
- Des marques à forte notoriété.
- Une stratégie européenne respectueuse des spécificités locales.
- Un accès aux obtentions et technologies développées par les sociétés professionnelles.



## Semences de grandes cultures en Europe : des positions de leader sur les espèces stratégiques

**N°1** | européen des semences de céréales.

**N°2** | européen des semences de maïs.

Limagrain Verneuil Holding (LVH), filiale à 80 % de Vilmorin, regroupe en Europe la création, la production et la commercialisation des semences de céréales et d'oléagineux et occupe une position forte sur ces marchés.

### Un positionnement clairement établi par espèce et par marché

Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, LVH a segmenté les espèces selon trois catégories principales :

- Les espèces stratégiques : maïs, céréales à paille (blé et orge), colza et tournesol.
- Les espèces supports (complément de gamme des espèces stratégiques). Dans ce cas précis, les efforts de recherche sont limités et la production s'effectue en sous-traitance.
- Les autres espèces : gazons, coton, betterave, etc., commercialisées selon les opportunités de marché.

#### Indicateurs clés

- Chiffre d'affaires 2006-2007 en apport au consolidé (inclut la société LVH et ses filiales) : 322 M€.
- Nombre de collaborateurs : 1 200 personnes.



# Une année de consolidation des activités



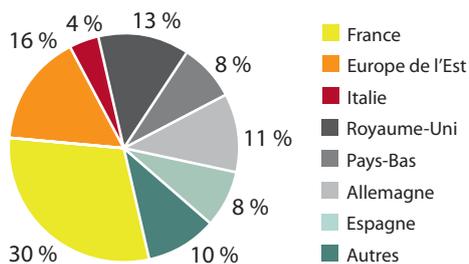
Après la reprise des activités céréales d'Innoseeds et la vente d'une partie des activités fourragères et gazon à DLF, LVH assoit sa présence en Europe, notamment sur les marchés de l'Est.

LVH a réalisé un chiffre d'affaires de 322 millions d'euros, étale par rapport à l'année précédente. La campagne commerciale a été marquée par la quasi-stabilité des marchés ouest-européens et par le développement soutenu sur certains pays d'Europe de l'Est.

+ 14 %

c'est la croissance du chiffre d'affaires en Europe de l'Est en 2006-2007.

Une présence sur l'ensemble des grands marchés européens



Chiffre d'affaires marchandises par zone géographique en 2006-2007

## Advanta Europe : les synergies attendues confirmées

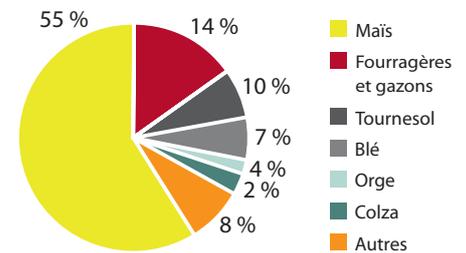
L'acquisition d'Advanta Europe en février 2005 a permis à LVH de bénéficier d'un accroissement de ses parts de marché en Europe du Sud et dans les pays de l'Est, d'une consolidation de ses positions sur le maïs notamment en Europe du Nord et du développement de ses activités tournesol en Europe du Sud.

Les synergies liées au rapprochement de LVH et Advanta ont été mises en place au cours de l'exercice 2006-2007. Cette intégration permet par ailleurs d'envisager un important potentiel de croissance organique dans les cinq ans à venir. En effet, les gammes commerciales bénéficieront du croisement des génétiques Vilmorin-Advanta.

### Objectifs 2007-2008

- Poursuivre l'expansion sur les marchés d'Europe de l'Est.
- Organiser l'arrivée, en Europe, des plantes génétiquement modifiées.
- Accentuer les partenariats de recherche.
- Capitaliser sur les marques en anticipant l'évolution des réseaux de distribution et du marché agricole européen.

Quatre espèces stratégiques :  
le maïs, le blé, le tournesol et le colza



Chiffre d'affaires hors royalties par espèce en 2006-2007



### Vilmorin cède ses activités fourragères et gazons et renforce ses activités grandes cultures en Europe

En septembre 2006, Vilmorin a cédé ses activités de recherche et de production en semences fourragères et gazons, ainsi qu'une partie de leur distribution au semencier danois DLF. Vilmorin a néanmoins conservé, pour certains marchés européens, un accès exclusif aux produits issus de la recherche de DLF dont elle en assurera la distribution.

Par ailleurs, Vilmorin contrôle désormais les activités de recherche, de production et de commercialisation de semences de céréales (majoritairement blé et orge) précédemment regroupées au sein d'Innoseeds, filiale de DLF.

Avec ces deux opérations, Vilmorin renforce sa position de leader européen sur ses activités stratégiques et bénéficie d'une ouverture complémentaire vers les pays de l'Est.

### Les activités reprises auprès de DLF en bref

- Semences : blé, orge et pois protéagineux.
- Chiffre d'affaires incluant les royalties : plus de 16 M€.
- Principaux pays couverts commercialement : Benelux, Angleterre, Allemagne, France, République Tchèque et Slovaquie.
- Activités de recherche basées essentiellement aux Pays-Bas et en République Tchèque.

# Un marché en phase de conversion

Estimé en 2007 à 6,2 milliards de dollars en valeur distributeur, le marché global des semences en Europe représente 20 % du marché mondial.



## Les atouts concurrentiels de Vilmorin

- Un pôle génétique de premier ordre, conférant à Vilmorin un avantage concurrentiel déterminant en matière d'innovation, notamment sur les céréales à paille.
- Des positions concurrentielles solides sur les principales espèces stratégiques.
- Un portefeuille de marques bénéficiant d'une forte reconnaissance auprès des agriculteurs.
- Un partenariat solide et de long terme avec la distribution coopérative.

Le panorama concurrentiel de Vilmorin

	Céréales à paille	Maïs	Tournesol
<b>N° 1</b>	<b>Vilmorin</b>	Pioneer	Syngenta
<b>N° 2</b>	RAGT	<b>Vilmorin</b>	Pioneer
<b>N° 3</b>	KWS	KWS	<b>Vilmorin</b>
<b>N° 4</b>	Desprez	Monsanto	Euralis

(Source : estimations internes)

## Un environnement en cours de structuration

Le marché européen a été marqué au cours des deux dernières années par des évolutions significatives au sein de son environnement dont :

- les incidences des réformes successives de la Politique Agricole Commune et du développement des aides à l'agriculture,
- le redéploiement des marchés agricoles mondiaux,
- la prise en compte des données environnementales, notamment en termes de consommation d'eau et de pesticides,
- l'émergence de nouvelles politiques énergétiques incitant l'utilisation des matières premières agricoles et la mise en place de filières de production spécifiques.

## Les espèces stratégiques en chiffres

Dominé par le maïs, les céréales à paille et deux espèces oléagineuses en forte croissance (le colza et le tournesol), le marché progresse historiquement au rythme régulier de 1,5 % par an.

En 2006, plus de 50 millions d'hectares de céréales sont cultivés dans l'Union européenne des 27 :

- Environ 25 millions d'hectares de blé cultivés, essentiellement en France, en Allemagne et en Pologne.
- Plus de 10 millions d'hectares de maïs grain, principalement cultivé en Europe du Sud, et maïs fourrage, produit notamment en Europe du Nord.

En 2006, près de 15 millions d'hectares d'oléagineux ont été cultivés dans l'Union européenne des 27.

Le marché concerne essentiellement le colza et le tournesol :

- Le colza (environ 5 millions d'hectares) est produit majoritairement dans les pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe : France, Allemagne, Pologne, Royaume-Uni.
- Le tournesol (près de 4 millions d'hectares) se retrouve principalement au Sud et à l'Est de l'Europe.

(Source : FAO 2006 et 2007)



# Semences de grandes cultures en Amérique du Nord : les bénéfices d'une stratégie pertinente

+ 26 %

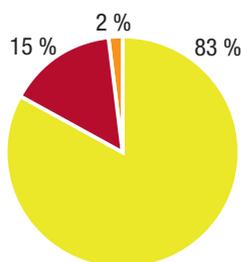
de croissance du chiffre d'affaires, à données comparables, en 2006-2007.

AgReliant, joint venture entre Vilmorin et KWS, enregistre en Amérique du Nord une dynamique de croissance importante, portée par un marché à fortes potentialités.

## Indicateurs clés

- N°4 sur le marché des semences de maïs.
- Chiffre d'affaires AgReliant (à 100 %) 2006-2007 en apport au consolidé : 220 M€, soit près de 6 % du marché du maïs américain.
- Nombre de collaborateurs : plus de 630 personnes.

Une activité concentrée autour du maïs et du soja



- Semences de maïs dont 70 % OGM
- Semences de soja dont 90 % OGM
- Autres

Répartition du chiffre d'affaires par espèce en 2006-2007

## AgReliant : les atouts d'une joint venture

Joint venture créée en juillet 2000 et consolidée à parité avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant, quatrième semencier américain sur le marché des semences de maïs, développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada. L'objectif de cette collaboration : mutualiser les efforts de recherche des deux sociétés tout en préservant l'identité des marques. La commercialisation est assurée marque par marque, tandis que recherche, production et administration sont intégralement mises en commun.

## Une progression continue des semences génétiquement modifiées

Plus de 70 % de l'activité réalisée par AgReliant en semences de maïs est issue de variétés génétiquement modifiées. Ce taux passe à 90 % en semences de soja. Cette tendance, qui s'accroît, contribue à améliorer fortement la rentabilité des deux espèces.

## La maîtrise des programmes de recherche : une des forces d'AgReliant



Alors qu'aux États-Unis un nombre limité d'opérateurs dispose de sa propre recherche, AgReliant gère au contraire son programme de recherche maïs. La société accède aussi bien aux *ressources génétiques* de Vilmorin et de KWS, qu'à celles des "Foundation Seed Companies", entreprises de recherche américaines mettant à disposition du matériel génétique contre paiement de royalties.

Ce dispositif complet permet à AgReliant de compter, au sein de sa gamme, des semences issues en grande partie de sa génétique : un avantage concurrentiel décisif, source de différenciation et de valorisation.

10 % | d'objectif  
de parts de marché  
d'ici 3 à 5 ans.

### Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante, qui, une fois associée à des options techniques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus précis. Ces options sont de deux types :

- Les *traits*, conférant le caractère transgénique de la plante. Ces gènes de résistance intégrés dans le *génome* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) ou à des herbicides. Les dernières variétés génétiquement modifiées combinent désormais plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du *stacking*. Ces produits connaissent une demande de plus en plus forte de la part des agriculteurs.
- Les produits de protection des plantes, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

### Le marketing multi-marques : un facteur clé de succès d'AgReliant

En consacrant plus de la moitié de ses effectifs à une force de vente de premier ordre, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents aux États-Unis : la vente directe auprès de l'agriculteur, le réseau d'agriculteurs-dealers et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Compte tenu de ces différents modes de distribution et de la prépondérance du premier, la notoriété des marques, véritable lien entre l'agriculteur et le semencier, est un facteur essentiel dans la stratégie de commercialisation. Les équipes commerciales d'AgReliant s'appuient ainsi sur un portefeuille de six marques réputées, dédiées par secteur géographique et couvrant très largement le Corn Belt, cœur du marché américain.



## Une forte dynamique de croissance

Forte des très bons résultats de l'année 2006-2007, AgReliant poursuit sa stratégie de croissance et présente des perspectives de développement ambitieuses pour les années à venir.



19 %

c'est la croissance du marché du maïs aux États-Unis en 2007.



Vilmorin et KWS mettent en place un accompagnement de la croissance d'AgReliant notamment au travers de plans d'investissements industriels et commerciaux à court et moyen termes.

### 2006-2007 : une année record

Avec 6 % de parts de marché, AgReliant est la société qui a le plus progressé depuis 2000 sur un marché nord-américain en forte croissance. Son chiffre d'affaires s'est amélioré de 26 % à données comparables, passant à 220 millions d'euros en 2006-2007, notamment grâce à la forte croissance des ventes de semences génétiquement modifiées et du marché dans sa globalité.

Ses efforts soutenus en matière de recherche, combinés à une approche efficace des marchés, lui ont permis de renforcer sa position sur des variétés à forte valeur ajoutée.

### Objectifs 2007-2008

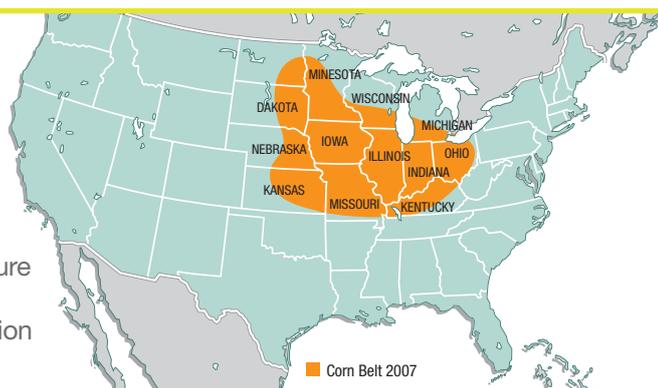
- Développer prioritairement les ventes des produits à forte valeur ajoutée.
- Intensifier les efforts de recherche.
- Améliorer les sites de production.
- Poursuivre les efforts de formation des salariés.

# Un marché très dynamique

Le marché nord-américain des semences de maïs est en pleine expansion. Une progression qui devrait se poursuivre grâce aux perspectives de développement offertes par les semences génétiquement modifiées et le développement du bioéthanol.

## Corn Belt : une nouvelle "conquête de l'Ouest"

Depuis plusieurs décennies, la zone traditionnelle de production de maïs se situe dans les états suivants : Minnesota, Iowa, Illinois, Indiana, Ohio. Cependant, la progression de la demande et la meilleure adaptation des variétés aux nouvelles conditions de culture permettent désormais d'étendre la production de maïs à de nouveaux états.



Le Corn Belt : une zone agricole située au Nord-Est des États-Unis et couvrant une douzaine d'états.

70 %

des surfaces de maïs aux États-Unis sont produites à partir de semences génétiquement modifiées.

## Un marché dominé par les cultures de maïs et de soja

Les cultures de maïs ont progressé de 19 % en 2007, atteignant près de 37 millions d'hectares aux États-Unis.

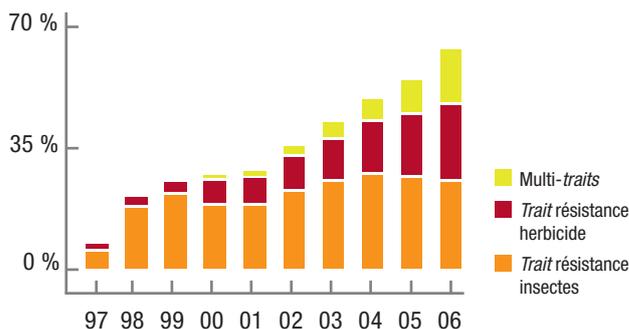
Cette évolution en volume est stimulée par la demande des producteurs de biocarburants qui s'ajoute aux débouchés traditionnels de l'alimentation humaine et animale.

En revanche, conséquence directe de l'augmentation des surfaces de maïs, le marché du soja est en baisse ces deux dernières années. Cette culture pratiquée en alternance avec le maïs a représenté 25 millions d'hectares en 2007.

## Accélération de l'innovation

Le marché nord-américain est caractérisé par le développement des plantes génétiquement modifiées qui représentent plus de 70 % des surfaces cultivées en maïs et plus de 90 % des surfaces de soja. Leur progression est régulière et intègre de plus en plus de variétés comportant plusieurs *traits*.

### Une forte croissance des variétés de semences de maïs comportant plusieurs *traits*



Évolution des variétés génétiquement modifiées (Source : USDA 2006)

## Plantes génétiquement modifiées : le cercle vertueux de la croissance

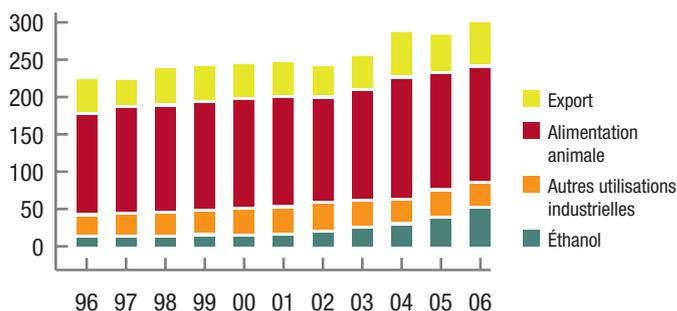
Vendues à un prix en moyenne 50 % plus élevé que les semences classiques, les semences génétiquement modifiées permettent cependant aux agriculteurs de réduire considérablement leurs traitements en pesticides tout en garantissant une récolte supérieure d'au moins 30 %.

L'augmentation du prix de vente du maïs encourage également les agriculteurs à développer leurs exploitations et renforce leur pouvoir d'acquisition de semences à plus forte valeur ajoutée, soutenant ainsi leur développement.

## Les biocarburants : un levier de croissance pour la production de maïs

Les surfaces de maïs aux États-Unis ont progressé de 19 % en 2007 en raison notamment de la demande des usines de bioéthanol. 25 % de la production domestique américaine en maïs est déjà destinée à ce marché. Le gouvernement américain s'est fixé de passer à 30 % en 2012.

### Utilisations du maïs : l'éthanol égale les exports



Évolution des utilisations totales de maïs aux États-Unis en millions de tonnes (Source : USDA 2007)

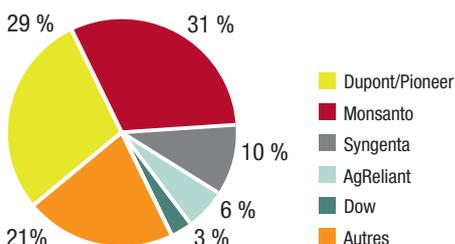
15 %

des semences de maïs génétiquement modifiées aux États-Unis intègrent plusieurs *traits* de résistance en 2006.

## Un panorama concurrentiel en mutation

Renforçant nettement sa position sur le marché ces dernières années, AgReliant a vu sa part de marché progresser rapidement et de manière très significative depuis 2000 : une tendance qui devrait se confirmer d'ici 2008.

### Un marché très concentré en 2007



Marché des semences de maïs  
 Estimation des parts de marché  
 (Source : estimations internes)

## Les atouts concurrentiels d'AgReliant

- Un dispositif de recherche intégré permettant de disposer de *ressources génétiques* de premier plan.
- Un accès facilité aux technologies amont.
- Une approche marketing capitalisant sur des marques à forte notoriété, assurant une excellente couverture du Corn Belt.
- Une force de vente de premier ordre.



## Les fondements stratégiques

### Trois fondements majeurs :

- Conforter un modèle original qui privilégie le long terme.
- Intensifier la recherche et le développement international.
- Développer de nouveaux relais de croissance.

Vilmorin a pour ambition de poursuivre son expansion et de consolider ses performances pour renforcer sa position d'acteur majeur au niveau mondial. Sa stratégie repose sur une ligne de conduite conjuguant développement et responsabilité.

## Conforter un modèle original qui privilégie le long terme

Le développement de Vilmorin est ancré dans un modèle économique original qui prend appui sur les atouts suivants :

- Un métier unique - semencier - lui conférant une expertise exclusive avec des espèces clés sur des territoires cibles.
- Une capacité à piloter une organisation décentralisée, des équipes multiculturelles et un portefeuille de marques fortes, proches de leurs marchés.
- Un savoir-faire avéré en matière de croissance externe, de consolidation et d'alliances stratégiques.
- Une histoire riche bénéficiant de plus de deux siècles d'innovation en botanique et construite sur la base d'une grande proximité avec le monde agricole.
- Des valeurs fondatrices liées à la culture de l'innovation, au partage de la connaissance et à une vision long terme de son développement.

## Un métier unique : les semences

De la recherche à la commercialisation, Vilmorin maîtrise l'ensemble des étapes de son métier pour proposer des produits de grande qualité, adaptés à chaque marché.



### La recherche clé de la création de valeur et de la compétitivité

Dans un contexte d'internationalisation et d'industrialisation croissante de la recherche, Vilmorin s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires et internationales qui partagent leurs compétences pour créer de nouvelles variétés, adaptées aux besoins des marchés. Grâce à l'utilisation de technologies de pointe, Vilmorin définit et développe des semences présentant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux herbicides, au stress hydrique, etc.) ou encore des qualités nutritionnelles améliorées.

### La production maillon stratégique

La production de semences doit apporter deux garanties : une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. Ainsi, le choix rigoureux des zones de production constitue un facteur déterminant dans la qualité des semences. Vilmorin confie sa production à un réseau international d'*agriculteurs-multiplieurs* soigneusement sélectionnés et disposant d'un cahier des charges très strict.



### La transformation l'optimisation de la semence

La transformation concerne les phases de préparation et de traitement de la semence (applications de produits phytosanitaires permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies), ainsi que le conditionnement et le stockage. Vilmorin s'appuie sur des équipements industriels modernes, sur l'expertise irremplaçable de ses équipes et sur des contrôles normés pour garantir la qualité du produit.

### La commercialisation appuyée par une politique de marques à forte notoriété

Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales assure la commercialisation des semences. Plus de 30 % des effectifs de Vilmorin sont dédiés aux équipes commerciales qui s'appuient sur un portefeuille de marques fortes ayant chacune un positionnement spécifique.



# Intensifier la recherche et le développement international

Pour poursuivre son expansion et renforcer sa performance, la stratégie de Vilmorin repose sur deux axes essentiels :

## La recherche, clé de la création de valeur et de la compétitivité

Vilmorin intensifie de façon raisonnée ses efforts en matière de recherche et se fixe les objectifs suivants :

- Poursuivre l'investissement en *sélection* variétale améliorante classique et l'enrichissement des *ressources génétiques*.
- Intensifier l'investissement en *biotechnologies* végétales.
- Renforcer la recherche amont en l'organisant autour de plateformes transversales et mondiales de compétences.
- Privilégier les nouveaux marchés porteurs.

## Le développement international, moteur de la croissance

L'internationalisation de l'ensemble des activités de Vilmorin et de ses implantations passe par :

- Le renforcement de ses positions sur tous les marchés cibles, notamment par croissance externe.
- L'accélération de son développement dans les pays à fort potentiel, en particulier en Asie (Chine, Inde, Japon).



## L'innovation produits en quelques exemples clés



1981

**Melon "Alpha"**  
*Clause Tézier*  
1<sup>er</sup> melon *hybride* F1 dont les caractéristiques génétiques facilitent la production de semences à grande échelle.



1985

**Pastèque "Madder Ball"**  
*Mikado Kyowa*  
Apprécie pour ses qualités gustatives et son faible poids.



1990

**Tomate "Daniela"**  
*Hazera*  
1<sup>re</sup> variété *hybride* à longue conservation, dotée d'un fruit très ferme.

**Maïs grain "Banguy"**  
*Nickerson*  
1<sup>re</sup> variété issue d'une nouvelle génétique dentée, associant rendement et régularité.



1992

**Carotte "Bolero"**  
*Vilmorin*  
Variété rustique ayant ouvert la voie de la production à large échelle.



1994

**Haricot "Oxinel"**  
*Vilmorin*  
Haricot sans fil, bénéficiant d'un bon rendement et de gousses fines.

## Développer de nouveaux relais de croissance

L'accroissement des besoins alimentaires mondiaux ainsi que l'essor des marchés d'application industrielle des semences (biocarburants, chimie verte, etc.) se traduisent par une augmentation des surfaces cultivées. Cette tendance forte influe positivement le volume d'activité de Vilmorin.

Les *biotechnologies* végétales, indispensables à la mise au point des semences, génèrent par ailleurs une croissance en valeur. Ainsi, le marché des plantes transgéniques – maïs, soja, coton et *canola* – représente 25 % du marché mondial des semences, estimé à 20 milliards de dollars. Il offre de réelles perspectives de développement à moyen terme, grâce à un potentiel d'innovation important.

Enfin, les nouvelles exigences en matière de nutrition, de santé et de protection de l'environnement sont aussi des facteurs de progrès.

Ces perspectives favorables constituent les défis du développement de demain et impliquent une organisation opérationnelle pertinente notamment en termes de recherche.



+ 13 %

de surfaces cultivées consacrées  
aux plantes génétiquement modifiées  
en 2006 dans le monde.



1996

**Maïs doux "Morning Star"**  
*Harris Moran*  
Variété particulièrement bien adaptée aux zones tempérées et subtropicales, résistante à plusieurs maladies.



1997

**Blé "Apache"**  
*Nickerson*  
Variété réussissant à combiner une très haute qualité en panification française et un très bon rendement.



2000

**Maïs "A 6395"**  
*AgReliant*  
Variété bénéficiant d'un excellent rendement. Intègre 3 *traits* de résistance (herbicides et insectes) dans sa version commercialisée.



2005

**Tournesol "LG54.50 HO"**  
*LVH*  
Variété apportant un net gain de rendement aux producteurs, associée à une teneur en acide oléique très élevée et très stable.



2006

**Colza "Adriana"**  
*LVH*  
Variété marquant une avancée significative en termes de teneur en huile et de rendement en huile à l'hectare.



## La recherche, clé de la performance

### Indicateurs clés

- Plus d'une centaine de nouvelles variétés créées chaque année.
- 14 % du chiffre d'affaires professionnel investis en recherche en 2006-2007 : 25 % dédiés aux *biotechnologies végétales* et 75 % à la recherche conventionnelle.
- *Chiffre d'affaires obtention* : 86 % en potagères et environ 2/3 en grandes cultures.

Pierre angulaire de la création de valeur et de la compétitivité, la recherche se situe au cœur des enjeux de développement de l'activité. Grâce à ses implantations mondiales et à l'expertise de ses équipes de recherche, Vilmorin développe des solutions adaptées aux nouvelles exigences des marchés et renforce, par l'innovation, sa position concurrentielle.

### Anticiper et répondre à la demande selon des axes de recherche clairement définis

Les enjeux de la recherche sont étroitement liés à ceux de l'alimentation ainsi qu'au développement des applications industrielles des productions agricoles (biocarburants, chimie verte, etc). La recherche anticipe et prend en considération

les besoins de chacun des acteurs de la chaîne de production, de l'agriculteur au consommateur, afin de développer des produits plus performants et mieux adaptés. Il s'agit prioritairement d'améliorer le rendement avec des apports d'entrants limités (engrais, etc.), de garantir des semences résistantes, de satisfaire aux normes de l'industrie agroalimentaire, de s'adapter à l'évolution des habitudes alimentaires tout en respectant l'environnement. De la capacité d'innovation du semencier dépend sa compétitivité.

## Une organisation pluridisciplinaire et internationale

La recherche de Vilmorin s'appuie sur un dispositif de compétences internes et externes à la société.

- 60 stations de recherche et plus de 1 100 chercheurs et techniciens répartis dans le monde entier se partagent la recherche amont et la sélection. Cette organisation est amenée à se structurer sous forme de plateformes de compétences afin d'optimiser le processus de création variétale.
- Trois partenariats stratégiques viennent compléter l'organisation de la recherche amont :

**Keygene** : expert en *génomique* appliquée aux plantes potagères, dont Vilmorin détient une participation au capital depuis 2001 en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, De Ruiter Seeds, Rijk Zwaan et le japonais Takii.

**Biogemma** : spécialiste européen des *biotechnologies* en plantes de grandes cultures, détenu en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes financiers des filières oléoprotéagineuses (Sofiprotéol) et céréalières (Unigrains).

**Avesthagen** : leader indien dans le domaine des *biotechnologies* végétales, dont Vilmorin détient une participation au capital depuis 2006.

- D'autres coopérations sont développées ponctuellement avec la recherche publique ou privée parmi lesquelles : Génoplante, INRA, CNRS, CAAS en Chine, Université de Davis (Californie) et Cornell (New-York), HRI (Royaume-Uni), Hebrew University (Tel Aviv), Aro-Volcani Centre (Israël), PRI (Pays-Bas), Crop and Food Research (Nouvelle-Zélande), CRC (Canada).



# 140 M€

d'investissements en recherche en incluant les financements sous forme de partenariats.

Répondre aux attentes de chaque acteur de la filière

### Les principaux axes de recherche

<b>Agriculteur / Maraîcher</b>	Améliorer les caractéristiques agronomiques :	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; rendement</li> <li>&gt; résistance aux maladies</li> <li>&gt; résistance à la sécheresse</li> <li>&gt; précocité, etc.</li> </ul>
<b>Logisticien / Industriel</b>	Répondre aux contraintes techniques :	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; standardisation des calibres</li> <li>&gt; aspect des légumes une fois transformés</li> <li>&gt; texture des produits alimentaires, etc.</li> </ul>
<b>Distributeur</b>	Prendre en compte les contraintes de :	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; conservation</li> <li>&gt; précocité</li> <li>&gt; aspect</li> <li>&gt; prix, etc.</li> </ul>
<b>Consommateur</b>	S'adapter à l'évolution des goûts et tenir compte des spécificités culturelles :	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; qualités <i>organoleptiques</i></li> <li>&gt; praticité</li> <li>&gt; qualités nutritionnelles, etc.</li> </ul>

# Les principales orientations en matière de recherche

## Accélérer la création variétale

Grâce au *marquage moléculaire*, il n'est plus nécessaire d'attendre que le poivron pousse pour savoir s'il est jaune ou rouge !

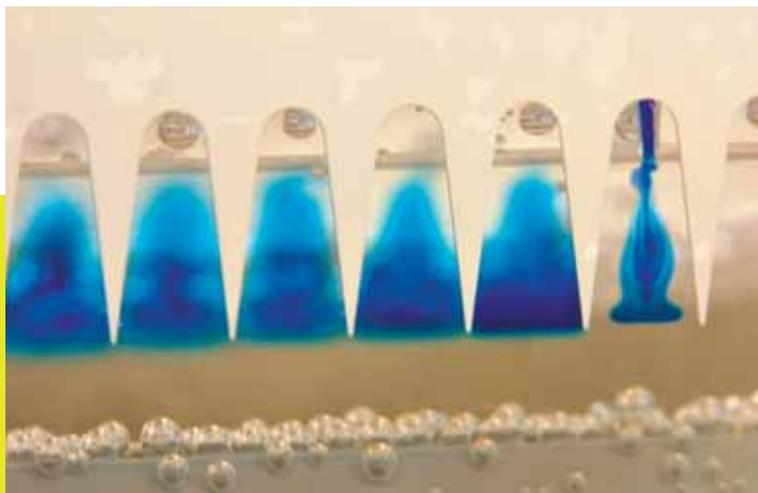


Poivrons "Cécilia" Hazera Genetics

## Poursuivre l'investissement en *sélection variétale améliorante* et enrichir les *ressources génétiques*

La recherche se fonde d'abord sur la diversité des plantes pour créer de nouvelles variétés. L'accès aux *ressources génétiques* est un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier. L'enrichissement de ce patrimoine et le progrès de la *sélection* sont assurés grâce à l'ouverture de nouvelles stations de recherche, à la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs et à une politique volontariste en matière de croissance externe et de partenariats.

Électrophorèse utilisée en développement de marqueurs moléculaires

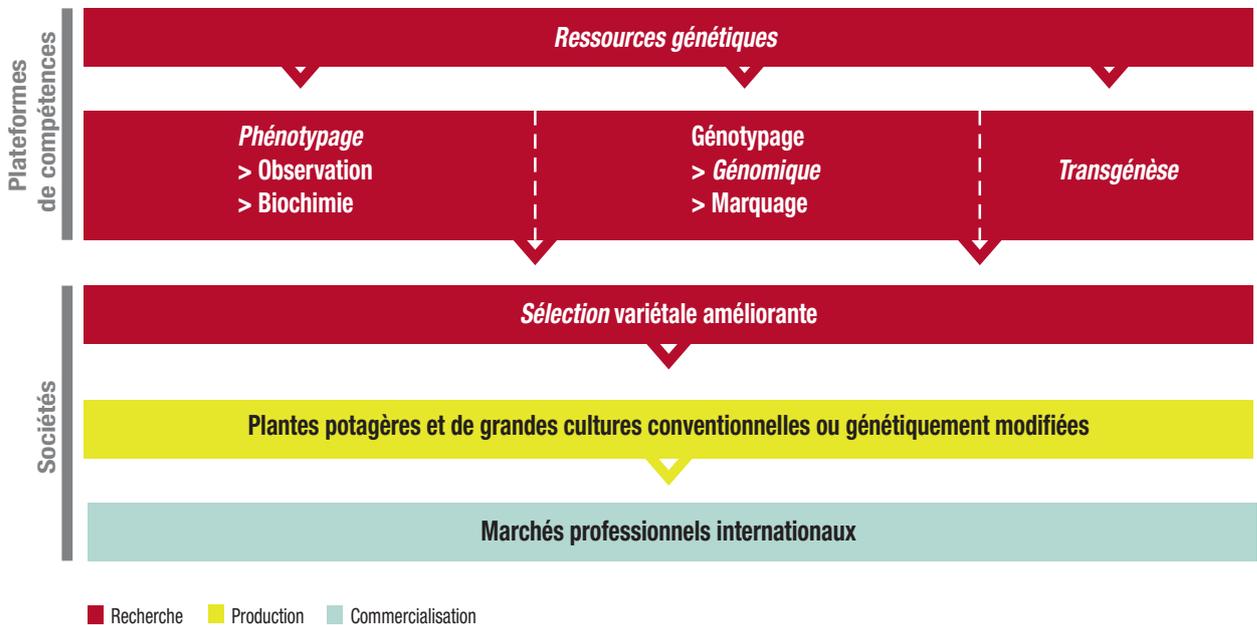


## Intensifier l'investissement dans les *biotechnologies végétales*

Les progrès futurs de la création variétale dépendent ainsi de la maîtrise des *biotechnologies* végétales. Ces outils permettent d'accélérer très significativement le processus de création variétale en économisant environ trois années de développement. Le sélectionneur gagne un temps précieux en écartant, dès les premières étapes de *sélection*, les lignées non pertinentes. Cette accélération du temps de création de la plante est, par ailleurs, le gage d'une plus grande réactivité de la recherche face à l'évolution de la demande.

Représentant aujourd'hui 25 % du budget recherche, l'investissement alloué aux *biotechnologies* est amené à croître significativement au cours des prochains exercices. Cette tendance s'accompagne d'un redimensionnement progressif de la recherche sous forme de plateformes de compétences, garanti d'une utilisation plus systématique des différentes techniques existantes et d'une meilleure maîtrise des coûts.

## Adapter l'organisation de la recherche amont et du développement aux évolutions du métier de *sélection*



### Les *biotechnologies végétales* en quelques repères

Les **biotechnologies**, sciences et techniques appliquées à la matière vivante, incluent plusieurs méthodes :

- **Génotypage** : ensemble des techniques liées à l'analyse des gènes parmi lesquelles la *génomique* (analyse du *génome* de la plante) et le *marquage moléculaire* (outil permettant de repérer les gènes responsables de caractères).
- **Phénotypage** : ensemble des techniques liées à l'expression du gène. Il peut s'agir d'observations au champ des caractéristiques de la plante ou d'analyses en laboratoire (photosynthèse, etc.).
- **Transgénèse** : permet d'introduire dans le *génome* d'une plante un gène issu d'une autre espèce végétale lui conférant une nouvelle propriété. Intervient lorsque toutes les autres pistes dites conventionnelles ont été explorées.

### Le sélectionneur, un chef d'orchestre de talent

Le métier du sélectionneur (directeur de programme de *sélection*) n'est plus celui d'un seul homme, c'est le travail de toute une équipe pluridisciplinaire.

Véritable chef d'orchestre, il anime une équipe internationale de chercheurs et de techniciens et multiplie les échanges avec d'autres métiers : *génomique*, biologie moléculaire, bioinformatique, etc.

## Privilégier les marchés porteurs

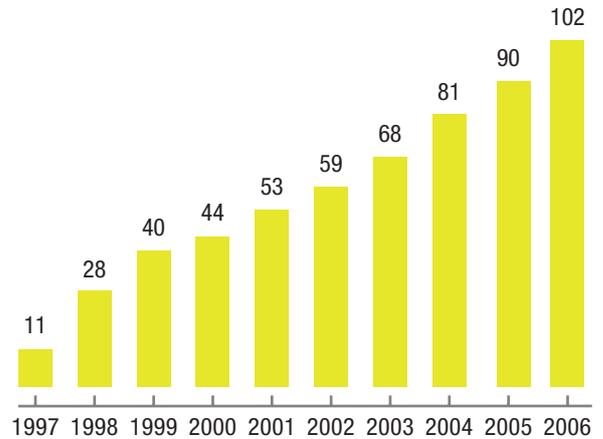
### La croissance des plantes génétiquement modifiées

L'explosion attendue de la population mondiale associée à la diminution des terres cultivées pose clairement le problème de la satisfaction des besoins alimentaires au cours des prochaines décennies, auxquels il convient d'ajouter la demande de matières premières agricoles, destinées aux applications industrielles. L'augmentation des rendements à l'hectare permettra d'adapter l'offre à la demande.

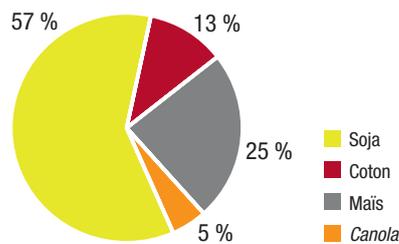
Les variétés transgéniques apportent une solution en conférant une plus grande efficacité aux productions agricoles. Les plantes tolérantes aux herbicides ou résistantes aux insectes permettent en effet de se prémunir des pertes de production tout en consommant moins d'intrants. Au-delà des gains de rendement, elles permettront par ailleurs d'améliorer les qualités intrinsèques de la plante, qu'elles soient sanitaires, technologiques ou nutritionnelles.

Conséquence directe de ces atouts, ce marché connaît une forte expansion en volume mais aussi en valeur en raison de l'intégration de plusieurs *traits* au sein d'une même variété.

### Un marché mondial en pleine expansion



Évolution des surfaces cultivées de plantes génétiquement modifiées dans le monde en 2006, en millions d'hectares



Marché des plantes génétiquement modifiées : répartition par espèce en 2006

Source ISAAA 2006

**+ 43 %** | d'augmentation de la population estimée d'ici 2040.



## Le développement des applications industrielles des productions agricoles

Face à la diminution des ressources fossiles et notamment pétrolières, le thème des énergies renouvelables est depuis quelques années au cœur des préoccupations sociétales. La biomasse, constituée de l'ensemble des matières organiques sources d'énergie, est à l'origine du développement :

- **des biocarburants.** Le marché de l'éthanol, produit à partir de maïs, est en forte croissance en Amérique du Nord. Les États-Unis concentraient à eux seuls 43 % de la production mondiale d'éthanol en 2005. En Europe, le développement du biodiesel est notamment sujet à la mise en place de filières de production organisées.

- **de la chimie végétale (dite aussi "chimie verte").** Les bioplastiques sont un des marchés concernés, caractérisé par des applications très larges : emballages ménagers, sacherie, film de paillage, etc. Vilmorin dispose déjà de variétés céréalières spécifiques utilisées dans le cadre de la fabrication de bioplastiques entièrement biodégradables.

À l'aube de son développement, le marché des bioplastiques devrait suivre une croissance encouragée par la nécessité de protéger l'environnement et par l'évolution de la réglementation.

## Les atouts de la recherche Vilmorin

- La richesse des *ressources génétiques* combinée avec un savoir-faire avéré en *sélection*.
- Un juste équilibre entre la recherche conventionnelle et les méthodes issues des nouvelles technologies.
- Des équipes réparties sur les cinq continents en prise directe avec les besoins du marché.
- Des collaborations renforcées entre les sociétés de Vilmorin ainsi que des partenariats avec des organismes extérieurs.

## La qualité nutritionnelle : un axe de recherche porteur

En réponse aux attentes des consommateurs, Vilmorin intègre depuis plusieurs dizaines d'années les qualités nutritionnelles dans ses programmes de recherche.



- 28 %

de diminution de la surface agricole par habitant, attendue entre 2000 et 2040.

Carotte Texto - Vilmorin SA  
Avec son faible taux de nitrate, Texto est particulièrement bien adaptée au marché de l'alimentation infantile.



## Le développement international, moteur de la croissance

L'internationalisation, gage de répartition des risques, est également un des piliers de la stratégie de Vilmorin. Elle repose sur une conjugaison de croissances organique et externe impliquant des acquisitions, des alliances stratégiques ou des partenariats.

### Une croissance internationale soutenue pour accompagner l'évolution des marchés

Déjà présente sur les grands marchés en Europe, en Amérique et en Asie, Vilmorin oriente sa croissance internationale sur les marchés stables et solvables à forte valeur ajoutée.

#### L'internationalisation

En recherche : Implantation de stations de recherche et d'expérimentation



En production de semences : Détection de nouvelles zones de production



En transformation : Implantations industrielles et logistiques



En commercialisation : Développement des activités



#### Les bénéfices

- > Enrichissement des *ressources génétiques*
- > Adaptation des produits à leurs marchés
- > Test des techniques de culture
- > Meilleure répartition des risques climatiques
- > Optimisation des conditions économiques de production
- > Optimisation économique
- > Répartition des risques
- > Valorisation des produits issus de la recherche
- > Anticipation et accompagnement de la demande

## Le déplacement des zones de production

La nécessaire optimisation des coûts d'exploitation et la dessaisonalisation de l'offre conduisent de plus en plus fréquemment à un déplacement des zones de production. Ainsi, les pays de l'Europe de l'Est, l'Afrique (du Maghreb jusqu'au Sénégal), l'Amérique du Sud (Mexique) et l'Asie (Indonésie) sont venus au cours des dernières années se substituer aux traditionnels pays producteurs.

Vilmorin prend en considération ces déplacements dans sa stratégie d'implantation. L'acquisition récente de la société Anadolu en Turquie, marché en croissance, en est un exemple.



15 %

c'est la part du marché mondial des semences occupée par la Chine en 2006.

### Événement post-clôture : Vilmorin se développe en Chine

En juillet 2007, Vilmorin a conclu une alliance stratégique avec la société chinoise Hunan Xindaxin Co. Ltd, actionnaire de référence du semencier Yuanlongping High-Tech Agriculture.

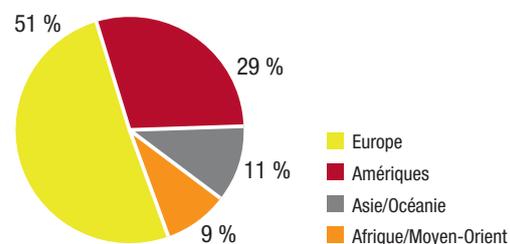
Cet accord constitue une étape clé du développement de Vilmorin en Chine.

Il devrait accélérer la croissance de Vilmorin en Asie qui représente aujourd'hui la première zone de commercialisation de semences potagères et de grandes cultures au monde. Grâce à cette alliance, Vilmorin ouvre des partenariats de recherche en riz *hybride* en s'appuyant notamment sur une expertise et des *ressources génétiques* de haute qualité.

### Deux zones de croissance principales

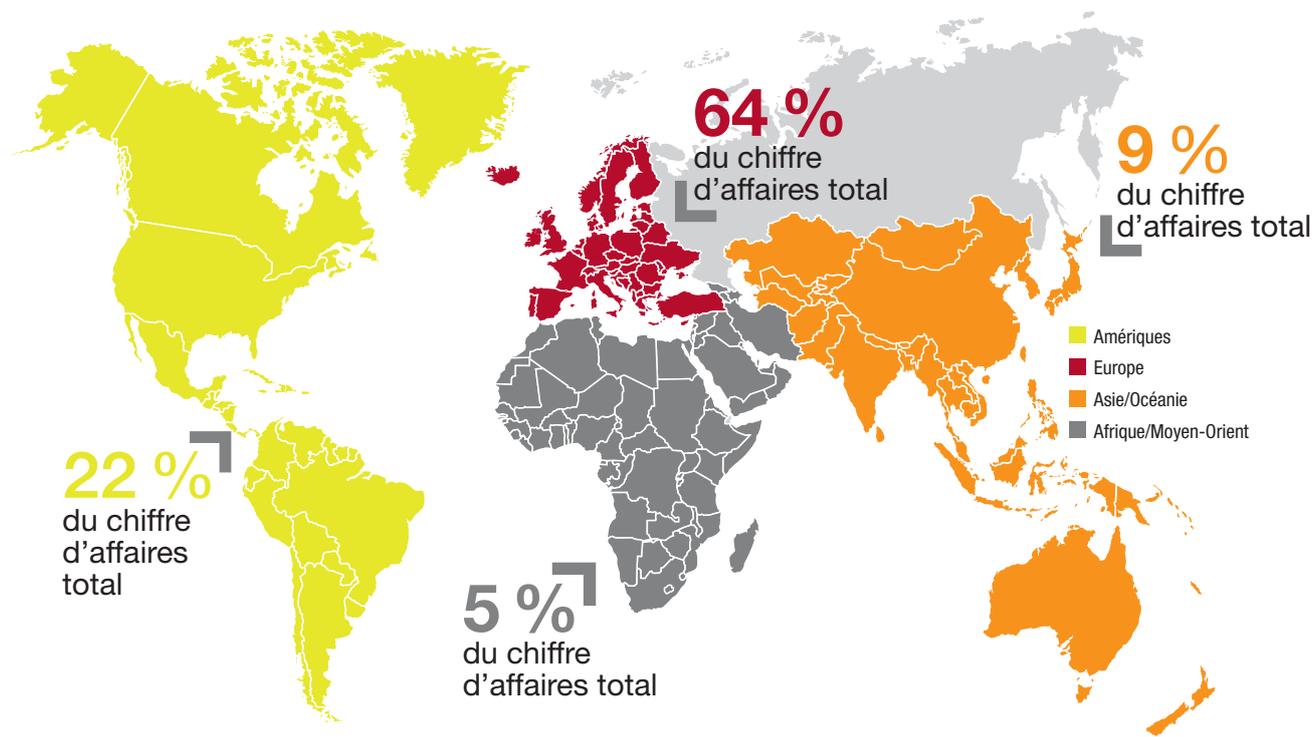
- **La zone ALENA** : avec une part de marché en progression sensible, Vilmorin renforce sa position sur un marché en croissance liée notamment à l'augmentation des surfaces de plantes génétiquement modifiées et l'émergence des biocarburants.
- **La Chine** représente à elle seule plus de la moitié de la production de légumes dans le monde. L'accroissement de la population et du niveau de vie en fait une zone prioritaire d'investissement.

### Des activités fortement ouvertes sur l'international



Chiffre d'affaires international (hors France) par zone géographique en 2006-2007

## Une stratégie ciblée pour anticiper le potentiel de chaque zone de développement



### L'Amérique du Nord : des relais de croissance en valeur comme en volume

En Amérique du Nord, Vilmorin fait partie des quatre premiers acteurs qui se partagent près de 80 % des parts de marché en grandes cultures comme en potagères.

Le marché des potagères connaît une croissance de 2 à 3 % liée à l'évolution des populations. Celui des grandes cultures bénéficie d'une croissance en volume (extension des cultures de maïs pour répondre à la demande en biocarburants) et en valeur (croissance des cultures de plantes génétiquement modifiées de deuxième génération).





### L'Asie : premier marché au monde de semences

Marqué par l'augmentation continue de la population et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique enregistre une forte progression au cours des dernières années. Vilmorin a défini des zones d'actions et d'investissement prioritaires que sont l'Inde, la Chine et le Japon.

#### • Inde : un marché porté par des variétés à forte valeur ajoutée.

Le marché des semences en Inde est évalué à près d'un milliard de dollars, dont une part accessible estimée à 100 millions de dollars. Il se caractérise par une forte concentration d'acteurs et une demande croissante de produits à haute valeur ajoutée. Vilmorin a conclu avec Avesthagen un partenariat stratégique dans le domaine des *biotechnologies* et décidé de développer un pôle semencier sur ce marché.

#### • Chine : une approche volontariste et raisonnée.

La Chine reste un marché complexe qui offre des perspectives de croissance en volume liées à l'augmentation des populations. Le développement international de Vilmorin doit s'effectuer dans les conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et des valeurs de Vilmorin notamment en matière de management. Soucieuse de garder une large autonomie de ses filiales, Vilmorin s'intègre progressivement sur ce marché et fait partie des quelques acteurs majeurs détenant 10 % des parts de ce marché très atomisé.

#### • Japon : une position clé pour les activités potagères.

Actionnaire majoritaire de Mikado Kyowa Seed, Vilmorin dispose du matériel génétique, de la gamme de produits et des capacités industrielles lui permettant de répondre aux besoins du marché japonais, base du développement des activités en Asie.

#### • Asie du Sud-Est : un observatoire pour la recherche et une zone de production.

La Thaïlande et l'Indonésie constituent respectivement des plateformes de recherche et de production de semences.



### L'Amérique du Sud et l'Australie : une base de déploiement prometteuse

• **L'Amérique du Sud** permet à Vilmorin de produire des semences en contre-saison afin d'allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère Nord. Par ailleurs, la présence commerciale dans cette région sera sans doute amenée à croître notamment pour l'activité semences potagères.

• **L'Australie** est une zone sur laquelle Vilmorin envisage de se développer à moyen terme, en particulier pour les grandes cultures (blé notamment), via la mise en place de partenariats.



### L'Europe : une croissance récurrente

Avec 20 % de parts de marché en Europe, Vilmorin se positionne en leader et profite pleinement de la récurrence d'une croissance de 2 à 3 % par an. 64 % de son chiffre d'affaires sont réalisés sur ce marché.

Les perspectives de développement sont liées à l'évolution des marchés de l'Europe de l'Est, à la montée en puissance des surfaces de plantes génétiquement modifiées et à la progression du marché des biocarburants.



### Une philosophie déclinée en 5 grandes responsabilités

- La recherche et l'innovation
- Le management
- Contribuer au développement de l'environnement social et économique
- Le respect de l'environnement
- La gestion des risques

## Un développement fondé sur une démarche responsable

### Le programme “Développement et Responsabilité” : harmoniser les standards de sécurité et de prévention des risques partout dans le monde.

Vilmorin a lancé depuis 2006 une réflexion d'ensemble concernant l'harmonisation et le renforcement de standards minima de sécurité et de prévention des risques, applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde. Sécurité des hommes et des biens, coexistence des cultures et protection de la propriété intellectuelle sont les premiers domaines d'exigence qui ont été retenus.

Cette démarche de progrès transversale, qui a donné lieu à la conception d'un manuel de gestion des risques, doit faire l'objet d'une application au sein des sociétés au cours de l'année 2007-2008. Il est prévu dans une seconde étape la réalisation d'audits intégrant des évaluations sur le terrain, l'analyse des écarts, la rédaction de rapports et la mise en place d'actions correctrices.

#### • S'engager pour garantir un même niveau de santé et de sécurité, partagé partout le monde

Les normes élaborées concernent à la fois la sécurité et la santé du personnel ainsi que la sûreté industrielle des sites et la protection des biens.

#### • Veiller à la coexistence des cultures

Vilmorin crée, produit et commercialise des plantes conventionnelles et génétiquement modifiées. Au-delà des obligations réglementaires locales, des procédures très strictes ont été mises en place afin de préserver la coexistence des cultures. Il s'agit notamment de distance minimale d'isolement entre les parcelles, d'opérations techniques au champ et à l'usine et de procédure de traçabilité.

#### • Renforcer la protection de la propriété intellectuelle

L'objectif des standards établis est de veiller scrupuleusement à la protection systématique des créations végétales, de développer et de faire respecter l'ensemble de la propriété intellectuelle créée par Vilmorin, ainsi que de veiller à la préservation de celle des tiers.

## La recherche et l'innovation : associer performance et responsabilités

Grâce à ses efforts continus en matière de recherche et d'innovation, Vilmorin crée sans cesse de nouvelles variétés performantes et de qualité et améliore ainsi les variétés existantes, tout en respectant l'homme et l'environnement.



### Bénéficiaire des *biotechnologies* dans le strict respect des réglementations

Dans le cadre de ses activités de recherche, Vilmorin utilise les *biotechnologies* en soutien au travail de *sélection*. La *transgénèse*, permettant notamment la création de plantes génétiquement modifiées, est l'une des techniques utilisées pour développer de nouvelles variétés lorsque toutes les autres pistes dites conventionnelles ont été explorées. Elle s'inscrit dans la continuité des progrès en matière de techniques de création variétale et permet de mettre au point des plantes de plus en plus sophistiquées, élaborées au plus près du cahier des charges des agriculteurs.

L'ensemble de ces travaux de recherche, effectués en laboratoire ou en plein champ, est régi par les législations et réglementations européennes et internationales. Ainsi dans l'Union européenne, dont les textes figurent parmi les plus stricts au monde, les autorisations sont consenties après avis de comités experts indépendants accréditant que l'utilisation des technologies ne présente aucun risque pour la santé ou l'environnement.

Une fois les autorisations consenties, les cultures sont soumises à un strict suivi environnemental et sanitaire.

### Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Le COV est un titre de propriété intellectuelle applicable uniquement aux créations du règne végétal. Le COV protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 20 ans. Il intègre deux éléments fondamentaux :

- l'exception du sélectionneur : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.
- l'exemption des semences "de ferme" : sous certaines conditions, le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses propres parcelles l'année suivante.

### Partager l'accès aux connaissances pour une plus grande biodiversité

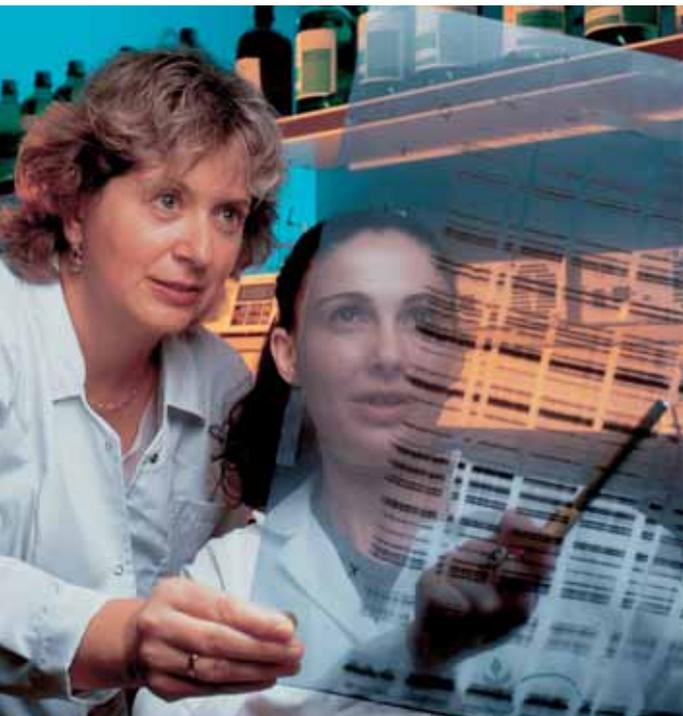
Le *patrimoine génétique* constitue l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de l'entreprise.

Pour protéger ce patrimoine, chaque pays est libre de choisir son titre de protection et certains gouvernements autorisent le système de double protection (Brevet et Certificat d'Obtention Végétale). C'est le cas des États-Unis, du Japon ou de l'Australie. L'obteneur est alors libre de choisir une protection simple ou double. En Europe, seul le COV est utilisable par les semenciers.

Vilmorin plaide en faveur du système de COV qui protège les variétés sans en confisquer la variabilité génétique. La société souhaite ainsi promouvoir une plus grande diversité génétique utilisable afin de préserver la liberté de création. À ce jour, cette question fondamentale est encore débattue au sein de nombreuses organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce ou l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales).

# Promouvoir l'implication des hommes, gage d'une croissance durable

Conjuguer responsabilité des hommes, diversité culturelle et engagement : tels sont les objectifs de Vilmorin en matière de gestion des ressources humaines.



## Adapter l'organisation opérationnelle à la nouvelle dimension de Vilmorin

La gestion de plus de 4 400 salariés à travers le monde et plus de 30 nationalités, fait appel à une nécessaire délégation des responsabilités au niveau de chaque filiale et à une harmonisation des méthodes de travail.

L'intégration en 2006-2007 de l'activité de semences de grandes cultures a confirmé la pertinence de ces fondements et ouvert de nouvelles opportunités de consolidation, notamment en termes de recherche amont. L'organisation opérationnelle de Vilmorin sera ainsi amenée à évoluer progressivement afin de faciliter les complémentarités entre les activités potagères et grandes cultures.

12 %

des postes disponibles en 2006-2007 ont été pourvus grâce à la mobilité interne.

### Les effectifs permanents : chiffres clés

	05-06	06-07*
<b>Activités</b>		
Potagères	2 814	2 839
Grandes cultures	-	1 507
Holding	-	85
<b>Catégories</b>		
Cadres	760	1 276
Non cadres	2 054	3 155
<b>Zones géographiques</b>		
France	1 207	1 756
Étranger	1 607	2 675
<b>Répartition par sexe</b>		
Hommes	1 680	2 804
Femmes	1 134	1 627

\* Après intégration de l'activité semences de grandes cultures

## Adopter une gestion internationale des carrières

Conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin, de son organisation opérationnelle et de l'élargissement de son périmètre d'activités, la gestion des carrières doit acquérir une nouvelle dimension mondiale. Les enjeux sont triples : il s'agit de favoriser la mobilité des cadres au sein des différentes structures, de détecter les jeunes talents et enfin d'anticiper le renouvellement des effectifs partant à la retraite.

Parmi ces éléments, la mobilité constitue un objectif prioritaire. Au cours de l'exercice 2006-2007, une charte et un guide pratique ainsi que de nombreuses mesures d'accompagnement (sociales, financières et opérationnelles) ont ainsi été mis en place.

## Poursuivre une politique sociale dynamique

### L'intéressement aux résultats et l'épargne salariale : une action volontariste

L'intéressement, pratiqué au-delà du cadre légal, est mis en place au sein de chacune des entreprises et à tous les niveaux de compétences. Ses modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur le résultat opérationnel, retenu comme le meilleur indicateur de performance.

Un Plan d'Épargne Entreprise, dont les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge, est proposé aux salariés. Il est constitué de deux fonds qui leur sont exclusivement réservés, dont l'un est partiellement investi en actions Vilmorin.

En K€	Participation légale et intéressement collectif
04-05	3 854
05-06	4 600
<b>06-07*</b>	<b>5 533</b>

\* Après intégration de l'activité semences de grandes cultures



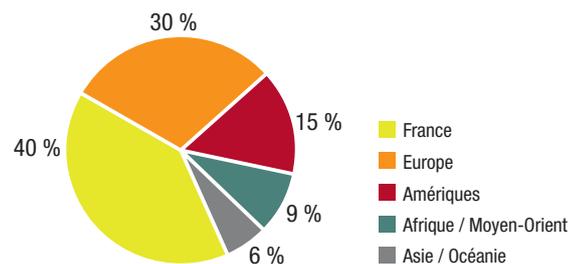
### Le développement des compétences

Plus de la moitié des sociétés mènent des actions de formation planifiées au-delà des obligations réglementaires. Elles sont consacrées dans leur large majorité à l'adaptation au poste de travail, à l'évolution ou au maintien dans l'emploi, et au développement des compétences.

	Dépenses de formation (en M€)	Heures de formation
04-05	0.6	15 500
05-06	0.5	20 472
<b>06-07*</b>	<b>0.9</b>	<b>29 138</b>

\* Après intégration de l'activité semences de grandes cultures

### Répartition géographique de l'effectif en 2006-2007



## Favoriser le dialogue social

### Un Comité d'Entreprise européen

Un Comité d'Entreprise européen représentant les différents sociétés de Vilmorin se réunit deux fois par an dans l'objectif d'échanger sur les principales orientations et les questions d'ordre économique. Au cours de l'exercice 2006-2007, 45 accords ont été signés, portant principalement sur la rémunération et les conditions de travail.

### Des outils favorisant la communication interne

Journaux internes, réseau intranet, lettres d'information, etc. sont dédiés aux salariés. Différents séminaires et conventions sont destinés aux cadres dirigeants, aux cadres de direction, aux forces de vente et aux chercheurs. Véritables moments d'échanges d'expérience, ils sont parfois l'occasion d'évaluer les performances et de distinguer certains salariés.

## Améliorer santé et sécurité : la prévention comme principe directeur

La plupart des sociétés de Vilmorin dispose en interne de comités ou de responsables chargés de veiller à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail. Ils établissent notamment le bilan et l'analyse des accidents du travail, proposent et mettent en place des actions correctrices.

# Contribuer au développement responsable de son environnement social et économique



L'équipe "Relay for Life", Harris Moran.

## Vilmorin participe à la démarche FARM

La mission de l'organisation française "Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde" (FARM) est de proposer une nouvelle approche de la production agricole, considérée comme une réelle contribution à une agriculture durable à l'échelle de la planète. Soutenue par des grands groupes français (Suez, Crédit Agricole, etc.), FARM s'adresse à tous les pays en développement et plus particulièrement aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP).

## Des initiatives ciblées pour soutenir des actions sociales et humanitaires

Vilmorin participe à différentes actions sociales et humanitaires, dont :

### Le développement d'une exploitation agricole modèle aux Philippines

Aux Philippines et notamment sur l'île de Mindanao (une des trois principales composant l'archipel), l'agriculture reste la première source de subsistance des populations alors que la surface cultivable ne cesse de diminuer. C'est dans ce contexte que Vilmorin participe au développement d'une exploitation agricole via un soutien financier et un approvisionnement en semences.

### Le partenariat avec des œuvres caritatives

Lancé par Suttons, il y a 4 ans sur le marché britannique, le catalogue de vente par correspondance "Fundraiser" est adressé à des organismes à la recherche de fonds pour financer leurs actions (écoles, hôpitaux, etc). Ceux-ci réalisent la promotion et la diffusion du catalogue, et perçoivent en échange, une commission sur les ventes générées via le catalogue.

### La participation de la société Harris Moran à la course de relais "The Relay for Life" aux États-Unis

À l'occasion des journées organisées par "The American Cancer Society", une équipe d'Harris Moran se relaie chaque année pendant 24 heures. En 2005, ce sont 39 volontaires qui se sont engagés pour cette cause et ont généré 8 500 dollars de dons.

## Un engagement en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Depuis près de 15 ans, Oxadis travaille en collaboration avec l'association Messidor à la réinsertion de personnes victimes d'accidents psychiques. L'atelier, composé de 8 à 20 personnes en fonction du niveau d'activité est totalement intégré à l'entreprise. Il permet de fluidifier le traitement des marchandises (conditionnement de jouets et d'accessoires d'animalerie, collage d'étiquettes, reconditionnement de produits, etc). Le partenariat engagé constitue pour Oxadis un gain de productivité et contribue à sa démarche en faveur des personnes handicapées tandis que les salariés de Messidor engagent une étape importante vers leur réinsertion. Deux d'entre eux sont devenus salariés Oxadis après quelques années passées dans l'atelier.

## Anticiper et réguler les échanges agricoles mondiaux

La globalisation des marchés agricoles présente le risque de soumettre l'ensemble des agricultures à des pressions économiques et sociales. Ainsi, pour garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires, les dérives spéculatives et la dérégulation potentielle des marchés doivent être anticipées.

C'est pourquoi Vilmorin a choisi de soutenir le MOMA (Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture). Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, sa mission est de susciter une prise de conscience internationale qui favorisera la création d'une gouvernance mondiale de l'agriculture ouvrant de nouvelles perspectives aux agriculteurs du monde entier.

Le MOMA réunit des professionnels du monde agricole et des personnalités venant d'horizons divers : responsables d'ONG, membres d'institutions gouvernementales, scientifiques, chefs d'entreprise, etc. dans la perspective de concevoir une autre agriculture mondiale, à la fois innovante et garante des traditions culturelles.



Pour cela, il s'appuie sur deux instruments, formant la base d'une véritable gouvernance et d'une coopération internationale de l'agriculture : un nouveau modèle économique dédié à l'agriculture et l'agence internationale d'évaluation et de notation.



## Une forte implication dans l'interprofession

Vilmorin participe activement au débat sur l'utilisation des *biotechnologies* dans le domaine de la recherche scientifique.

Elle est notamment partie prenante dans diverses instances de consultation destinées à débattre avec l'ensemble du monde agricole des interrogations sociétales, liées au développement des *biotechnologies* végétales. L'objectif est de livrer des informations permettant aux citoyens de se construire une opinion, tout en favorisant l'émergence de règles du jeu claires et plus équilibrées.



## Se développer en respectant l'environnement

Vilmorin analyse les conséquences environnementales effectives et potentielles de ses activités pour les maîtriser et les réduire. Elle défend par ailleurs la préservation de la biodiversité et le libre accès aux *ressources génétiques*. Ces engagements témoignent de la vision responsable de son développement.

+ de **100**

nouvelles variétés créées par Vilmorin contribuent chaque année à enrichir la biodiversité.

### La création variétale : vecteur d'enrichissement de la biodiversité

Avec plus d'une centaine de nouvelles variétés déposées chaque année, un *patrimoine génétique* riche de plus de 10 000 variétés de plantes collectionnées depuis 260 ans et 2 000 variétés proposées dans les gammes commerciales, Vilmorin participe activement au maintien de la biodiversité.



### Préserver l'environnement grâce à la mise au point de semences plus sophistiquées

Vilmorin développe depuis plusieurs années des variétés potagères et de grandes cultures résistantes à différentes formes de *pathogènes*. Ces résistances, intégrées grâce à la *sélection* variétale classique ou à la *transgénèse*, permettent par exemple de diminuer significativement la consommation d'engrais et de produits phytosanitaires au champ.

L'*enrobage* des semences commerciales avec des produits de protection contribue également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

Par ailleurs, les plantes génétiquement modifiées contribuent de manière significative à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement. Elles permettent notamment de réduire l'épandage des produits, d'alléger les pratiques culturales et de limiter la consommation en eau grâce au développement de variétés de semences résistantes au stress hydrique.

## Un impact environnemental limité

### Consommation d'eau, d'énergie et de carburants

• **Eau** : étant donnée la modestie des surfaces cultivées : au total plus de 2 000 hectares pour la recherche et plus de 26 000 pour la production dans le monde, la consommation d'eau de Vilmorin est peu importante. Elle est estimée à environ 1 000 000 m<sup>3</sup> en 2006-2007 (soit moins de deux mois de consommation en eau des habitants d'une ville de 212 000 habitants). Signe de vigilance dans ce domaine, plusieurs sociétés ont mis en place des systèmes d'irrigation spécifiques afin de contrôler et de limiter cette consommation.

• **Énergie** : même si l'activité est relativement peu consommatrice d'énergie (environ 49 Gwh pour l'exercice 2006-2007), Vilmorin intègre régulièrement dans ses investissements des mesures pour limiter sa consommation. C'est par exemple le cas de Clause Tézier qui a mis en place plusieurs actions correctrices dont le renouvellement du parc des serres, la gestion automatisée du chauffage des cultures sous serres et tunnels et l'isolation des bâtiments.

• **Carburants** : la consommation est peu significative et représente pour Vilmorin un impact environnemental mineur.

Tomates sous serre  
Clause Tézier



### Recyclage des déchets

Vilmorin veille à recycler au maximum ses déchets, estimés à plus de 11 000 tonnes pour l'année 2006-2007.

Les déchets végétaux sont dans la mesure du possible destinés à l'alimentation animale. Quant aux autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques), ils font l'objet d'un tri sélectif dans la plupart des cas. La majorité des sociétés ont par ailleurs abandonné la laine de roche dans le cadre de leurs travaux de recherche en serres, pour s'orienter vers la fibre de coco, un *substrat* recyclable et donc plus écologique.

### Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Les surfaces utilisées par Vilmorin étant limitées, les niveaux de pollution générés sont relativement faibles. La plupart des sites de production sont propriété de Vilmorin et font l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

• **Air** : les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Ainsi la plupart des sociétés de Vilmorin ont installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières.

• **Eau** : les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Dans les serres par exemple, toutes les solutions à base d'engrais sont recyclées et fonctionnent en circuit fermé. Toutes les stations les plus récentes recyclent leurs eaux d'usage, via des stations de récupération des eaux usées.

• **Sol** : l'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être source de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctrices sont menées dont le strict respect des produits homologués et des doses prescrites. Par ailleurs, plusieurs sociétés de Vilmorin ont adopté une démarche de *lutte biologique* dans les serres, à l'origine d'une réduction spectaculaire des traitements. Enfin la mise au point de variétés de semences résistantes aux insectes et virus nécessitant moins d'engrais lors de la culture permet de réduire l'utilisation des produits de traitements.

• **Produits phytosanitaires** : la seule activité potentiellement polluante, à savoir la production, l'entreposage et le stockage des engrais et des produits de traitement commercialisés par Oxadis, est entièrement sous-traitée à des acteurs sous contrôle de la réglementation des sites classés.

# Anticiper en évaluant les risques

Avec une vigilance et une rigueur de tous les instants, Vilmorin évalue au plus juste l'ensemble des risques pouvant affecter son activité et met en œuvre les moyens adaptés pour les maîtriser.

## Les risques liés à la production des semences

**Le plan de production, élément indispensable du bon approvisionnement des marchés et de la maîtrise des niveaux de stocks**

Élaboré d'après différents facteurs (besoin du marché, courbe de vie de chaque variété, chiffres de la dernière production, zone de production, etc.), le plan de production conditionne le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks. Piloté par les responsables de production, ce plan est validé par la Direction Générale de chacune des sociétés.

**Les risques fournisseurs : un cahier des charges très strict**

Pour produire ses semences, Vilmorin fait appel à un réseau international d'*agriculteurs-multiplieurs*, rigoureusement sélectionnés. Grâce au système contractuel mis en place, Vilmorin conserve le contrôle de ses semences et une totale indépendance économique. Le cahier des charges accompagnant le contrat définit toutes les conditions et objectifs assignés à la production : surface à produire, qualité, prix d'achat de la semence en composantes fixes ou variables, calendrier des opérations, normes d'intrants à utiliser, etc. Le respect de son application est contrôlé par les services agronomiques des sociétés.

**Les risques liés à la transformation : un contrôle intransigeant**

### • Process



Garantir la qualité des semences est crucial tant les conséquences financières en cas de réclamations seraient pénalisantes. En effet, le recours de la clientèle professionnelle s'exercerait sur la valeur globale de la récolte attendue et non pas sur le seul remboursement de la semence acquise.

Pour éviter cet effet multiplicateur, la qualité des semences est contrôlée tout au long du processus de transformation : de la réception du produit jusqu'à sa distribution.

### • Installations classées

En matière d'installations classées, toutes les activités de Vilmorin dans le monde respectent rigoureusement les réglementations. À titre d'exemple, l'activité de Vilmorin sur son site de la Ménitré (Anjou-France) est soumise à autorisation pour plusieurs rubriques, dont le stockage de matières combustibles en entrepôts couverts, leur volume étant supérieur à 50 000 m<sup>3</sup>.

**Les risques climatiques et météorologiques : la diversification des zones de production**

L'implantation internationale des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique. En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaires l'implantation des sites partout dans le monde. Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents assurent la production de semences.

Culture  
de chou-fleur in vitro



## Les risques juridiques

### La protection des innovations : une vigilance indispensable

L'activité internationale de Vilmorin et les enjeux liés à l'accès à la génétique et à la notoriété des marques impliquent un risque réel de contrefaçon des variétés. La société a recours à trois modes de défense selon les cas de figure :

- Une approche juridique à travers la propriété intellectuelle. Le Certificat d'Obtention Végétale et notamment l'exception du sélectionneur permet de limiter les contrefaçons, car s'il autorise un autre obtenteur à utiliser une nouvelle variété commerciale afin d'en créer une nouvelle, cette dernière devra présenter des caractéristiques originales et distinctes de la première pour être exploitée librement.
- Une approche technique avec l'utilisation du *marquage moléculaire*. Cet outil permet de rechercher dans le *génome* d'une variété concurrente des similarités avec une variété issue de la recherche de Vilmorin.
- Une approche réglementaire. L'inscription des variétés aux Catalogues officiels français et européen permet d'assurer une protection marketing et de limiter l'utilisation abusive des variétés et de leur dénomination commerciale.

Face à la recrudescence de la contrefaçon, les semenciers européens, regroupés au sein de l'ESA (European Seeds Association) ont opté pour une démarche déontologique visant à définir un guide de bonnes pratiques. Celui-ci permettra de limiter l'utilisation abusive du *germplasm*, des marques, des conditionnements et des logos.

## Les risques clients : un large portefeuille de clientèle

En % du chiffre d'affaires consolidé	04-05	05-06	06-07*
Poids des 5 premiers clients	11.9	9.3	<b>4.9</b>
Poids des 10 premiers clients	18.5	13.4	<b>7.5</b>

\* Après intégration de l'activité semences de grandes cultures

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité du fait notamment de la décroissance relative de son activité grand public dans le total de ses activités. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont modérés.

Les filiales de Vilmorin apportent par ailleurs chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

## Les risques de marché

### Les risques politiques : une stratégie d'implantation prudente

Les risques politiques éventuels sont pris en compte lors du choix des investissements et de localisation des actifs industriels, technologiques et commerciaux. En dépit du contexte de tensions internationales de ces dernières années notamment au Moyen-Orient et dans certains pays asiatiques, Vilmorin n'a pas été affectée économiquement dans ses activités à l'international.

Nb : L'ensemble des risques est présenté de façon exhaustive dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne page 77.

# Le gouvernement d'entreprise



Gérard  
RENARD



Pierre  
PAGESSE

## Présentation du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

À la suite de l'opération d'intégration au sein du périmètre de Vilmorin des activités de semences de grandes cultures de Limagrain, il a été procédé à une recomposition partielle du Conseil d'Administration, visant à assurer en son sein une représentation équilibrée des différents secteurs d'activités.

Ainsi Messieurs François DELOCHE, Raoul FAURE, Jean-Paul FAURE et Jean-Denis POULET ont présenté leur démission afin de permettre la nomination par cooptation de Messieurs Pierre PAGESSE, Joël ARNAUD, Philippe AYMARD et Jean-Yves FOUCAULT.

Par ailleurs, M. Daniel CHÉRON, Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie, a été appelé à prendre, en décembre 2006, la Direction Générale du Groupe Limagrain. En conséquence, il a transmis ses fonctions en février 2007 à M. Adrian HUIGE jusqu'alors en charge de différentes missions opérationnelles et de la direction des Ressources Humaines au niveau du Groupe.

### Président Directeur Général

**Gérard RENARD** (60 ans)  
Entrée en fonction : 1998  
Renouvellement de fonction : 2005  
Expiration de mandat : 2008  
Agriculteur et Vice-Président Administrateur de la Coopérative Agricole Limagrain

De formation spécialisée en agronomie et en agriculture, M. Gérard RENARD exerce, outre ses mandats de représentation au titre de Vilmorin, les fonctions de Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, membre du bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, Président de l'Interconsulaire du Puy-de-Dôme.

### Administrateurs

**Pierre PAGESSE** (61 ans)

Entrée en fonction : 2006 – Expiration de mandat : 2008  
Agriculteur et Président de la Coopérative Agricole Limagrain.  
Pierre PAGESSE exerce, outre ses mandats de représentation au titre de Vilmorin, les fonctions de Vice-Président de Génoplante (partenariat de recherche public-privé en *génomique* végétale), Administrateur de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), Administrateur d'Arvalis (Institut du Végétal) et Administrateur de l'Union de Coopératives INVIVO.

**Joël ARNAUD** (48 ans)

Entrée en fonction : 2006 – Expiration de mandat : 2008  
Agriculteur et Vice-Président Administrateur de la Coopérative Agricole Limagrain.

**Philippe AYMARD** (48 ans)

Entrée en fonction : 2006 – Expiration de mandat : 2008  
Agriculteur et Administrateur de la Coopérative Agricole Limagrain.

**Jean-Yves FOUCAULT** (52 ans)

Entrée en fonction : 2006 – Expiration de mandat : 2007  
Agriculteur et Administrateur de la Coopérative Agricole Limagrain.

**Daniel CHÉRON** (56 ans)

Entrée en fonction : 2004 – Renouvellement de fonction : 2005  
Expiration de mandat : 2008 – Directeur Général du Groupe Limagrain.

**François HEYRAUD** (50 ans)

Entrée en fonction : 2000 – Renouvellement de fonction : 2005  
Expiration de mandat : 2008 – Agriculteur et Administrateur de la Coopérative Agricole Limagrain.

L'ensemble des mandats des administrateurs figurent en annexe au rapport de gestion page 89.



Joël  
ARNAUD



Philippe  
AYMARD



Jean-Yves  
FOUCAULT



Daniel  
CHÉRON



François  
HEYRAUD



Adrian  
HUIGE

### Directeur Général Délégué

**Adrian HUIGE** (58 ans) - Entrée en fonction : 2007  
Directeur Général Délégué de Vilmorin.  
Après avoir dirigé pendant plus de 7 ans le groupe Advanta, Adrian HUIGE a rejoint Vilmorin en 2004 ; il a notamment contribué à la restructuration et à l'intégration des activités européennes d'Advanta au sein de la division grandes cultures de Vilmorin.

### Proposition de nouveaux administrateurs

Il sera proposé à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12.12.2007 à Paris, la nomination de :  
> M. Pascal VIGUIER, en qualité d'Administrateur de Vilmorin, pour un mandat d'une durée de trois ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2010.

> M. Didier MIRATON, en qualité d'Administrateur indépendant en référence notamment aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15.02.2005.

#### **Pascal VIGUIER** (43 ans) - Agriculteur.

Agriculteur depuis 1990, Pascal VIGUIER est devenu administrateur de la Coopérative Agricole Limagrain en 1999. Il a notamment exercé des mandats au sein de l'activité potagères (administrateur de Vilmorin Clause & Cie de 2000 à 2004) et grandes cultures. Il a par ailleurs été membre du Comité des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme.

**Didier MIRATON** (49 ans) - Cogérant associé non commandité du Groupe Michelin. Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Didier MIRATON a rejoint Michelin en 1982. Après avoir exercé différentes responsabilités eu sein du groupe, en France et à l'international, il est nommé en 1996 Directeur Technique de la ligne produit Génie civil et membre de l'équipe de direction de cette ligne. En 2001, il devient Directeur Général du centre Technologies Michelin et membre du Conseil Exécutif du Groupe Michelin.

Depuis mai 2007, il assure avec Messieurs Michel ROLLIER et Jean-Dominique SENARD la Direction Générale de Michelin.

### Limagrain, un actionnaire de référence, garant d'une stratégie durable

Vilmorin appartient majoritairement au Groupe Limagrain qui a favorisé son développement par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements. Créateur et producteur de variétés végétales, Groupe coopératif indépendant, Limagrain prolonge et valorise le savoir-faire acquis dans le domaine des semences sur le marché des ingrédients et des produits de panification. Fortement internationalisé, le Groupe réalise près de 70 % de son chiffre d'affaires hors de France.

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding, société anonyme détenue majoritairement par la société coopérative Limagrain. Basée en Auvergne dans la plaine de Limagne, Limagrain comptait 674 associés au 30.06.2007. Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin était de 70,1 % au 30.06.2007. Le Groupe est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin.



Pascal  
VIGUIER



Didier  
MIRATON

## Fonctionnement du Conseil d'Administration

### Réunions et taux de présence

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante : c/o Vilmorin – BP1 – 63720 Chappes.

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement, sur convocation écrite ou verbale de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2006-2007, le Conseil d'Administration de Vilmorin s'est réuni à 6 reprises. Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés filiales de Vilmorin, les membres du Conseil d'Administration ont participé au cours de l'exercice 2006-2007, à 39 réunions. Toutes sociétés confondues, le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 95 %.

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'Administration au cours de cet exercice ont porté sur :

- > l'analyse et l'approbation des orientations présentées dans le cadre du plan à moyen terme,
- > le suivi du plan de réorientation des activités potagères grand public,
- > la confirmation des objectifs de l'activité potagères professionnelle tant en termes de développement international que pour les investissements en recherche,
- > l'intégration des activités de semences de grandes cultures de Limagrain,
- > la mise en œuvre du plan de développement sur les marchés asiatiques,
- > l'approbation du budget pour l'exercice 2007-2008,
- > l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

### Le Conseil d'Administration de Vilmorin au sein de Limagrain

À ce jour, le Conseil d'Administration de Vilmorin est composé dans son ensemble d'Administrateurs provenant de Limagrain. Ils bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une réelle expertise dans les semences. Par ailleurs, les sujets spécifiques à Vilmorin sont toujours traités dans un premier temps en Conseil d'Administration Vilmorin. À titre d'exemple, lorsque la société initie un projet de développement, deux étapes de préparation et de présentation – Comité Exécutif puis Conseil d'Administration – concernant uniquement Vilmorin précèdent la présentation pour validation ou recadrage en Comité d'Orientation de Limagrain. Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable dans une vision à long terme.



### Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de Vilmorin est animé par M. Adrian HUIGE et est composé de :

- > M. Jean-Christophe GOUACHE : Directeur de l'activité potagères professionnelle.
- > M. Alain PERRIN : Directeur de l'activité semences de grandes cultures, également en charge de la direction scientifique.
- > M. Daniel JACQUEMOND : Directeur Financier.
- > M. Emmanuel ROUGIER : Directeur de la Stratégie et du Développement, également en charge de l'activité semences potagères grand public.

Le Comité Exécutif se réunit

2 fois par mois et a pour vocation :

- > de définir les orientations stratégiques de Vilmorin, de les proposer au Conseil d'Administration puis de veiller à leur mise en œuvre,
- > d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- > d'analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, de la proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer la finalisation,
- > de définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin,
- > d'établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.

## Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants

### Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration détiennent chacun trois actions de Vilmorin. Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par les banques du groupe.

### Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, les membres du Conseil d'Administration ont exercé leur mandat à titre gratuit ; il n'y a donc aucun jeton de présence. M. Daniel CHÉRON, Administrateur Directeur Général Délégué, jusqu'en février 2007, ayant été également salarié de Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2006-2007 est de 171,9 milliers d'euros, dont une partie variable de 16,5 milliers d'euros.

Selon la même approche, M. Adrian HUIGE, nouveau Directeur Général Délégué depuis février 2007, étant salarié de Groupe Limagrain Holding, la fraction de sa rémunération brute attribuable depuis cette date à ces nouvelles fonctions est de 104,4 milliers d'euros, dont une partie variable de 24,7 milliers d'euros.

Enfin, les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Messieurs Daniel CHÉRON et Adrian HUIGE s'élèvent au 30.06.2007 respectivement à 128 milliers d'euros et 6,5 milliers d'euros.

### Rémunérations des organes de Direction

En 2006-2007, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de direction s'est élevé à 3,5 millions d'euros. Ces organes de direction se composent des Directeurs du Comité Exécutif de Vilmorin et des Dirigeants des sociétés opérationnelles suivantes : Vilmorin SA, Nickerson Zwaan, Clause Tézier, Hazera Genetics, Harris Moran, Mikado Kyowa, Marco Polo, Oxadis, Flora Frey, Suttons, CNOS Vilmorin, Limagrain Verneuil Holding, Biogemma et AgReliant, soit au total 22 personnes.

### Conflits d'intérêt

À la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou l'un des autres membres de la direction serait parti.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et les autres membres de la direction concernant la cession de leur participation au capital de la société.

À la connaissance de la société, aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui ne pourrait avoir ou n'a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

### Organes de contrôle

	Date d'expiration du mandat
<b>Commissaires aux Comptes titulaires</b>	
KPMG AUDIT Département de KPMG SA 1, cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex représenté par Mme Catherine PORTA Date de nomination : 2002	2008 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.08)
VISAS 4 Commissariat 56, boulevard Gustave Flaubert 63010 Clermont-Ferrand représenté par Mme Corinne BESSON Date de nomination : 2005	2011 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.11)
<b>Commissaires aux Comptes suppléants</b>	
M. Jean-Luc DECORNOY 2 bis, rue de Villiers 92300 Levallois-Perret Date de nomination : 2002	2008 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.08)
M. Olivier DELARUE 56, boulevard Gustave Flaubert 63010 Clermont-Ferrand Date de nomination : 2005	2011 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.11)

# Information et communication boursières

Vilmorin s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents actionnaires.

## Les publications à disposition de l'ensemble de la communauté financière

Vilmorin édite chaque année plusieurs outils destinés aux actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble. Ils sont disponibles en version électronique sur le site internet de la société et en version imprimée sur simple demande auprès de la direction financière :

### CONTACTS :

Daniel JACQUEMOND  
Directeur Financier

Claire PLANCHE  
Responsable  
Communication Financière

Tél. +33 (0)4 73 63 41 95  
Fax + 33 (0)4 73 63 41 80  
E-mail : [contact@vilmorin.info](mailto:contact@vilmorin.info)

### Information : [www.vilmorin.info](http://www.vilmorin.info)

- Information réglementée,
  - présentation de la société,
  - évolution du cours du titre,
  - dossier de presse,
  - revue de presse,
  - analyses financières
- accessibles sur [www.vilmorin.info](http://www.vilmorin.info).  
Il est par ailleurs possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les communiqués de presse.

Dans le cadre de la Directive Transparence, Vilmorin diffuse désormais son information réglementée par l'intermédiaire d'un diffuseur professionnel, conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers.

### • Le rapport annuel en langues française et anglaise

Édité à près de 2 000 exemplaires, il est disponible en français et en anglais. Le rapport annuel est actualisé à l'occasion de la publication des comptes semestriels.



### • Les communiqués de presse

Au cours de l'année 2006-2007, plus d'une quinzaine de communiqués de presse ont été diffusés. Ils sont rédigés en français et en anglais et depuis février 2006 en allemand.

## Calendrier prévisionnel 2007-2008 (susceptible de modifications)

- 12.11.2007** : Publication du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre\*
- 16.11.2007 et 17.11.2007** : Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris
- 20.12.2007** : Mise en paiement du dividende
- 05.02.2008** : Publication du chiffre d'affaires semestriel\*
- 26.02.2008** : Publication des résultats semestriels\*
- 06.05.2008** : Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre\*
- 05.08.2008** : Publication du chiffre d'affaires annuel\*

\* Publication après clôture de Bourse



Accueil du Salon Actionaria

## ACTIONARIA LE SALON DE LA BOURSE

### Les relations avec les actionnaires individuels

Vilmorin s'attache à maintenir une répartition équilibrée de son actionariat entre particuliers et institutionnels. À ce titre, la société mène des actions spécifiques destinées aux actionnaires individuels.

Au 30 juin 2007, le total des actionnaires individuels s'élevait à plus de 7 700 détenant des actions nominatives ou au porteur.

#### • Lettres aux actionnaires



Éditée à plusieurs milliers d'exemplaires, la lettre aux actionnaires est publiée 2 fois par an à l'occasion des résultats annuels et semestriels de la société. Au cours de l'exercice 2007-2008, une troisième édition, à vocation pédagogique, expliquera les grands enjeux de l'activité de Vilmorin en termes de recherche.

#### • Réunion d'actionnaires



Vilmorin est membre associé de la Fédération Française des Clubs d'Investissement depuis 2005 et communique notamment par le biais d'annonces dans le magazine

de la Fédération, "Info(s) Club" et par sa participation à des réunions d'actionnaires.

#### • Salon Actionaria

Vilmorin a reconduit sa participation au salon Actionaria en novembre 2006 et dresse un bilan très positif de cet événement. Les échanges ont été nombreux et la réunion d'information a mobilisé près d'une centaine de personnes. La société sera de nouveau présente à l'édition 2007.

### Les relations avec les analystes, les investisseurs institutionnels et la presse

#### • Réunions d'information et visites de site

9 réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2006-2007 à l'occasion de la publication des informations financières. Vilmorin a également organisé 2 visites de sites industriels en France et aux États-Unis.

#### • Rencontres investisseurs

Vilmorin a participé au cours de l'année 2006-2007 à 13 rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de road-shows, dont plus de la moitié se tenaient à l'étranger (Londres, Francfort, Genève, Zürich, New-York, Chicago, etc.)

### Sociétés d'analyses financières suivant la valeur

Oddo Midcap, Crédit Agricole Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Société Générale Securities, Natixis, CIC Securities, Fideuram Wargny, Fortis, Rabobank, Financière d'Uzes.

# L'action Vilmorin

## Fiche signalétique de l'action

**Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris :** 03.11.1993

**Place de cotation :**  
NYSE Euronext Paris. Compartiment B

**Indices Euronext :**  
Next 150, CAC Mid 100 et SBF 250

**Codes :**

- ISIN : FR0000052516 (RIN)
- Bloomberg : RIN FP
- Reuters : VILM.PA

**Éligible au PEA**

**Classification selon nomenclature ICB :**  
"Farming & Fishing" (Agriculture et Pêche)

**Nombre de titres :** 13 391 857

**Service du titre :**  
CACEIS Corporate Trust  
(Crédit Agricole Caisse d'Épargne  
Investor Services) - 14 rue Rouget de l'Isle  
92862 Issy-les-Moulineaux CEDEX 09  
Tél. +33 (0)1 57 78 34 44  
Fax +33 (0) 1 57 78 34 00  
Email : actionnariat.ge@caceis.com

**Clôture de l'exercice au 30 juin**

## Chiffres clés

- **Cours extrêmes :**  
+ haut : 101,8 euros au 28.06.2007  
+ bas : 57,8 euros au 15.09.2006
- **Évolution\* depuis le 03.07.2006 :**  
+ 65,7 %
- **Évolution\* depuis le 02.01.2007 :**  
+ 57,8 %

\* calculée à partir du cours de clôture du vendredi 29 juin 2007.

(Source : Euronext)

## Animation et liquidité du titre

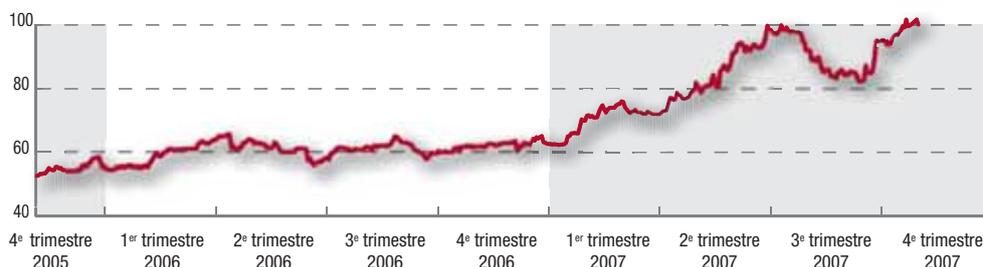
**Société chargée de la mise en œuvre du contrat de liquidité (depuis le 3 janvier 2006) :**  
Oddo Midcap

**Type de contrat :**  
Conclu annuellement et renouvelable par tacite reconduction, le contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement)

**Moyens figurant au compte de liquidité :**

- **au moment de la mise en œuvre du contrat :**
  - nombre de titres : 6 125
  - espèces : 195 065,80 euros
- **au 30.06.2007 :**
  - nombre de titres : 1 312
  - espèces : 531 852,37 euros

## Évolution du cours de l'action



Cours de valeur de clôture hebdomadaire (en euros)  
(Source : Euronext)

# 1,66 €

C'est le dividende net par action  
proposé à l'Assemblée Générale  
du 12 décembre 2007.

## Le dividende en quelques questions (article 38 des statuts)

### • Comment, à partir du bénéfice, le dividende est-il déterminé ?

Le dividende est déterminé selon les règles couramment appliquées et après constitution du fonds de réserve légale et imputation d'éventuelles pertes antérieures. Ce thème est traité en détail dans l'article 38 des statuts.

### • Quelles sont les autres règles concernant le versement du dividende ?

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire, soit en actions.

## Dividendes sur les 5 derniers exercices et politique de distribution

Vilmorin s'efforcera pour l'exercice à venir, de maintenir une politique de distribution de ses résultats dans le prolongement des années passées, à conditions économiques et financières comparables.

### Délai de prescription des dividendes

Délai légal de 5 ans à compter de la date de mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

### Régime fiscal

- Résident français : les dividendes perçus sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. L'imposition s'articule schématiquement comme suit :
  - réfaction de 40 % sur le montant des dividendes reçus,
  - abattement variant selon la situation du contribuable : de 1 525 euros à 3 050 euros,
  - imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu,
  - octroi d'un crédit d'impôt de 50 % venant en déduction de l'impôt, variant selon la situation du contribuable : de 115 à 230 euros.

- Non résident : le dividende reçu par un actionnaire étranger fait l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie en fonction des conventions fiscales signées par la France (taux maximal de droit interne de 25 %). La retenue est payée en pratique par les intermédiaires financiers. Elle est libératoire de l'impôt en France et sert en principe de crédit d'impôt dans le pays de résidence.

	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07
Nombre d'actions rémunérées	3 187 703	3 172 957	3 185 934	13 388 283	<b>13 391 857</b> <sup>(1)</sup>
Dividende net (euros)	3.80	4.60	4.85	1.62	<b>1.66</b>
Avoir fiscal (euros)	1.90	2.30	-	-	-
Revenu brut (euros)	5.70	6.90	-	-	-

(1) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en auto-contrôle à la date de versement du dividende.

# Capital et actionnariat

+ de 8 000

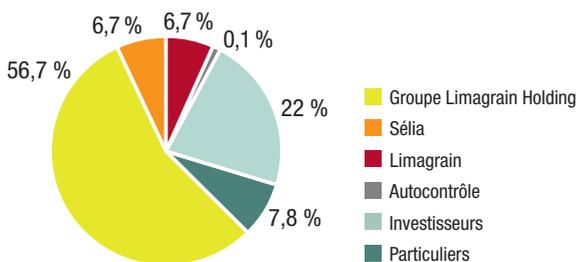
C'est le nombre d'actionnaires au porteur connus au 30 juin 2007.

## Capital social

Au 30 juin 2007, le capital social est composé de 204 225 819,25 euros divisé en 13 391 857 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

À la connaissance de Vilmorin, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

- **Détention de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction** : non significatif.
- **Détention de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement** : non significatif.
- **Déclaration de pactes d'actionnaires** : néant.
- **Capital potentiel** : néant.
- **Capital autorisé non émis** : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- **Titres non représentatifs du capital** : néant.
- **Stock options** : néant.



Répartition du capital au 30.06.2007  
(Source Euroclear et source interne)

## L'actionnariat en quelques questions (article 12 des statuts)

### • Des règles particulières s'appliquent-elles à partir d'un seuil de détention du capital social ?

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société (décision de l'Assemblée Générale du 22.07.1993).

Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

### • Vilmorin peut-elle demander l'identification des détenteurs de titres au porteur ?

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

## Répartition du capital et des droits de vote au 30.06.2007

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
Groupe Limagrain Holding	3 836 408	3 773 991	56.83	11 384 390	60.07
Limagrain		891 603	6.66	1 783 206	9.41
Sélia		892 503	6.66	1 785 006	9.42
Autocontrôle	1312		0.01	-	-
Administrateurs	15	6	0.00	27	0.00
Public	3 992 053	3 966	29.84	3 999 985	21.10
<b>Total</b>	<b>7 829 788</b>	<b>5 562 069</b>	<b>100.00</b>	<b>18 952 614</b>	<b>100.00</b>

22 %

C'est la part du capital flottant détenue par des investisseurs institutionnels étrangers (Europe et États-Unis essentiellement).

## Notification de franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été enregistré au cours de l'exercice 2006-2007.

### Les Assemblées Générales en quelques questions (articles 29 et 30 des statuts)

#### • Comment les actionnaires nominatifs sont-ils avisés ?

Les actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

#### • Quelles sont les conditions d'admission ?

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée. Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

#### • Faut-il posséder un nombre minimum d'actions ?

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

#### • Comment les actionnaires peuvent-ils voter ?

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (décision de l'AG du 22.07.1993). Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

## Sommaire

**63 - Informations juridiques**

**68 - Informations sur les filiales**

**76 - Comptes annuels**

76 - Rapport du Président  
relatif au fonctionnement  
du Conseil d'Administration  
et au contrôle interne

81 - Rapport du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle  
Ordinaire et Extraordinaire du 12.12.2007

92 - Comptes consolidés au 30.06.2007

148 - Comptes sociaux

**168 - Résolutions de l'Assemblée Générale  
Mixte Annuelle Ordinaire  
et Extraordinaire du 12.12.2007**

175 - Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les opérations sur le capital prévues  
aux 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions  
de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
du 12.12.2007

**177 - Responsabilité du document de référence  
et table de concordance**

**184 - Informations concernant  
le document de référence**

# Informations juridiques

## Renseignements de caractère général

### ■ Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale :  
Vilmorin & Cie.

Siège social :  
4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - France.

Siège administratif :  
BP 1 - 63720 Chappes - France.

### ■ Législation

Législation française.

### ■ Forme juridique

Vilmorin & Cie est une société anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

### ■ Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 02.03.1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27.06.1990).

Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29.06.1993).

Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 09.12.1997).

Modification du mode d'administration (AGE du 16.03.1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

Modifications statutaires dans le cadre de loi sur les nouvelles régulations économiques du 15.01.2001 (AGE du 03.12.2002).

Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 03.07.2006).

La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

### ■ Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, la production de tout produit agricole et sa transformation ainsi que toute action destinée à faciliter et développer la production et la commercialisation de tout produit destiné à la culture des plantes potagères et tout produit de jardin, ainsi que tout produit agricole, végétal et animal, de mettre à la disposition des sociétés potagères tout moyen améliorant leur gestion et allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits et, plus généralement, d'effectuer toute opération de quelque nature qu'elle soit pouvant se rattacher à cet objet social ou tout objet similaire, directement ou indirectement, connexe ou complémentaire.

### ■ Registre du Commerce et des Sociétés

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 512 A (Commerce de gros de produits agricoles bruts).

### ■ Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1<sup>er</sup> juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

### ■ Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la société 4, quai de la Mégisserie - 75001 Paris.

### ■ Tribunaux compétents en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Paris.

## Renseignements concernant le capital

### ■ Évolution du capital

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nbre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500 F	2 967 715
De nov. 96 au 30 juin 97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juil. 97 au 30 juin 98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juil. 98 au 30 juin 99	Exercice de 927 bons de souscriptions correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juil. 99 au 30 juin 00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juil. 00 au 30 juin 01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions Conversion à 45.75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	300 F + Prime de 180 F -	956 697 900 F 145 896 429.75 €	3 188 993 3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45.75 € à 15.25 €	15.25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15.25 €	204 225 819.25 €	13 391 857

## ■ Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	au 30.06.05			au 30.06.06			au 30.06.07		
	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote
Groupe									
Limagrain Holding	1 653 693	51.86	59.77	4 914 300	51.37	60.44	7 610 399	56.83	60.07
Limagrain	297 201	9.32	11.24	891 603	9.32	10.97	891 603	6.66	9.41
Sélia	297 501	9.33	11.25	892 503	9.33	10.98	892 503	6.66	9.42
Actions auto détenues	3 059	0.10	-	6 102	0.06	-	1 312	0.01	-
Public et divers	937 539	29.39	17.74	2 862 471	29.92	17.61	3 996 040	29.84	21.10
<b>Total</b>	<b>3 188 993</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>9 566 979</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>13 391 857</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

Par courrier adressé à l'Autorité des marchés financiers en date du 21.06.2007, complété par un courrier du 28.06.2007, la société Groupe Limagrain Holding – GLH, société contrôlée par la société Coopérative Agricole Limagrain – SCA Limagrain a indiqué détenir directement 7 612 899 actions Vilmorin représentant 11 386 890 droits de vote, soit 56,85 % du capital et 60,08 % des droits de vote.

Cette détention résulte de la fusion absorption, le 19.06.2007, de la société Limagrain Agro-Industrie par Groupe Limagrain Holding – GLH, toutes deux actionnaires de Vilmorin.

Préalablement à cette opération, Groupe Limagrain Holding - GLH - détenait la même participation dans Vilmorin directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Limagrain Agro-Industrie.

En outre, il est précisé que la Société Coopérative Agricole Limagrain – SCA Limagrain détenait à ces dates directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Groupe Limagrain Holding – GLH et Selia qu'elle contrôle, 9 397 005 actions Vilmorin représentant 14 955 102 droits de vote, soit 70,17 % du capital et 78,91 % des droits de vote.

## ■ Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 12.12.2006

Afin de doter Vilmorin des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 12.12.2006 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre pour un montant nominal maximum de 150 millions d'euros :

> des obligations ou tout autre titre de créances assimilé, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans appel public à l'épargne.

Cette autorisation expire le 11.06.2008.

À la date du 08.11.2007, cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 12.12.2007 de nouvelles délégations financières.

## Renseignements concernant le cours de Bourse et l'animation du titre

### ■ Interventions de la société sur actions propres

L'Assemblée Générale du 12.12.2006, statuant sur les dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n° 2273/2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, a octroyé au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 85 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 000 000 d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 85 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 12 mois maximum.

Au cours de l'exercice clos au 30.06.2007, la société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- > nombre de titres achetés = 77 763,
- > prix moyen d'achat = 69,21 euros,
- > nombre de titres vendus = 82 553,
- > prix moyen de vente = 69,37 euros,
- > nombre de titres auto-détenus au 30.06.2007 : 1 312 correspondant à 0,01 % du capital, pour une valeur d'achat de 129 612 euros, soit un prix moyen unitaire de 98,79 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 12.12.2007 d'autoriser le Conseil d'Administration à intervenir indirectement en Bourse sur les actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement dans la limite d'un prix maximum d'achat de 150 euros par titre.

(Note d'information du 02.01.2007 déposée auprès de l'AMF).

### ■ Tableau de bord de l'action

	04-05	05-06 <sup>(1)</sup>	06-07
<b>Moyenne journalière des transactions</b>			
en nombre de titres	1 428	4 306	7 846
en milliers d'euros	205.95	243.79	573.87
<b>Cours extrêmes</b>			
plus haut en euros	164.90	67.00	101.80
plus bas en euros	127.00	44.17	57.00
<b>Dernier cours de l'exercice en euros</b>			
	138.00	59.50	<b>98.70</b>
<b>Rendement net de l'action en % <sup>(2)</sup></b>			
	3.29	1.17	<b>2.72</b>

(1) Division par trois de la valeur nominale des actions à partir du 01.01.2006.

(2) Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N-1 (Source : Euronext ParisBourse).

## ■ Volumes traités et évolution des cours depuis les 18 derniers mois

Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés M€	Cours extrême le plus haut €	Cours extrême le plus bas €	
2006	Avril	262 585	16.181	67.00	59.50	
	Mai	62 808	3.852	63.55	59.20	
	Juin	116 114	6.729	61.90	55.80	
	Juillet	109 789	6.681	62.10	59.50	
	Août	41 699	2.613	65.40	60.60	
	Septembre	105 429	6.301	63.80	57.00	
	Octobre	175 537	10.700	62.25	59.85	
	Novembre	147 187	9.134	63.50	60.10	
	Décembre	111 080	7.050	65.40	61.50	
	2007	Janvier	187 966	12.664	71.90	62.05
		Février	192 474	14.273	76.89	70.60
		Mars	131 134	9.524	74.18	70.30
Avril		121 845	9.412	81.90	72.50	
Mai		484 468	39.870	91.90	78.99	
Juin		184 321	17.539	101.80	90.20	
Juillet		237 035	23.186	101.00	91.90	
Août		205 099	17.652	91.94	83.00	
Septembre		263 508	23.893	96.00	81.25	

## Informations complémentaires

### ■ Politique d'investissement et propriété immobilière

Chaque exercice Vilmorin détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan à moyen terme, une enveloppe d'investissements, déclinée dans leur réalisation entre les principaux pôles opérationnels.

Ainsi, au titre de l'exercice 2006-2007, les investissements corporels se sont élevés à 28,5 millions d'euros. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon le pôle opérationnel concerné, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement.

De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin il convient de souligner que Vilmorin n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

### ■ Actionnaires de référence

Le Groupe Limagrain, au travers des sociétés Limagrain et de ses filiales, Groupe Limagrain Holding et Selia, est actionnaire de référence de Vilmorin, en détenant plus de 70 % du capital. (voir chapitre "Capital et actionariat", page 60).

À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de quatre ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

### ■ Contrats importants hors cours normal des affaires

Vilmorin exerce ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée.

À ce titre il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptible d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

### ■ Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

#### Régime de gouvernement d'entreprise

Conformément à ses engagements, Vilmorin met un mode de gouvernance intégrant un administrateur indépendant en référence notamment aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15.02.2005.

#### Informations sur les comités d'audit et les comités de rémunération

Dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, Vilmorin ne dispose pas actuellement de comité d'audit et de rémunération.

# Informations sur les filiales

Les informations financières ont été établies selon les normes comptables internationales IFRS.

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% droit de vote
<b>Holdings</b>				
Vilmorin & Cie	France	4 Quai de la Mégisserie – PARIS (75001)	377 913 728	100.00
American Bio Corporation (ABC)	États-Unis	2711 Centerville Road – Suite 400 19808 Delaware Wilmington		100.00
BioSeeds	Pays-Bas	Blaak 31 - 3011GA Rotterdam		20.00
Cylonie Re	Luxembourg	19, rue de Bitbourg – L 1273 – Luxembourg-HAMM		99.99
Groupe Vilmorin Luxembourg SCA	Luxembourg	11, avenue Emile Reuter – L 2420 Luxembourg		99.99
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road – Templestowe Lower, VIC 3107		100.00
VCC Japan	Japon	15-13 Nampeidaicho SHIBUYA-KU Tokyo		100.00
VCC Seeds Ltd (Israël)	Israël	c/o Schwartz, Duvdevany, Lerner CPA – 76 Herzal Street – Haïfa		100.00
<b>Semences grandes cultures</b>				
Biogemma	France	1, rue Edouard Colonne – Paris (75001)	412 514 366	55.01
Biogemma UK	Royaume-Uni	Science Park – 200 Milton Road Cambridge CB4 0GZ		100.00
Genoplante Valor	France	523, Place des Terrasses – Evry (91034)	439 202 821	33.33
<b>Europe</b>				
Limagrain Verneuil Holding	France	Ferme de l'Etang, BP 3 77390 Verneuil l'Etang	542 009 824	79.96
Eurodur	France	Loudes – Castelnau (11400)		43.96
Gie Semences De Brie	France	RD 402 – Chaumes en Brie (77390)	388 147 845	50.00
Limagrain Central Europe	France	Biopôle Clermont-Limagne St Beauzire (63360)	438 205 320	99.99
Nickerson International Research Geie	France	Rue Limagrain – Chappes (63720)	388 170 938	100.00
Soltis	France	Domaine de Sandreau Mondonville - Blagnac (31700)		40.00
Unisigma Gie	France	2, rue Petit Sorri – Froissy (60480)	317 760 668	46.00
Advanta A/S	Danemark	Marsalle III – 8700 Horsens		100.00
Advanta BV	Pays-Bas	Dijkwelsestraat 70 – 4421 AJ Kapelle		100.00
Advanta Holdings Ltd (UK)	Royaume-Uni	Sleaford, Lincolnshire – NG34 7HA		100.00
Advanta Research Ltd	Royaume-Uni	Sleaford, Lincolnshire – NG34 7HA		100.00
Advanta Seeds Trustees Ltd	Royaume-Uni	Sleaford, Lincolnshire – NG34 7HA		100.00
Advanta Seeds UK Ltd	Royaume-Uni	Sleaford, Lincolnshire – NG34 7HA		100.00
Innoseeds GmbH	Allemagne	Auestrasse 5 – Adelheidsdorf (29352)		100.00

Raison sociale	% contrôle financier	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultats	Effectif permanent au 30.06.07	Valeur comptable des titres		Chiffre d'affaires marchandises et biens	Résultat net de l'exercice
					Brute	Nette		
<b>Holdings</b>								
Vilmorin & Cie	100.00	IG	439 332	85			0	26 510
American Bio Corporation (ABC)	100.00	IG	39 865		37 152	37 152	0	63
BioSeeds	20.00	ME	13 612		1 094	1 094	1 356	1 356
Cylonie Re	99.99	IG	19 204		22 004	22 004	0	- 954
Groupe Vilmorin Luxembourg SCA	99.99	IG	21 979		22 642	22 642	0	152
Plant Development Australia	99.97	IG	3 191		2 276	2 276	0	39
VCC Japan	100.00	IG	335		424	424	0	- 131
VCC Seeds Ltd (Israël)	100.00	IG	- 560	1	0	0	0	200
<b>Semences grandes cultures</b>								
Biogemma	55.01	IG	45 518	89	30 800	30 800	0	266
Biogemma UK	55.01	IG	1 975		16 892	6 654	0	- 154
Genoplante Valor	29.33	ME	3 308		2 031	1 755	0	- 81
<b>Europe</b>								
Limagrain Verneuil Holding	79.96	IG	301 181	379	241 195	241 195	139 247	- 13 651
Eurodur	35.15	IP	7 160	2	4 229	4 229	0	492
Gie Semences De Brie	39.98	IP	381	8	191	191	0	
Limagrain Central Europe	79.95	IG	6 672	17	6 500	6 500	39 567	160
Nickerson International Research Geie	79.96	IG			0	0	0	
Soltis	31.98	ME	10 668		4 295	4 295	0	- 774
Unisigma Gie	36.78	ME	1 687		379	379	0	- 922
Advanta A/S	79.96	IG	1 827	5	2 654	2 654	7 336	1 197
Advanta BV	79.96	IG	14 542		126 015	96 015	0	12 221
Advanta Holdings Ltd (UK)	79.96	IG	10 449		25 939	25 939	0	
Advanta Research Ltd	79.96	IG	118		1 662	1 662	0	0
Advanta Seeds Trustees Ltd	79.96	IG	0		0	0	0	
Advanta Seeds UK Ltd	79.96	IG	13 585		13 323	13 323	20 278	0
Innoseeds GmbH	79.96	IG	135	1	291	291	710	- 705

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% droit de vote
Limagrain Advanta Belgium BVBA	Belgique	Van der Haveweg 2 – 4411RB Rilland		100.00
Limagrain Advanta Nederland BV	Pays-Bas	Dijkwelsestraat 70 – 4421 AJ Kapelle		100.00
Limagrain Bulgaria Eood	Bulgarie	5-7 Lubotran Str. F15, ap 20 – 1407 Sofia		100.00
Limagrain Central Europe Cereals SRO	Tchéquie	Podedvorska 755/5 - 198 00 – Prague 9		100.00
Limagrain Ceska Republika S.R.O.	Tchéquie	Pardubska 1197 - 763 12 Vizovice		100.00
Limagrain Doo	Serbie	Bulevar Oslobodenia 127 – Novia Sad (21000)		100.00
Limagrain Iberica	Espagne	Ctra Pamplona – Huesca Km 12 – Elorz– Navarra 31470		100.00
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Frescarolo, 115 – Busseto PR 43011		100.00
Limagrain Magyarorszag KFT	Hongrie	Gyar Ut.2, PF 325 – Budaörs H 2040		100.00
Limagrain Moldova Srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 - Chisinau 2004		100.00
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp – Edemissen - D 31234		100.00
Limagrain Polska	Pologne	Zo.o ul Lindigo 6 – Poznan PL 60-573		100.00
Limagrain Romania	Roumanie	Soseaua Bucuresti Ploiesti KM15.2, Orasul Otopeni Judetul Ilfov 075100		97.14
Limagrain Slovensko SRO	Slovaquie	M. Razusa 29, Lucenec SK – 984-01		100.00
Limagrain Tohumculuk	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy Istanbul 34742		67.00
Mommersteeg International BV	Pays-Bas	Dijkwelsestraat 70 – 4421 AJ Kapelle		100.00
Nickerson (UK) Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen – LN7 6DT Rothwell– Lincolnshire		100.00
Nickerson Sugar Beet	Royaume-Uni	Market Rasen – LN7 6DT Rothwell– Lincolnshire		100.00
Plant Select	Tchéquie	Hrubcice 111 – Bedihost (798 21)		100.00
Sharpes Seeds Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen – LN7 6DT Rothwell– Lincolnshire		100.00
<b>Amérique du Nord</b>				
Limagrain Genetics Inc	Canada	6836 Pain Court Line – 3.Pain Court - Ontario Nop 120		100.00
Advanta Pacific LLC	États-Unis	PO Box 1044 – Albany, Oregon 97321-0403		100.00
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 E 169th Street – Westfield, IN 46074		50.00
AgReliant Inc	Canada	Concession n° 4 – Dover Township – Pain Court - Ontario Nop Izo		50.00
Limagrain Genetics Corp	États-Unis	32, Loockerman Square – Suite L100 Dover Kent Delaware 19901		100.00
Soygenetics LLC	États-Unis	PO Box 349 – Battle Ground, IN 47920		33.33
<b>Semences potagères</b>				
<b>Professionnel</b>				
Clause Tézier	France	Rue Louis Saillant – Portes les Valences (26800)	435 480 546	99.97
Vilmorin SA	France	Route du Manoir – La Ménitric (49250)	562 050 864	99.95
Alliances Semillas de Chile	Chili	Hendaya 27 – Oficina 201 - Las Condas - Santiago		51.00
Alliances Semillas	Argentine	Cochrane 2848 CP 1419 Buenos Aires		100.00
Anadolu	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 81720		47.48

Raison sociale	% contrôle financier	Mode de conso- lidation	Capitaux propres hors résultats	Effectif perma- nent au 30.06.07	Valeur comptable des titres		Chiffre d'affaires marchandises et biens	Résultat net de l'exercice
					Brute	Nette		
Limagrain Advanta Belgium BVBA	79.96	IG	357	12	19	19	6 490	196
Limagrain Advanta Nederland BV	79.96	IG	42 886	129	20 931	20 931	20 561	11 974
Limagrain Bulgaria Eood	79.95	IG	- 1 060		3	0	212	102
Limagrain Central Europe Cereals SRO	79.95	IG	2 380	7	6 277	6 277	1 094	1 181
Limagrain Ceska Republika S.R.O.	79.95	IG	327	7	110	110	168	39
Limagrain Doo	79.95	IG	33	2	1	1	191	- 66
Limagrain Iberica	79.96	IG	8 346	86	10 651	10 651	21 927	922
Limagrain Italia SPA	79.96	IG	4 469	32	12 063	3 208	9 873	- 1 182
Limagrain Magyarország KFT	79.95	IG	719	33	435	435	0	134
Limagrain Moldova Srl	79.95	IG	370	5	2	2	1 881	150
Limagrain GmbH	79.96	IG	7 939	109	12 049	12 049	25 599	- 1 299
Limagrain Polska	79.95	IG	69	10	164	164	0	- 26
Limagrain Romania	77.67	IG	- 13	13	340	340	4 748	264
Limagrain Slovensko SRO	79.95	IG	6	7	5	5	86	29
Limagrain Tohumculuk	53.57	IG	8 086	34	3 822	3 822	10 252	2 754
Mommersteeg International BV	79.96	IG	14		18	14	0	
Nickerson (UK) Ltd	79.96	IG	26 217	173	22 776	22 776	16 883	3 739
Nickerson Sugar Beet	79.96	IG	13		1	1	1 774	161
Plant Select	79.95	IG	1 024	23	883	883	84	1 157
Sharpes Seeds Ltd	79.96	IG	2 671		2 671	2 671	0	
<b>Amérique du Nord</b>								
Limagrain Genetics Inc	100.00	IG	29 083	1	40 100	40 100	0	- 4 756
Advanta Pacific LLC	100.00	IG	- 47	4	0	0	2 231	445
AgReliant Genetics LLC	50.00	IP	28 268	297	0	0	204 038	21 535
AgReliant Inc	50.00	IP	7 806	22	2 623	2 623	12 634	1 341
Limagrain Genetics Corp	100.00	IG	32 536		81 948	81 948	0	556
Soygenetics LLC	37.00	ME	- 14 664				12 753	- 2 536
<b>Semences potagères</b>								
<b>Professionnel</b>								
Clause Tézier	99.97	IG	44 229	446	50 194	50 194	96 534	23 177
Vilmorin SA	99.95	IG	63 937	357	48 792	48 792	54 880	9 953
Alliances Semillas de Chile	51.00	IG	1 257	16	460	460	2 450	212
Alliances Semillas	100.00	IG	180	10	762	762	1 635	134
Anadolu	47.46	ME	9 150		149	149	0	1 381

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% droit de vote
Asamia Cold Storage Ltd	Israël	DN Shikmim – Brurim		100.00
Biotech Mah Management	Israël	DN Shikmim – Brurim		50.00
Clause Harris Moran Tézier	Afrique du Sud	Po Box 15890 – Panorama 7506		100.00
Clause Tézier Australia	Australie	165, Templestowe Road – Lower Templestowe 3107 VIC		100.00
Clause Tézier India	Inde	6-1-20/2, Walker Town 500025 New Bhoiguda Secunderabad - Inde		100.00
Clause Tézier Do Brazil	Brésil	Rua Miguel Penteado 1038 CEP 13070118 Bairro Guanabara Campesinas SP		100.00
Clause Tézier Iberica SA	Espagne	Ctra de la Canada, Pla del Pou, km 10. 46960 Paterna (Valencia)		100.00
Clause Tézier Italia SPA	Italie	Strada de la Madonnina – 13, Venaria Reale (Torino) 10078		100.00
Harris Moran Seeds	États-Unis	555, Codoni avenue – 95352 Modesto (Californie)		100.00
Hazera Canaria	Espagne	Avenida Santa Cruz 182 – San Isidro Granadilla 386110 Santa Cruz de Tenerife		100.00
Hazera Espana	Espagne	c/o Landwell, Paseo de la Castellana – 53 Madrid		100.00
Hazera Genetics Ltd	Israël	Brurim Farm MP – 79837 Shikmim		100.00
Hazera Seeds Inc	États-Unis	2255 Glades Rd., suite 123 A – Boca Raton – FL 33431		100.00
Hazera Holding International BV	Israël	D.N. Shikmim – 79837 Brurim		100.00
Hazera Mauritius Ltd	Ile Maurice	c/o Abacus Fin. Sces Ltd – TM Building Pope Hennessy Street Port Louis		100.00
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Rihtmim cad. Velialemdar Han N° : 55 – D 735 – Tophane Istanbul		99.99
Henderson Seeds	Australie	165, Templestowe – Road Lower Templestow 3105 Bulleen Victoria		74.05
Marco Polo Seed Nusantara	Indonésie	Ruko Bumi Prayudan Permai Block B-6 Mertoyudan 56172 Magelang Jawa Tengah		90.00
Marco Polo Seed Thailand	Thaïlande	11 <sup>th</sup> Floor, Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek 10120 Sathorn Bangkok		100.00
Mikado Kyowa Seed	Japon	15-13 Nanpeidai-Shibuya-Ku – 150-0036 Tokyo		69.27
Mikado Seeds Holding	Japon	1203 Hoshiguki-Cho, Chuo-Ku Chiba-Shi		54.99
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 – 4921 PM Made		100.00
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp – D31234 Edemissen		100.00
Nickerson Zwaan India	Inde	No. 224, “Ashray”, Ground Floor, F’ Block, 1 <sup>st</sup> Main Road, Sahakarnagar – 560092 Bangalore		100.00
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT Rothwell		100.00
Nickerson Zwaan Sp. Z o.o.	Pologne	Ul. Gersona 8, – 03307 Warszawa		100.00
Nickerson Zwaan South Africa	Afrique du Sud	319 Pine Avenue, Ferndale, 2125 Randburg		100.00
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Blvd. V. Carranza 2378-A – Mexicali, BV Mexico CP		100.00
Vilmorin Iberica SL	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 – 03006 Alicante		99.78

Raison sociale	% contrôle financier	Mode de conso- lida- tion	Capitaux propres hors résultats	Effectif perma- nent au 30.06.07	Valeur comptable des titres		Chiffre d'affaires marchandises et biens	Résultat net de l'exercice
					Brute	Nette		
Asamia Cold Storage Ltd	100.00	IG	26		1	1	0	3
Biotech Mah Management	50.00	IP	1		0	0	0	- 1
Clause Harris Moran Tézier	100.00	IG	156		109	109	192	- 37
Clause Tézier Australia	99.97	IG	328	6	85	85	1 881	- 80
Clause Tézier India	99.97	IG	33	38	10	10	1 920	17
Clause Tézier Do Brazil	99.97	IG	667	14	36	36	7 395	1 537
Clause Tézier Iberica SA	99.97	IG	4 062	61	1 532	1 532	20 163	1 701
Clause Tézier Italia SPA	99.97	IG	2 189	33	1 438	1 438	17 200	951
Harris Moran Seeds	100.00	IG	42 770	246	29 111	29 111	54 053	- 6 684
Hazera Canaria	100.00	IG			30	30	0	
Hazera Espana	100.00	IG	966	14	682	548	6 663	- 164
Hazera Genetics Ltd	100.00	IG	64 212	302	83 523	83 523	51 914	6 947
Hazera Seeds Inc	100.00	IG	362	7	0	0	9 375	80
Hazera Holding International BV	100.00	IG	2 179		16	16	0	288
Hazera Mauritius Ltd	100.00	IG	2	21	0	0	0	0
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	99.99	IG	129	11	103	103	2 242	- 234
Henderson Seeds	74.03	IG	2 976	13	3 207	3 207	2 176	- 1 114
Marco Polo Seed Nusantara	90.00	IG	156	24	272	147	731	9
Marco Polo Seed Thailand	100.00	IG	1 612	30	2 070	1 154	240	-307
Mikado Kyowa Seed	58.02	IG	9 778	145	12 015	10 681	57 791	1 048
Mikado Seeds Holding	54.99	IG	1 472		2 281	2 281	0	- 15
Nickerson Zwaan BV	99.95	IG	17 001	144	16 256	16 256	23 858	1 400
Nickerson Zwaan GmbH	99.95	IG	668	17	127	127	5 901	209
Nickerson Zwaan India	99.95	IG	- 4	12	4	4	303	2
Nickerson Zwaan Ltd	99.95	IG	2 057	16	243	243	9 259	571
Nickerson Zwaan Sp. Z o.o.	99.95	IG	901	7	64	64	2 325	244
Nickerson Zwaan South Africa	99.96	IG	263	15	710	710	1 793	85
Semillas Harris Moran Mexicana	100.00	IG	889	27	0	0	13 633	107
Vilmorin Iberica SL	99.73	IG	623	29	711	711	6 535	763

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% droit de vote
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon 85745 Tucson AZ		100.00
Vilmorin Italia Srl	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 - Via dei Notai 123, 40050 Funo		100.00
Vilmorin do Brasil	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2 <sup>nd</sup> andar, sala 21 Campinas, Estado de Sao Paulo, 13025-151 CAMBUI - 151 Campinas/SP		100.00
<b>Grand public</b>				
Oxadis	France	65, rue de Luzais - BP 37 St Quentin Fallavier (38291)	959 503 111	99.99
Top Green	France	ZA Les Pains - Les Alleuds Brissac Quince (49320)	432 004 679	33.33
CH Van den Berg	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1& 8A - Po Box 4 1693 AM Wervershoof		90.00
CNOS Vilmorin Sp. Z o.o.	Pologne	Ul Kopanina 28/32 - 60 951 Poznan		51.00
Flora Frey GmbH	Allemagne	Dellenfeld 25 Industriegebiet Dycker Feld 42653 Solingen		100.00
Flora Geissler	Suisse	Müliwisstrasse 212 - 5467 Fisibach		100.00
Sperling GmbH	Allemagne	Hamburger Str 35 - D 21316 Luneburg		100.00
Suttons Ltd	Royaume-Uni	Woodview road - Paignton - Devon - TQ4 7NG		100.00

Raison sociale	% contrôle financier	Mode de conso- lidation	Capitaux propres hors résultats	Effectif perma- nent au 30.06.07	Valeur comptable des titres		Chiffre d'affaires marchandises et biens	Résultat net de l'exercice
					Brute	Nette		
Vilmorin Inc	100	IG	1 709	17	1 320	1 320	4 379	121
Vilmorin Italia Srl	99.95	IG	67	15	64	64	9 627	732
Vilmorin do Brasil	99.95	IG	19	4	18	18	38	- 64
<b>Grand public</b>								
Oxadis	99.99	IG	7 071	376	7 775	7 775	93 034	3 765
Top Green	33.33	ME	4 394		1 000	1 000	14 694	329
CH Van den Berg	89.99	IG	107	18	230	70	8 328	- 104
CNOS Vilmorin Sp. Z o.o.	51.00	IG	1 215	51	890	890	3 631	98
Flora Frey GmbH	100.00	IG	- 3 345	121	12 385	0	15 098	4 286
Flora Geissler	99.99	IG	- 6	9	346	137	2 100	8
Sperling GmbH	100.00	IG	81		80	80	0	6
Suttons Ltd	100.00	IG	2 236	166	5 445	5 445	25 194	- 436

# Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- > des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- > des procédures de contrôle interne,
- > et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

## Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Vilmorin détient directement la plupart des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2006-2007, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 95 %.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 03.10.2007.

## Procédures de contrôle interne

### ■ Objectifs du contrôle interne

Les principaux objectifs de Vilmorin en matière de contrôle interne visent à s'assurer par tout moyen approprié de la cohérence des politiques en vigueur dans les différentes sociétés du groupe ainsi que du respect des procédures mises en œuvre pour les appliquer. Ce dispositif doit notamment permettre :

- > de veiller au respect des politiques de gestion ou de réalisation des opérations,
- > de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés,
- > de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- > de s'assurer que l'information comptable et financière destinée aux actionnaires est appropriée et respecte la réglementation.

## ■ Analyse des principaux risques

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2006-2007 différents secteurs d'activité, tant sur les marchés professionnels que grand public, entraînant par conséquent des risques diversifiés découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. Des réponses adaptées sont apportées afin d'assurer une maîtrise raisonnée de ces risques.

### Les risques de production

La maîtrise de ce risque est essentielle afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks.

Cette préoccupation majeure est notamment prise en compte lors de l'élaboration des plans de production, impliquant, dans les entreprises concernées, toutes les parties prenantes. Sa mise en œuvre implique de nombreux paramètres tels que la courbe de vie des produits, l'état des récoltes précédentes, les impacts climatiques potentiels ou la valeur agronomique des produits.

### Les risques climatiques

L'incertitude météorologique peut affecter ponctuellement tant les activités à destination des marchés professionnels que celles s'adressant au grand public.

Pour les activités professionnelles, grandes cultures et potagères, la structure diversifiée et internationalement répartie des réseaux de production permet de mieux couvrir ce risque et d'assurer une production de semences régulière et de qualité.

Concernant les activités grand public, la diversification des gammes de produits permet en grande partie de minorer les conséquences d'une mauvaise année climatique en proposant une offre diversifiée et partiellement désaisonnalisée.

### Les risques relatifs aux produits et process mis en œuvre

Les produits commercialisés par les filiales de Vilmorin sont destinés soit à une clientèle professionnelle, soit à une clientèle grand public pour les produits de jardinage.

Dans les deux cas, la non conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes, allant bien au-delà du prix de vente des produits. Celles-ci peuvent être amplifiées compte tenu de l'effet multiplicateur inhérent à toute production agricole ou à la large diffusion des produits à destination du grand public ainsi que de la complexité des réglementations applicables à des domaines variés (produits, environnement, etc.).

En ce qui concerne les process et outils de production, les filiales de Vilmorin sont concernées à des titres divers : risques d'incendie, traitements de produits réglementés, installations classées, risques environnementaux, sécurité informatique, etc.

Face à ces différentes problématiques, divers processus ont été mis en place :

- > respect scrupuleux des réglementations applicables,
- > procédures rigoureuses de contrôle qualité,
- > constitution d'équipes spécialisées pour faire face à des situations de crise,
- > développement d'une politique de prévention afin de sécuriser les personnes et les biens.

### Les risques inhérents à la recherche

Le maintien et le développement de programmes de recherche originaux et de qualité constituent pour Vilmorin, la meilleure garantie de sa pérennité.

Au-delà des risques liés à la préservation physique des installations spécialisées, du matériel génétique mis en œuvre ainsi que des savoir-faire utilisés, Vilmorin doit s'assurer en permanence de la bonne adéquation de ses programmes et de leurs chances de succès.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs consistent notamment à développer :

- > la sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.),
- > une protection des secrets et savoir faire,
- > une politique de protection intellectuelle adaptée,
- > des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

### Les risques clients

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité du fait notamment de la décroissance relative de son activité grand public dans le total de ses activités. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont modérés.

Les filiales de Vilmorin apportent par ailleurs chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

## Les risques juridiques

Vilmorin et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures.

Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une analyse détaillée, d'une appréciation de risque et de responsabilité et donnent lieu à un traitement approprié en liaison avec les services juridiques de Vilmorin.

À l'exception des litiges provisionnés, Vilmorin n'identifiait, au 30.06.2007, aucun autre litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

## Les risques de taux et de liquidité

Compte tenu de la dimension de Vilmorin et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que Vilmorin pilote plus particulièrement, pour son propre compte ainsi que pour ses filiales :

- > la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées,
- > les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe et de stratégies de couverture au niveau du groupe,
- > la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

Au 30.06.2007, la dette bancaire de Vilmorin était composée à hauteur de 94,5 % de financement à taux variable.

Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a mis en place, en juillet 2006, un crédit syndiqué de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec 13 établissements bancaires.

Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière/Ebitda, Ebitda/charges financières) ; au 30.06.2007, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

## Les assurances

Vilmorin dispose de polices d'assurance consistant à couvrir largement les risques encourus par ses différentes filiales en vue de préserver leur patrimoine et leur responsabilité. Cette couverture est assurée au moyen de plusieurs polices groupe applicables à la plupart des filiales dans les domaines suivants :

### > Risques, dommages et pertes d'exploitation.

La limitation contractuelle d'indemnité a été fixée par référence à un sinistre égal à 152,45 millions d'euros. Elle s'applique par événement et par site.

### > Responsabilité civile générale et responsabilité civile produits.

Destinée à couvrir à la fois la responsabilité civile avant et après livraison, cette police prévoit une limitation d'indemnité de 15,25 millions d'euros par sinistre avec toutefois un plafond annuel fixe, de même montant pour la responsabilité civile après livraison.

### > Responsabilité civile professionnelle.

Devant l'évolution de l'environnement économique de ses métiers marqués par des relations contractuelles complexes, l'élaboration de produits utilisant des technologies de plus en plus diversifiées et sophistiquées, l'évolution et la complexité des thèmes liés à la propriété intellectuelle (protection par brevets, certificats d'obtentions végétales, risques de contrefaçon, etc.), Vilmorin a mis en place depuis le 01.07.2002, en collaboration avec Limagrain, une police destinée à parfaire la couverture de risques spécifiques en matière de responsabilité contractuelle et d'actions en contrefaçon que ce soit pour des marques, brevets ou certificats d'obtentions végétales. La durée de la police est de cinq ans et vient à expiration le 01.07.2007. Les capitaux assurés s'élèvent à 43 millions de dollars pour l'ensemble des sinistres cumulés de la période ; à ce jour, le montant déjà utilisé s'élève à 18 millions de dollars.

### > Responsabilité civile des mandataires sociaux.

La police a pour objet de couvrir la responsabilité civile personnelle des dirigeants dans le cadre d'une réclamation les mettant en cause à titre individuel ou solidaire et imputable à une faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions. Elle concerne les dirigeants de droit ou de fait de la société et de ses filiales, françaises et étrangères, détenues à plus de 50 % en capital ou en droits de vote.

La limite de garantie est de 25 millions de dollars par année d'assurance et inclut les indemnités dues et les frais de défense éventuellement engagés.

Certains risques résultant de contraintes réglementaires ou de situations spécifiques à certains pays donnent lieu à des polices d'assurances particulières.

## ■ Organisation générale des procédures de contrôle interne

La société Vilmorin en tant que structure holding joue un rôle central dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses filiales. Pour cela, elle dispose notamment d'un service d'audit interne et de contrôle financier.

Dans ce cadre général, les filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne. Des systèmes de délégation de pouvoirs sont le plus souvent mis en place par le Conseil d'Administration dans chaque société.

### ■ Procédures relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

#### > Le plan à moyen terme.

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque structure opérationnelle. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation au niveau de Vilmorin, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

#### > La prévision financière à court terme.

Une prévision financière à court terme ("budget") est établie annuellement par chaque filiale au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision ("forecast") est faite au moins une fois en cours d'exercice.

#### > Le reporting mensuel.

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé.

#### > Les comptes semestriels et les comptes annuels.

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

### ■ Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Monsieur Daniel CHÉRON jusqu'au 05.02.2007 puis Monsieur Adrian HUIGE à compter de cette date.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration (réunion du 13.12.2005) sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

### ■ Rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé en 2006-2007 leur mandat à titre gratuit, sans jetons de présence ni indemnités.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail (Directeur Général Délégué) se compose de :

> un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle,

> une partie variable définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.



KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat  
56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport des Commissaires aux Comptes

Vilmorin & Cie S.A.  
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris  
Capital social : 204 225 819,25 euros

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 30.06.2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30.06.2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel françaises. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- > prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- > prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2007

KPMG Audit  
Département de KPMG SA  
Catherine PORTA  
Associée



Visas 4  
Commissariat  
Corinne BESSON  
Associée





# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 12.12.2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

> en premier lieu de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30.06.2007,

> en second lieu de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché,

> enfin de renouveler le mandat d'un de vos Administrateurs ainsi que de compléter la composition de votre Conseil d'Administration par la nomination de deux nouveaux Administrateurs.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

## Activité de l'exercice

### ■ Société Vilmorin

Les comptes sociaux de Vilmorin sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement et en concertation avec son actionnaire de référence, Limagrain, Vilmorin a intégré à compter du 03.07.2006 l'ensemble des activités de semences de grandes cultures de celui-là.

Parallèlement à cette opération, Vilmorin a réorganisé l'ensemble de ses fonctions de management et de contrôle du groupe et mis en place une gestion centralisée des financements et de la trésorerie.

Au-delà de cette évolution majeure de périmètre et d'organisation, Vilmorin a poursuivi sa politique de croissance externe ainsi que l'approfondissement de ses partenariats stratégiques, notamment en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin s'établit en 2006-2007 à 27,3 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels ainsi engagés et répartis entre les filiales de Vilmorin sur des critères économiques (marge sur coût des ventes, Ebitda, masse salariale et frais de recherche).

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 27,8 millions d'euros, leur forte progression par rapport à 2005-2006 (+ 13,7 millions d'euros) correspondant à l'évolution d'organisation ci-dessus mentionnée.

Le montant des charges non admises en déduction du résultat fiscal est de 64 353 euros pour l'exercice 2006-2007.

Le résultat d'exploitation enregistre un profit de 0,9 million d'euros.

Le résultat financier ressort à un produit net de 25,9 millions d'euros en retrait de 3,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 34,7 millions d'euros, à comparer à 27,9 millions d'euros l'exercice précédent.

Il enregistre aussi des dotations nettes sur provisions financières pour un montant de 2,2 millions d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 6,7 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel n'enregistre pas cet exercice d'opération significative.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale du groupe de sociétés constitué de Vilmorin, Clause Tézier SA et Oxadis SA, pour lequel le groupe a opté depuis le 01.07.2000 ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2006-2007 un produit net de 3,7 millions d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 25,8 millions d'euros au 30.06.2007.

Le capital social s'élève au 30.06.2007 à 204 225 819,25 euros, correspondant à 13 391 857 actions au nominal de 15,25 euros chacune.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30.06.2007 une valeur brute de 454,1 millions d'euros.

Net des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la dette financière est de 228,8 millions d'euros.

Vilmorin octroie par ailleurs à Limagrain Verneuil Holding (activité de semences de grandes cultures en Europe) un prêt à moyen terme à hauteur de 67 millions d'euros en financement structurel des actifs européens d'Advanta acquis en 2005.

Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a mis en place, en juillet 2006, un crédit syndiqué de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec 13 établissements bancaires.

Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/Ebitda, Ebitda/charges financières nettes) ; au 30.06.2007, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

## ■ Consolidé Vilmorin

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin sont établis, à la clôture de l'exercice 2006-2007, selon les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30.06.2007.

Après un exercice 2005-2006 qui avait déjà enregistré une croissance soutenue de ses activités et de sa rentabilité, Vilmorin affiche de nouveau, pour l'exercice 2006-2007, de bonnes performances en chiffre d'affaires et en résultats.

À compter de l'exercice 2006-2007, le périmètre de consolidation de Vilmorin prend en compte, outre les activités de semences potagères à destination des marchés professionnels et grand public, les activités de semences de grandes cultures acquises en juillet 2006, par voie d'apport, auprès de Limagrain.

En conséquence, les données financières 2005-2006 ont été retraitées en version pro-forma sur la base de cette modification de périmètre. Ainsi les comparaisons à données courantes sont réalisées en référence à ces informations pro-forma ; les comparaisons à données comparables sont établies en référence aux informations pro-forma retraitées au cours des devises de l'exercice 2006-2007 et des effets sur le périmètre autres que l'intégration de l'activité de semences de grandes cultures de Limagrain. Le terme "pro-forma" qualifiant ces informations n'a pas été repris afin de faciliter la lecture du présent rapport.

Les autres évolutions significatives du périmètre de consolidation, intervenues sur l'exercice 2006-2007, sont les suivantes :

- > intégration globale, à compter de mai 2006, de la société japonaise Mikado Seed Growers suite à sa prise de contrôle majoritaire en avril 2006,
- > changement de mode de consolidation (d'une intégration proportionnelle à une mise en équivalence) de la société française Top Green suite à sa prise de contrôle majoritaire par le groupe danois DLF,
- > intégration globale des activités européennes en céréales à paille et en pois protéagineux regroupées au sein d'Innoseeds, suite à leur acquisition en septembre 2006 auprès de DLF,
- > déconsolidation des activités de distribution "wholesale" en fourragères et gazons de Limagrain Verneuil Holding, filiale de Vilmorin, suite à leur cession à DLF,
- > prise de contrôle intégral de la société israélienne Hazera Genetics détenue précédemment à 54,7 %.

Au 30.06.2007, le chiffre d'affaires consolidé de Vilmorin, y compris prestations de services et royalties, s'élève à 938,5 millions d'euros, en progression de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Retraitée à données comparables, cette progression est de 3,4 %.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 44,2 % en progression de 0,5 point par rapport à 2005-2006. Elle est négativement influencée, cet exercice, par l'accroissement des coûts d'obsolescence lié notamment à la redéfinition de certaines gammes commerciales.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 95 millions d'euros en progression de 35,6 millions d'euros par rapport à l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle de 10,1 % en croissance de 3,7 points. Il convient toutefois de souligner que le résultat opérationnel prend en compte, pour l'exercice 2006-2007, une progression du crédit d'impôt recherche de 5,1 millions d'euros ainsi que des éléments non récurrents positifs (notamment un badwill à hauteur de 9 millions d'euros) alors qu'il enregistrait, l'exercice précédent, des charges à caractère exceptionnel liées à la restructuration de l'activité semences de grandes cultures en Europe (23 millions d'euros) ainsi qu'un produit d'assurance reçu par Biogemma suite à l'incendie d'un de ses laboratoires (13,1 millions d'euros).

En conformité avec l'objectif annoncé, Vilmorin démontre ainsi sa capacité à développer une croissance organique rentable de ses activités.

Vilmorin a intensifié en 2006-2007 ses programmes de recherche tant en matière de sélection végétale classique qu'en biotechnologies. L'effort de recherche total s'élève à 98,2 millions d'euros contre 91,7 millions d'euros en 2005-2006 et représente 13,8 % du chiffre d'affaires des activités professionnelles.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 19,8 millions d'euros contre 13,2 millions d'euros en 2005-2006 et intègre cet exercice, en année pleine, les coûts de financement liés à l'intégration des activités de semences de grandes cultures. Le coût du financement s'établit à 21,7 millions d'euros et est marqué par une bonne maîtrise de l'endettement moyen de Vilmorin dans un contexte de hausse des taux de financement.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 17,2 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 57,3 millions d'euros contre 46,6 millions d'euros au 30.06.2006, en croissance de 10,7 millions d'euros. La part du groupe ressort à 54,8 millions d'euros en progression de 29,2 %.

La structure bilantielle au 30.06.2007 enregistre globalement, à données comparables, une relative stabilité de ses principales composantes.

Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'endettement comptable total ressort à 345,3 millions d'euros au 30.06.2007 contre 342,1 millions d'euros au 30.06.2006. La part de l'endettement non courant s'établit à 322,6 millions d'euros.

### ■ Activité potagères

Le chiffre d'affaires de l'activité potagères s'établit au 30.06.2007 à 506,8 millions d'euros en progression de 2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Retraitée à données comparables, cette évolution est de 1,9 %.

Sur le marché professionnel, en croissance récurrente au niveau mondial, Vilmorin a poursuivi, au cours de cette année, son ancrage sur certaines zones clés (bassin méditerranéen, Amérique du Sud, etc.), et son ouverture à de nouvelles zones de développement (Chine, Inde, etc.).

Le chiffre d'affaires s'établit à 365 millions d'euros et traduit les bonnes performances globales de l'ensemble des sociétés, à l'exception d'Harris Moran, sur le marché nord-américain, confrontée à une contraction de son activité.

L'exercice 2006-2007 a également été consacré à la prise de contrôle intégral en capital de la société Hazera Genetics ainsi qu'à la fusion des deux entités japonaises, Mikado Seed Growers et Kyowa Seed.

Au global, l'activité professionnelle présente une marge opérationnelle de 14,8 % et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 34,5 millions d'euros.

Pour le marché grand public, Vilmorin a continué à mettre en œuvre son plan de réorganisation global et de repositionnement de ses activités sur les segments les plus dynamiques.

Le chiffre d'affaires de la branche grand public (142 millions d'euros) est encore fortement impacté par la restructuration commerciale opérée sur le marché allemand.

L'exercice 2006-2007 conduit cependant à une amélioration sensible de la profitabilité opérationnelle liée à ces orientations stratégiques ainsi qu'à des conditions climatiques favorables au cours de la campagne de printemps.

L'activité grand public réalise une marge opérationnelle de 8,2 % et contribue en conséquence au résultat consolidé à hauteur de 8,3 millions d'euros. Ce résultat intègre un profit non récurrent de 7,9 millions d'euros lié à la cession de l'option d'achat du crédit-bail immobilier de sa filiale allemande Flora Frey.

### ■ Activité grandes cultures

Le chiffre d'affaires des activités grandes cultures s'élève au 30.06.2007 à 431,5 millions d'euros en progression de 1,4 % ; cette évolution est de + 5,3 % à données comparables, globalement au-delà des objectifs.

En Europe, avec un chiffre d'affaires de 322 millions d'euros, la campagne commerciale a été marquée par la quasi stabilité des marchés ouest-européens ainsi que par un développement soutenu sur certains pays d'Europe de l'Est.

L'exercice 2006-2007 a été principalement consacré à finaliser l'intégration d'Advanta (ensemble de sociétés acquis en 2005) au sein de Limagrain Verneuil Holding et de pleinement mettre en œuvre les synergies attendues de ce rapprochement.

Par ailleurs, Vilmorin a renforcé sa position de leader européen en semences de céréales par la reprise, auprès du groupe danois DLF, des actifs européens d'Innoseeds.

Parallèlement, Vilmorin a recentré son portefeuille produits par la cession à DLF de ses activités de recherche et de production en semences fourragères et gazons ainsi que la distribution "wholesale".

En Amérique du Nord, Vilmorin a conforté, dans le cadre d'AgReliant, co-entreprise détenue avec le groupe allemand KWS, ses positions commerciales et a su pleinement saisir l'opportunité de la forte croissance du marché du maïs tant en volume qu'en valeur. Avec un chiffre d'affaires total de 109,5 millions d'euros, Vilmorin enregistre ainsi une progression de ses ventes de 26 % à données comparables.

En résultante, l'activité grandes cultures affiche globalement une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 12,6 millions d'euros, en forte progression par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2006-2007 différents secteurs d'activité, tant sur les marchés professionnels que grand public, entraînant par conséquent des risques diversifiés découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au contrôle interne.

## Informations environnementales et sociales

La stratégie et les activités de Vilmorin s'inscrivent par nature dans une perspective de long terme, la sélection végétale et la création variétale se définissant sur des périodes pluriannuelles.

Il en résulte que les principes du développement durable, tant en terme environnemental, que social et économique font partie intégrante de la culture d'entreprise de l'ensemble des sociétés de Vilmorin et constituent un des fondements de leur politique générale.

### ■ Données environnementales

Les produits créés ou développés par Vilmorin sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final, à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. Ainsi ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement.

Vilmorin a donc mis en place une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- > le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies et aux organismes génétiquement modifiés,
- > la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.),
- > le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

Ainsi, comme l'exercice précédent, Vilmorin n'a pas eu en 2006-2007, à affronter d'accident environnemental et à être appelée dans des procédures d'indemnisation.

### ■ Données sociales

Au 30.06.2007, l'effectif consolidé de Vilmorin s'établit à 4 431 salariés permanents contre 4 387 au 30.06.2006.

L'effectif moyen annuel s'est élevé au cours de l'exercice 2006-2007, à 5 114 personnes contre 5 025 l'année précédente.

Au cours de l'exercice, Vilmorin a procédé à l'embauche de 462 salariés permanents (dont 96 par titularisation de contrat à durée déterminée), essentiellement en Europe et sur le continent américain.

Par ailleurs, le groupe a eu recours ponctuellement à du personnel temporaire en raison du caractère saisonnier de ses activités.

Au cours de l'exercice, 11 sociétés ont mis en œuvre des mesures de réorganisation affectant le personnel, soit en

raison de baisse d'activité, soit dans le cadre de réaménagements structurels. Elles ont conduit à des réductions d'effectifs concernant au global 191 salariés dont 74 sous forme de licenciements.

Près de la moitié des sociétés mènent des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires. Les dépenses y afférentes se sont élevées, en 2006-2007 à 0,9 million d'euros. Au cours de cet exercice, 29 138 heures ont été consacrées au développement des compétences des salariés.

Concernant les institutions représentatives du personnel de Vilmorin, elles sont en règle générale majoritairement présentes en Europe, sous forme, selon les législations applicables, de comités d'entreprises et/ou de délégués du personnel.

Au cours de l'exercice 2006-2007, 43 accords ont été signés, portant principalement sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

Il convient enfin de noter que, compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales s'échelonne, selon les pays, de 32,5 heures à 45 heures par semaine.

## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Postérieurement à la clôture de ses comptes au 30.06.2007, Vilmorin a conclu en juillet 2007 une alliance stratégique avec la société chinoise Xindaxin Co Ltd, actionnaire de référence du groupe semencier Yuanlongping High Tech Agriculture ("LPHT").

Cet accord, qui a obtenu l'agrément des autorités chinoises, s'est concrétisé par la création d'une joint-venture dont Vilmorin Hong-Kong Limited (filiale à 100 % de Vilmorin) détient 46,5 % du capital.

Reconnue comme l'un des leaders mondiaux en riz hybride, LPHT a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires consolidé de près de 95 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin a finalisé en juillet 2007 la prise de contrôle intégral de la société turque Anadolu dont elle détenait jusqu'alors 47,5 % du capital.

## Perspectives d'avenir

L'exercice 2006-2007 aura été particulièrement consacré à la réussite de l'intégration des nouvelles activités de semences de grandes cultures ainsi qu'à la poursuite d'une politique dynamique de croissance externe.

L'année 2007-2008 devrait confirmer le potentiel de croissance organique des activités à destination des marchés professionnels tant en semences potagères qu'en grandes cultures et être une année charnière dans le repositionnement de l'activité grand public.

Le développement de Vilmorin doit par ailleurs continuer à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- > intensification progressive de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection variétale classique,
- > internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation des marchés,
- > renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe,
- > ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- > maintien d'un modèle d'organisation et de management original privilégiant l'autonomie dans la gestion de chaque entreprise et favorisant la mise en œuvre de synergies entre les différents pôles opérationnels.

Fort de cette ligne de conduite, Vilmorin est en mesure de conforter sa position de quatrième acteur mondial et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

## Acquisitions et cessions de participations

Nb : Le tableau détaillé des filiales et participations est annexé au présent rapport à la page 68.

Outre l'opération d'intégration des activités de semences de grandes cultures de Limagrain mentionnée précédemment, il convient de rappeler :

- > l'intégration globale des activités européennes en céréales à paille et en pois protéagineux d'Innoseeds, suite à leur acquisition en septembre 2006 auprès de DLF,
- > la déconsolidation des activités de distribution "wholesale" en fourragères et gazons de Limagrain Verneuil Holding, suite à leur cession à DLF,
- > la mise en équivalence de la société française Top Green suite à sa prise de contrôle majoritaire par le groupe danois DLF,
- > la prise de contrôle intégral de la société israélienne Hazera Genetics détenue précédemment à 54,7 %,
- > la prise de participation dans la société indienne de biotechnologies Avesthagen à hauteur de 4,6 % de son capital.

## Actionnariat

En rémunération de l'apport par Limagrain des activités de semences de grandes cultures regroupées au sein de la société holding Biofina, Vilmorin a émis le 03.07.2006, 3 824 878 actions nouvelles portant son capital à 13 391 857 titres pour une valeur totale de 204 225 819,25 euros. À l'issue de cette augmentation de capital, le Groupe Limagrain détenait 78,6 % de Vilmorin.

Conformément aux engagements pris lors de l'annonce de cette opération, le Groupe Limagrain procédait, via Groupe Limagrain Holding et dans le cadre d'un placement privé, en novembre 2006, à la cession de 800 000 actions représentant 5,97 % du capital de Vilmorin.

Le capital social est détenu au 30.06.2007 majoritairement à 56,83 % par Groupe Limagrain Holding, à 6,66 % par Sélia et à 6,66 % par la société Coopérative Agricole Limagrain, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

Les dispositions statutaires de Vilmorin confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30.06.2007, 5 562 069 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Sélia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 78,9 %.

Au 30.06.2007, Vilmorin détenait 1 312 actions d'autocontrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30.06.2007, au titre de ce même article.

### ■ Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin comme suit :

Résultat net au 30.06.07	25 818 025.23 €
Affectation à la réserve légale	1 290 901.26 €
Résultat au 30.06.07 disponible	24 527 123.97 €
Report à nouveau initial	17 503 429.89 €
Dividendes à distribuer	22 230 482.62 €
Report à nouveau final	19 800 071.24 €

Le dividende net est fixé à 1,66 euro par action. Rapporté au résultat net part du Groupe les montants distribués correspondent à 40,5 %.

Le montant total des dividendes (22 230 482,62 euros), ainsi que le report à nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	03-04	04-05	05-06
Nombre d'actions	3 188 993	3 188 993	9 566 979 <sup>(1)</sup>
Nominal	45.75 €	45.75 €	15.25 €
Dividende net par action	4.60 €	4.85 €	1.62 €
Avoir fiscal	2.30 €	-	-
Dividende brut par action	6.90 €	-	-

(1) 13 391 857 actions à la date de versement du dividende, compte tenu de l'augmentation de capital de juillet 2006.

## ■ Tableau de résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En K€	06-07	05-06 <sup>(1)</sup>	04-05	03-04	02-03
Capital en fin d'exercice					
Capital social	204 226	145 896	145 896	145 896	145 896
Nombre d'actions ordinaires	13 391 857	9 566 979	3 188 993	3 188 993	3 188 993
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes total	27 309	9 171	8 100	7 034	8 431
Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	25 609	19 778	19 614	17 609	18 198
Impôt sur les bénéfices	- 3 697	- 2 074	- 3 371	70	293
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	25 818	22 507	20 659	12 204	12 094
Résultat distribué	22 230	21 694	15 466	14 669	12 118
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2.18	2.28	6.86	4.20	4.21
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.93	2.35	6.48	3.83	3.79
Dividende attribué à chaque action	1.66	1.62	1.62	4.60	3.80
<b>Effectifs</b>					
Effectif moyen propre <sup>(2)</sup>	82	14	11	13	44
Masse salariale totale	4 720	1 142	1 002	950	1 374
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 127	1 031	851	698	893

(1) Compte-tenu de la division par trois du nominal de l'action.

(2) En nombre de personnes.

## ■ Information du Comité d'Entreprise

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.432-4 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été présentés au Comité d'Entreprise ; celui-ci n'a émis aucune observation.

## ■ Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées visées par le Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration pour l'exercice 2006-2007. Les Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions, qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

## ■ Mode de gestion de l'entreprise

L'administration de votre société est actuellement confiée à un Conseil d'Administration composé de sept membres.

À la suite de l'opération d'intégration au sein du périmètre de Vilmorin des activités de semences de grandes cultures de Limagrain, il a été procédé au cours de l'exercice 2006-2007 à une reconstitution partielle du Conseil d'Administration, visant à assurer en son sein une répartition équilibrée des différentes activités. Ainsi Messieurs François DELOCHE, Raoul FAURE, Jean-Paul FAURE et Jean-Denis POULET ont présenté leur démission afin de permettre la nomination par cooptation de Messieurs Pierre PAGESSE, Joël ARNAUD, Philippe AYMARD et Jean-Yves FOUCAULT.

Par ailleurs, Monsieur Daniel CHÉRON, Directeur Général Délégué de Vilmorin, a été appelé à prendre en décembre 2006, la Direction Générale du Groupe Limagrain. En conséquence, il a transmis ses fonctions en février 2007 à Monsieur Adrian HUIGE jusqu'alors en charge de différentes missions opérationnelles et de la direction des ressources humaines au niveau du Groupe.

Au 30.06.2007, le Conseil d'Administration et la Direction Générale étaient donc composés de la façon suivante :

- > Président Directeur Général : Gérard RENARD
- > Directeur Général Délégué : Adrian HUIGE
- > Administrateurs : Joël ARNAUD, Philippe AYMARD, Daniel CHÉRON, Jean-Yves FOUCAULT, François HEYRAUD, Pierre PAGESSE.

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur de votre société est annexée au présent rapport.

Au cours de l'exercice 2006-2007, votre Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises.

Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des filiales de Vilmorin, les membres du Conseil d'Administration ont participé à 39 réunions.

Votre Conseil d'Administration vous propose de ratifier la nomination, en qualité d'Administrateurs de Vilmorin, de

Messieurs Pierre PAGESSE, Joël ARNAUD, Philippe AYMARD et Jean-Yves FOUCAULT, et pour ce dernier de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans.

En outre nous vous proposons de compléter la composition du Conseil d'Administration par la création de deux nouveaux postes d'Administrateurs.

Nous soumettons ainsi à votre approbation la nomination de Monsieur Pascal VIGUIER, en qualité d'Administrateur de votre société, pour un mandat d'une durée de trois ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2010.

Parallèlement votre Conseil d'Administration vous propose de procéder, en la personne de Monsieur Didier MIRATON, à la nomination d'un Administrateur indépendant en référence notamment aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005.

Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Didier MIRATON est membre depuis mai 2007 de la Direction Générale de Michelin en qualité de cogérant associé non commandité.

Ces différentes propositions vous sont présentées dans le projet des sixième, septième, huitième et neuvième résolutions.

## ■ Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, vos Administrateurs ont exercé en 2006-2007 leur mandat à titre gratuit ; il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur un montant global de jetons de présence ou d'indemnités.

Par ailleurs Monsieur Daniel CHÉRON, Administrateur Directeur Général Délégué, jusqu'en février 2007, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, nous vous précisons que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2006-2007 est de 171,9 milliers d'euros, dont une partie variable de 16,5 milliers d'euros.

Selon la même approche, Monsieur Adrian HUIGE, nouveau Directeur Général Délégué depuis février 2007, étant salarié de Groupe Limagrain Holding, la fraction de sa rémunération brute attribuable depuis cette date à ces nouvelles fonctions est de 104,4 milliers d'euros, dont une partie variable de 24,7 milliers d'euros.

Nous vous informons également que les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Messieurs Daniel CHÉRON et Adrian HUIGE s'élèvent au 30.06.2007 respectivement à 128 milliers d'euros et 6,5 milliers d'euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

## ■ Programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Mixte du 12.12.2006, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	77 763
Prix moyen d'achat	69.21 €
Nombre de titres vendus	82 553
Prix moyen de vente	69.37 €

Au 30.06.2007, notre société détenait 1 312 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 129 612 euros, soit un prix moyen unitaire de 98,79 euros.

Au 30.09.2007, notre société détenait 898 titres d'auto-contrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 85 016,98 euros, soit un prix moyen unitaire de 94,67 euros.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 12 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Ces opérations seront effectuées par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- > le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros par action,
- > le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 000 000 d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 150 millions d'euros.

## ■ Autorisation de réaliser un appel public de capitaux

Au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 12.12.2006, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés dans la limite d'un montant maximum de 150 millions d'euros. Cette autorisation avait été accordée pour une période de 18 mois.

En application de l'article L.25-100 du Code de Commerce, nous vous informons que votre Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations au cours de l'exercice 2006-2007.

Pour rester attentifs à la réactivité du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin, nous vous proposons de proroger et d'élargir ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

## Émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 250 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- > fixer l'époque ou les époques d'émission,
- > déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- > arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- > d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

### **Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription**

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

> chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 250 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,

> chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 250 millions d'euros, ou à la contre valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,

> en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,

> le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (dixième à quatorzième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

### **Augmentation de capital réservée aux salariés**

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la quinzième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

### **■ Dispositions générales**

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30.06.2007.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la quinzième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

## **ANNEXE**

### **■ Liste des mandats des Administrateurs**

#### **Président Directeur Général : Gérard RENARD**

> Président Directeur Général :  
Vilmorin & Cie SA, Clause Tézier SA.

> Président du Conseil d'Administration :  
Vilmorin SA, Vilmorin Iberica SA (Espagne), Vilmorin Italia Srl (Italie), Clause Tézier Iberica SA (Espagne), Clause Tézier Italia Spa (Italie).

> Président du Board of Directors :  
American Bio Corporation (États-Unis), Harris Moran Seeds Cie (États-Unis), Vilmorin Inc (États-Unis).

> Président du Conseil de Tutelle :  
Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas), Nickerson Zwaan GmbH (Allemagne).

> Membre du Conseil de Tutelle :  
CH Van den Berg BV (Pays-Bas).

> Administrateur :

Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Maïcentre SCICA, Oxadis SA, Oxadis SRL (Italie), Marco Polo Seed Ltd (Thaïlande), Cylonie Re (Luxembourg).

> Membre du Board :

Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni), Plant Development Australia Pty (Australie), Hazera Genetics Ltd (Israël).

> Membre du Comité d'Administration :  
Sélia SAS.

> Membre du Conseil de Surveillance :  
Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg).

> Membre du Comité Consultatif :  
Flora Frey GmbH (Allemagne).

> Membre du Conseil de Gérance :  
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili).

#### **Administrateurs :**

##### **François HEYRAUD**

> Président Directeur Général :  
Oxadis SA.

> Président du Conseil d'Administration :  
Oxadis Srl (Italie).

> Président du Conseil de Tutelle :  
CH Van den Berg BV (Pays-Bas).

> Président du Conseil de Surveillance :  
Cnos Vilmorin (Pologne).

> Président du Board :  
Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni).

> Président du Comité Consultatif :  
Flora Frey GmbH (Allemagne).

> Administrateur :  
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Vilmorin & Cie SA, Top Green SAS, Maïcentre SCICA, Vilmorin SA, Vilmorin Italia SRL, Vilmorin Ibérica SA, Clause Tézier SA, Clause Tézier Ibérica SA, Clause Tézier Italia SPA.

> Membre du Comité d'Administration :  
Sélia SAS.

> Membre du Board :  
American Bio Corporation (États-Unis) (jusqu'au 23.04.2007), Harris Moran Seeds Company (États-Unis), Vilmorin Inc. (États-Unis).

> Membre du Conseil de Tutelle :  
Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas).

> Membre du Conseil de Gérance :  
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili) (Représentant Sélia).

##### **Jean-Yves FOUCAULT**

> Président Directeur Général :  
Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Ulice SA.

> Président du Conseil d'Administration :  
Jacquet Belgium (Représentant Jacquet SA).

> Président :  
Jacquet Panification SAS, Limagrain Céréales Ingrédients, Société de Viennoiserie Fine (SDVF) SASU, Céréales et Ingrédients SAS (jusqu'au 01.01.2007), Westhove SAS.

> Administrateur :  
Coopérative Agricole Limagrain, Limagrain Agro Industrie SA (jusqu'au 19.06.2007), Groupe Limagrain Holding SA, Vilmorin & Cie, Maïcentre SCICA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE.

> Membre du Comité d'Administration :  
Sélia SAS, Limaclub SAS.

> Membre du Conseil de Gérance :  
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili).

##### **Joël ARNAUD**

> Président Directeur Général :  
Limagrain Verneuil Holding SA, Limagrain Agro Industrie SA (jusqu'au 19.06.2007).

> Vice-Président Administrateur :  
Coopérative Agricole Limagrain, Valgrain (Coopérative Agricole) (Représentant Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain).

> Président du Conseil d'Administration :  
Limagrain Central Europe SA, Limagrain Ibérica (Espagne).

> Membre du Board :  
AgReliant Genetic LLC (États-Unis) (jusqu'au 22.01.2007), Limagrain Genetic Corp (États-Unis) (jusqu'au 16.02.2007), Limagrain Genetic Inc. (Canada) (jusqu'au 30.11.2006).

> Président du Conseil de Tutelle :  
Nickerson Advanta UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne).

> Administrateur :  
Groupe Limagrain Holding, Vilmorin & Cie, Maïcentre SCICA, Ulice SA, Soltis SA, Jacquet SA, Limagrain Italia Spa (Italie), Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE.

> Membre du Conseil de Surveillance :  
Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Advanta BV (Pays-Bas).



> Membre du Comité d'Administration :  
Sélia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Céréales et Ingrédients SAS (jusqu'au 01.01.2007).

> Membre du Conseil de Gérance :  
Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant GLH).

### **Philippe AYMARD**

> Président du Conseil d'Administration :  
Limagrain Italia Spa (Italie), Limaclub SAS, Maïcentre SCICA, Grains Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) (Union de Coop).

> Président du Conseil de Gérance :  
Cave Saint Verny SARL.

> Président du Conseil de Surveillance :  
Eurodur SA, Advanta BV (Pays-Bas).

> Administrateur :  
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Vilmorin & Cie SA, Limagrain Agro Industrie SA (jusqu'au 19.06.2007), Société Meunière du Centre SA (Représentant Groupe Limagrain Holding), Ulice SA (Représentant Limaclub), Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Limagrain Central Europe SA, Limagrain Verneuil Holding SA, Limagrain Iberica (Espagne).

> Membre du Conseil de Tutelle :  
Nickerson Advanta Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne).

> Co-Gérant Fondateur :  
Dôme 2000.

> Membre du Comité d'Administration :  
Sélia SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Céréales et Ingrédients SAS (jusqu'au 01.01.2007).

> Membre du Conseil de Gérance :  
Semillas Limagrain de Chile Ltd (Chili).

> Membre du Board :  
AgReliant Genetics LLC (États-Unis), Limagrain Genetics Corp (États-Unis), Limagrain Genetics Inc. (Canada).

### **Pierre PAGESSE**

> Président :  
Coopérative Agricole Limagrain.

> Président du Comité d'Administration :  
Sélia SAS.

> Président Directeur Général :  
Groupe Limagrain Holding SA.

> Président du Conseil d'Administration :  
Cylonie Re (Luxembourg), Vilmorin Luxembourg (SA).

> Président du Comité Stratégique :  
Biogemma SAS.

> Membre du Conseil de Surveillance :  
Advanta BV (Pays-Bas).

> Administrateur :  
Limagrain Verneuil Holding SA, Vilmorin & Cie SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Ulice SA, Maïcentre SCICA.

> Membre du Conseil de Gérance :  
Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant Limagrain), Cave Saint Verny SARL.

> Membre du Comité d'Administration :  
Limaclub SAS (Représentant Limagrain).

> Membre de Droit :  
LG Compagnons (Association).

### **Daniel CHÉRON**

> Directeur Général :  
Coopérative Agricole Limagrain, Sélia SAS.

> Directeur Général Délégué :  
Groupe Limagrain Holding, Limagrain Agro Industrie SA (jusqu'au 19.06.2007).

> Administrateur :  
Vilmorin & Cie, Genoplante Valor SAS, Cylonie Re (Luxembourg).

> Membre du Conseil de Surveillance :  
Méristem Thérapeutics.

> Membre du Board :  
Limagrain Genetic Corp. (États-Unis) (jusqu'au 30.03.2007).

# Comptes consolidés au 30.06.2007

- I. Compte de résultat consolidé
- II. Bilan consolidé
- III. Tableau des flux de trésorerie
- IV. Variation des capitaux propres
- V. Notes annexes aux états financiers consolidés

## I. Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	06-07	05-06 pro-forma	05-06 publié
<b>Revenus des activités ordinaires</b>	6	<b>938.5</b>	<b>922.2</b>	<b>497.5</b>
Coût des ventes	-	- 523.8	- 519.2	- 249.7
Frais marketing et commerciaux	-	- 150.8	- 146.4	- 83.6
Frais de recherche et développement	9	- 76.9	- 75.3	- 36.3
Frais généraux et administratifs	-	- 106.5	- 109.9	- 71.5
Autres produits et charges opérationnels	10	14.5	- 12.1	- 0.9
<b>Résultat opérationnel</b>	-	<b>95.0</b>	<b>59.3</b>	<b>55.5</b>
Coût du financement	11	- 21.7	- 15.1	- 5.2
Autres produits et charges financiers	12	1.9	2.0	1.5
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	19	- 0.7	1.3	1.6
Impôts sur les résultats	13	- 17.2	- 6.4	- 9.7
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	-	<b>57.3</b>	<b>41.1</b>	<b>43.7</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>	-	<b>0.0</b>	<b>5.5</b>	<b>5.5</b>
<b>Résultat de la période</b>	-	<b>57.3</b>	<b>46.6</b>	<b>49.2</b>
<i>Dont Part du groupe</i>	-	54.8	42.4	43.8
<i>Dont Part des minoritaires</i>	-	2.5	4.2	5.4

En euros	06-07	05-06 pro-forma	05-06 publié
Résultat des activités poursuivies pour une action – Part du groupe	4.1	2.8	4.0
Résultat des activités abandonnées pour une action – Part du groupe	0.0	0.4	0.6
Résultat de la période pour une action – Part du groupe	4.1	3.2	4.6

## II.1. Bilan consolidé Actif

En millions d'euros	Notes	30.06.07	30.06.06 pro-forma	30.06.06 publié
Goodwill	15	275.9	272.2	22.1
Autres immobilisations incorporelles	16	385.2	383.6	155.0
Immobilisations corporelles	17	134.5	143.0	88.0
Actifs financiers	18	24.5	31.1	12.1
Participations mises en équivalence	19	9.3	8.4	6.8
Impôts différés	26	13.9	11.3	3.6
<b>Total des actifs non courants</b>	-	<b>843.3</b>	<b>849.6</b>	<b>287.6</b>
Stocks	20	259.0	294.3	164.7
Clients et autres débiteurs	21	379.3	363.7	180.9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	150.6	168.9	92.1
<b>Total des actifs courants</b>	-	<b>788.9</b>	<b>826.9</b>	<b>437.7</b>
<b>Total de l'actif</b>	-	<b>1 632.2</b>	<b>1 676.5</b>	<b>725.3</b>

## II.2. Bilan consolidé Passif

En millions d'euros	Notes	30.06.07	30.06.06 pro-forma	30.06.06 publié
Capital social	23	204.2	204.2	145.9
Réserves et résultats – Part du groupe	23	404.2	373.6	176.9
<b>Capitaux propres – Part du groupe</b>	23	<b>608.4</b>	<b>577.8</b>	<b>322.8</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	24	<b>97.2</b>	<b>137.9</b>	<b>47.6</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	-	<b>705.6</b>	<b>715.7</b>	<b>370.4</b>
Provisions pour avantages au personnel	25	23.6	33.4	19.7
Dettes financières non courantes	28	322.6	138.1	44.1
Impôts différés	26	84.0	90.4	35.1
<b>Total des passifs non courants</b>	-	<b>430.2</b>	<b>261.9</b>	<b>98.9</b>
Autres provisions	27	19.9	27.8	11.7
Fournisseurs et autres créditeurs	29	296.7	295.8	126.4
Produits différés	30	6.5	2.4	0.6
Dettes financières courantes	28	173.3	372.9	117.3
<b>Total des passifs courants</b>	-	<b>496.4</b>	<b>698.9</b>	<b>256.0</b>
<b>Total du passif</b>	-	<b>1 632.2</b>	<b>1 676.5</b>	<b>725.3</b>

### III. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	30.06.07 publié	30.06.06 pro-forma	30.06.06 publié
<b>1 – Opérations d'exploitation</b>			
Résultat de la période	57.3	46.6	49.2
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividendes	0.7	- 1.3	- 1.6
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	80.3	83.1	38.7
Dotations nettes aux provisions non courantes	- 15.9	6.8	- 2.6
Variation des impôts différés	- 3.5	- 4.3	- 1.1
Résultat sur opérations en capital	- 10.5	- 11.8	- 12.1
Perte et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 0.2	0.0	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>108.2</b>	<b>119.1</b>	<b>70.5</b>
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks	15.9	- 23.8	- 3.5
> Clients et autres débiteurs	- 21.9	- 4.8	- 7.8
> Dettes courantes	8.9	11.0	- 12.5
<b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>	<b>111.1</b>	<b>101.5</b>	<b>46.7</b>
<b>2 – Opérations d'investissement</b>			
Prix de cession des actifs immobilisés <sup>(1)</sup>	21.5	24.9	23.9
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	- 75.0	- 68.5	- 30.3
> Immobilisations corporelles	- 28.5	- 21.9	- 12.5
> Immobilisations financières <sup>(3)</sup>	- 50.1	- 145.7	- 22.0
Réduction des autres immobilisations financières	12.4	19.9	19.3
Trésorerie nette acquise sur entrée de périmètre <sup>(2)</sup>	77.5	1.3	1.3
Trésorerie nette cédée sur sortie de périmètre	- 0.2	- 2.9	- 2.3
Variation des actifs financiers	21.9	0.0	-
Incidence des décalages de trésorerie	0.1	- 0.5	0.6
<b>Flux liés aux opérations d'investissements</b>	<b>- 20.4</b>	<b>- 193.4</b>	<b>- 22.0</b>
<b>3 – Opérations de financement</b>			
Augmentation des dettes financières <sup>(3) (4)</sup>	- 10.2	93.1	- 1.3
Autres	- 0.4	0.0	-
Dividendes reçus participation non consolidée	0.3	0.0	-
Dividendes versés	- 21.7	- 14.5	- 16.3
<b>Flux liés aux opérations de financement</b>	<b>- 32.0</b>	<b>78.6</b>	<b>- 17.6</b>
<b>4 – Incidence de la variation des taux de change</b>	<b>- 0.2</b>	<b>- 3.0</b>	<b>- 1.3</b>
<b>5 – Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>58.5</b>	<b>- 16.3</b>	<b>5.8</b>
<b>6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>92.1</b>	<b>185.2</b>	<b>86.3</b>
<b>7 – Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>150.6</b>	<b>168.9</b>	<b>92.1</b>

(1) Dont 16,8 millions d'euros liés à l'activité abandonnée sur Ferry Morse au 30.06.2006.

(2) Il s'agit de l'intégration de l'activité de semences de grandes cultures (cf. Note 3).

(3) Dont les incidences de l'opération d'apport des semences de grandes cultures du Groupe Limagrain.

(4) Augmentation des dettes financières non courantes 333,3  
Remboursement des dettes financières non courantes - 127,3  
Mouvements des dettes financières courantes - 216,2  
- 10,2

## IV. Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Part du groupe					Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Écart de conversion				
<b>Au 30.06.05</b>	<b>145.9</b>	<b>29.3</b>	<b>123.9</b>	<b>1.5</b>	<b>300.6</b>	<b>41.0</b>	<b>341.6</b>	
Écarts de conversion				- 6.2	- 6.2	- 1.5	- 7.7	
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres			0.6		0.6	0.8	1.4	
Résultat net			43.8		43.8	5.4	49.2	
<b>Total des gains et pertes de l'exercice</b>			<b>44.4</b>	<b>- 6.2</b>	<b>38.2</b>	<b>4.7</b>	<b>42.9</b>	
Variation des titres auto-détenus			0.2		0.2		0.2	
Dividendes versés			- 15.5		- 15.5	- 0.8	- 16.3	
Variations de périmètre						2.3	2.3	
Effet des engagements d'achat de titres							0.0	
Variation de capital de la société mère							0.0	
Autres			- 0.7		- 0.7	0.4	- 0.3	
<b>Au 30.06.06</b>	<b>145.9</b>	<b>29.3</b>	<b>152.3</b>	<b>- 4.7</b>	<b>322.8</b>	<b>47.6</b>	<b>370.4</b>	
Écarts de conversion				- 6.4	- 6.4	0.6	- 5.8	
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres			0.6		0.6	0.2	0.8	
Résultat net			54.8		54.8	2.5	57.3	
<b>Total des gains et pertes de l'exercice</b>		<b>0.0</b>	<b>55.4</b>	<b>- 6.4</b>	<b>49.0</b>	<b>3.3</b>	<b>52.3</b>	
Variation des titres auto-détenus			0.3		0.3		0.3	
Dividendes versés			- 21.7		- 21.7	- 0.4	- 22.1	
Variations de périmètre					0.0	47.7	47.7	
Effet des engagements d'achat de titres					0.0	- 0.8	- 0.8	
Variation de capital de la société mère	58.3	182.9			241.2		241.2	
Frais liés à l'opération d'apport imputés sur la prime		- 1.3			- 1.3		- 1.3	
Incidence des apports de l'activité semences de grandes cultures du Groupe Limagrain			15.0		15.0		15.0	
Autres <sup>(1)</sup>			3.1		3.1	- 0.2	2.9	
<b>Au 30.06.07</b>	<b>204.2</b>	<b>210.9</b>	<b>204.4</b>	<b>- 11.1</b>	<b>608.4</b>	<b>97.2</b>	<b>705.6</b>	

(1) Les "Autres" concernent principalement la révision du taux d'impôt différé appliqué à l'élimination des marges en stocks.

### Détail des gains et pertes de l'exercice :

En millions d'euros	06-07	05-06
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	0.3	1.4
Changement de méthode	0.5	0.0
<b>S/profit net reconnu directement en capitaux propres</b>	<b>0.8</b>	<b>1.4</b>
Résultat de la période	57.3	49.2
<b>S/Total des produits et charges de la période</b>	<b>58.1</b>	<b>50.6</b>
<i>Dont Part Groupe</i>	55.4	44.4
<i>Part Minoritaires</i>	2.7	6.2

## V. Notes aux États financiers consolidés

	Note	Page		Note	Page
<b>Généralités</b>			<b>Bilan consolidé - Passif</b>		
• Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	96	• Capitaux propres - part du groupe	23	131
• Évènements de la période	2	107	• Capitaux propres - intérêts minoritaires	24	131
• Informations financières pro-forma sur l'intégration de l'activité semences de grandes cultures	3	108	• Provisions pour avantages au personnel	25	132
• Périmètre de consolidation	4	112	• Impôts différés	26	134
• Information sectorielle	5	113	• Autres provisions courantes	27	135
<b>Compte de résultat</b>			• Dettes financières courantes et non courantes	28	135
• Revenu des activités ordinaires	6	114	• Fournisseurs et autres créditeurs	29	138
• Frais de personnel	7	115	• Produits différés	30	138
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8	116	<b>Informations complémentaires</b>		
• Frais de recherche et de développement	9	116	• Instruments financiers	31	139
• Autres produits et charges opérationnels	10	116	• Engagements hors bilan	32	141
• Coût du financement	11	117	• Transactions avec les parties liées	33	142
• Autres produits et charges financières	12	117	• Passifs éventuels	34	143
• Impôts sur les résultats	13	117	• Évènements postérieurs à la clôture	35	143
• Résultat pour une action	14	119	<hr/>		
<b>Bilan consolidé - Actif</b>			<b>Note 1 - Méthodes et principes comptables en normes IFRS</b>		
• Goodwill	15	120	<b>1.1 – Contexte général et déclaration de conformité</b>		
• Autres immobilisations incorporelles	16	122	Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30.06.2007.		
• Immobilisations corporelles	17	124	Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 03.10.2007.		
• Actifs financiers	18	126	<b>1.2 – Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés</b>		
• Participations mises en équivalence	19	128	Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.		
• Stocks	20	129			
• Clients et autres débiteurs	21	130			
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	130			

### 1.3 – Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la Direction de Vilmorin doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de Vilmorin procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de Vilmorin portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

### 1.4 – Traitements comptables retenus en l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC relatives à certaines opérations

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

#### 1.4.1 – Comptabilisation des options de vente accordées à certains actionnaires minoritaires

Vilmorin a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu :

> Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, de l'écart d'acquisition.

> La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en ajustement du montant de l'écart d'acquisition.

> Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en "Autres charges financières".

> À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contre passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

#### 1.4.2 – Acquisition d'intérêts minoritaires dans des sociétés consolidées par intégration globale

Lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires relatifs à des sociétés contrôlées par Vilmorin, les actifs, passifs et passifs éventuels de la société sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai de douze mois et rétroactivement à la date d'acquisition. Tout surplus entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels est comptabilisé en goodwill. Toute différence négative est reconnue au résultat de l'exercice d'acquisition complémentaire.

#### 1.4.3 – Application et interprétation des normes et règlements

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 01.01.2007 ou postérieurement (voir détail ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin :

- IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir.
- IAS 1 : Amendement relatif à l'information à fournir sur le capital.
- IFRIC 10 : Information financière intermédiaire et dépréciation.
- IFRIC 11 : Actions propres et transactions intra-groupe.
- IFRIC 12 : Concessions de services.
- IFRIC 13 : Programmes de fidélité client.
- IFRS 8 : Information sectorielle.
- IAS 23 R : Coûts d'emprunt.

### 1.5 – Méthodes de consolidation (IAS 27 – 28 – 31)

Les règles suivantes sont appliquées :

> Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les critères d'appréciation du contrôle résultent :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, dont les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles,
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,

- soit de la possibilité d'exercer une influence dominante.  
Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

> Les sociétés contrôlées conjointement, en vertu d'un accord contractuel, avec un nombre limité de partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle : les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

> Les entreprises associées dans lesquelles Vilmorin exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées (méthode de mise en équivalence), à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part Vilmorin dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et Vilmorin cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que Vilmorin ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

> Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :

- les transactions et comptes réciproques,
- les dividendes versés entre sociétés consolidées,
- les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- les marges internes sur stocks,
- les plus ou moins values sur cessions internes.

## 1.6 – Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en écart "Goodwill".

Les goodwill négatifs résultant des acquisitions sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice de l'acquisition.

## 1.7 – Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne de Vilmorin qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé.

Le premier niveau d'information sectorielle, tel que défini par la norme IAS 14, est organisé par secteur d'activité.

La ventilation retenue par Vilmorin pour ses différentes activités est la suivante :

- Activité potagères – marché professionnel.
- Activité potagères – marché grand public.
- Activité grandes cultures – marchés Europe et Amérique du Nord.

Le deuxième niveau d'information sectorielle, tel que défini par la norme IAS 14 est organisé par zone géographique :

- Europe
- Amérique
- Asie
- Afrique
- Océanie
- Moyen-Orient

## 1.8 – Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie à des cours approchant les cours de change aux dates de transaction.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Écarts de conversion", et au poste "Intérêts minoritaires" pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

## 1.9 – Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont

inscrits dans les capitaux propres au poste “Différence de conversion”. Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l’activité à l’étranger.

Pour qu’un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d’actifs, de passifs ou d’engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d’affaires généré par les actifs de l’entreprise par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

> Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.

> Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

## 1.10 – Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d’acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût.

Lorsque leur durée d’utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d’utilisation attendue par Vilmorin. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d’utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d’utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d’utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d’autres immobilisations incorporelles de Vilmorin sont les suivantes :

### a. Coûts de développement

Les coûts de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d’activation répondant aux critères suivants sont réunies :

> Les projets sont clairement identifiés et les coûts s’y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.

> La faisabilité technique des projets est démontrée.

> Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d’utiliser ou vendre les produits issus des projets.

> Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.

> Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin estime qu’elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

### Nature et contenu des projets immobilisés

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l’activité de Vilmorin.

Le domaine d’activité concerné est relatif à l’activité semencière de Vilmorin.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

> L’amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection classique, les travaux d’analyse du génome des espèces travaillées, le marquage moléculaire ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.

> Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d’inscription, d’homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.

> La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.

> Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d’obtention végétale, études de liberté d’opération, etc.

> La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse, la recherche de nouvelles ressources génétiques).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

#### **b. Les goodwill**

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres consolidés (majoré des coûts annexes) et la part de Vilmorin dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date des prises de participation.

Ces goodwill ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises".

Les goodwill font désormais l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1.24 ci-après. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en "Titres mis en équivalence". Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

#### **c. Les marques, brevets, licences**

Le coût de ces actifs correspond :

- au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément,
- à la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

#### **(c1) – Les marques**

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties. Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété,
- perspectives de rentabilité à long terme,
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels,
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque,
- ancienneté de la marque,
- dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

#### **(c2) – Les brevets**

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

#### **(c3) – Les licences**

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

#### **(c4) – Les logiciels**

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- les coûts des matériaux et services utilisés,
- les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

#### **d. Les matériels génétiques**

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble du matériel végétal permettant la création de nouvelles variétés de semences. Ils constituent un réservoir génétique permettant l'identification et l'utilisation des différents gènes d'intérêt nécessaires à la création variétale (exemple : intérêt agronomique, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, rendement supérieur, amélioration des qualités nutritives, etc).

Généralement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils sont évalués à la juste valeur au jour de l'acquisition.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin considère que leur durée de vie économique est indéfinie. Par conséquent, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

### **1.11 – Immobilisations corporelles (IAS 16)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

#### **a. Intérêts d'emprunts**

En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

## **b. Approche par composant**

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

## **c. Amortissements**

### **(c1) – Base d'amortissement**

La plupart des actifs industriels de Vilmorin, compte tenu de leur spécificité, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

### **(c2) – Mode d'amortissement**

Le mode d'amortissement utilisé par Vilmorin est le mode linéaire.

### **(c3) – Durée d'amortissement**

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivantes, revues annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 10 à 20 ans
- Bâtiments : 10 à 40 ans<sup>(1)</sup>
- Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans
- Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans
- Équipements de bureau : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

### **(c4) – Présentation au compte de résultat**

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

## **d. Tests de dépréciation**

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur si les circonstances l'exigent.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin, est réalisé selon la règle exposée au paragraphe 1.24 ci-après.

## **1.12 – Contrats de location (IAS 17)**

### **1.12.1 – Contrats de location financement**

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat et les emprunts au passif.

### **1.12.2 – Contrats de location simple**

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

## **1.13 – Stocks et en-cours de production**

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ajustement en fonction des perspectives de vente,
- mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

(1) 10 à 20 ans pour les constructions légères  
20 à 40 ans pour les constructions plus robustes

## 1.14 – Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

## 1.15 – Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## 1.16 – Avantages au personnel (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin participe à divers régimes de retraites, de pré-retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

### a. Régime à cotisations définies

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

### b. Régime à prestations définies

Pour ces régimes, Vilmorin comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

> La méthode utilisée est celle dite des "unités de crédits projetées" qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes.

> Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime.

> Ces écarts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du "corridor". Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés. Ils sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Des fonds externes peuvent être appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

- des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés,
- et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

### c. Autres avantages postérieurs à long terme

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Pour Vilmorin ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite et concernent presque exclusivement les sociétés françaises.

### d. Présentation au bilan et au compte de résultat

Le montant des provisions constituées au titre des avantages au personnel figure au bilan dans la rubrique "Provisions pour avantages au personnel" compte tenu de leur échéance à long terme.

Au compte de résultat, la charge représentative de l'évolution de ces engagements est comptabilisée dans le résultat opérationnel.

## 1.17 – Provisions (IAS 37)

### a. Principe général

La norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- > Elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite.
- > L'obligation existe à la date de clôture de l'exercice.
- > Il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.
- > Une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

## **b. Application à Vilmorin**

Vilmorin est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

### **(b1) – Provisions pour restructuration**

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- indemnités de licenciements,
- pré-retraites,
- préavis non effectués,
- formation des personnes devant partir,
- autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également comptabilisés dans les coûts de restructuration.

### **(b2) – Provisions pour litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.)**

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basés sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Par ailleurs afin d'assurer une meilleure maîtrise de la gestion de certains risques spécifiques (en particulier la responsabilité contractuelle, les litiges relatifs à la propriété intellectuelle ainsi que certains risques dommages), Vilmorin dispose d'une société captive de réassurance. Cette société constitue des provisions, conformément aux règles générales exposées ci-dessus.

### **(b3) – Présentation comptable**

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

## **1.18 – Subventions d'investissements (IAS 20)**

En application de la norme IAS 20, Vilmorin comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique "Produits différés" et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquelles elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

## **1.19 – Impôts différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles (à l'exception notamment des goodwill) entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

> Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits bails, marges sur stocks, résultat sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.).

> Les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés.

> Les différences entre base comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé, dès lors que ces changements de taux n'affectent pas des impôts différés qui avaient comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

> Les prévisions de résultats fiscaux futurs.

> La part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées.

> La position passive nette peut dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

## 1.20 – Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et autres créditeurs" pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale puis du coût amorti pour les évaluations ultérieures.

## 1.21 – Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

### 1.21.1 – Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

> Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse.

> Pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

### 1.21.2 – Créances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites au paragraphe 1.21.1 ci-dessus.

## 1.21.3 – Comptabilisation des actifs financiers et instruments dérivés

Vilmorin applique les principes suivants :

### a. Instruments financiers dérivés

Vilmorin utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de change.

Les principes comptables applicables aux instruments relatifs aux couvertures de change sont exposés au paragraphe 1.9 ci-dessus.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt lié à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour leur partie efficace.

### b. Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique "Produits différés". Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

### c. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 1.21.4 – Dettes financières – instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

## 1.22 – Fournisseurs et autres créditeurs

En cas de différé de paiement supérieur à 1 an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés au paragraphe 1.21 ci-dessus.

## 1.23 – Trésorerie et équivalents de trésorerie – valeurs mobilières de placement

### a. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- > Les disponibilités.
- > Les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.
- > Les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de trésorerie.

### b. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers" les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- > Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- > Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

## 1.24 - Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin sont examinés à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif de Vilmorin ait à subir une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (selon la méthode décrite ci-après).

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

### a. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

### b. Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## 1.25 – Ventilation des actifs et passifs en courant / non courant

### a. Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques “courant” et “non courant”.

### b. Application à Vilmorin

Vilmorin a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

> Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d’exploitation normal de l’activité sont classés :

- en “courant” si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d’un an suivant la date de clôture ou s’ils sont détenus aux fins de négociation,
- en “non courant” dans les cas inverses.

> Les actifs immobilisés sont classés en “non courant”.

> Les provisions entrant dans le cycle d’exploitation normal de l’activité sont classées en “courant”.

> Les provisions pour avantages au personnel sont classées en “non courant” compte tenu de l’horizon long terme de tels engagements.

> Les dettes financières sont classées en “courant” et “non courant” selon que leurs échéances surviennent moins d’un an ou plus d’un an après la date de clôture.

> Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif “non courant”.

## 1.26 – Produits des activités ordinaires

### a. Principe général

Les produits des activités ordinaires font l’objet de la norme IAS 18.

Ces revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin ainsi que les produits des redevances et licences d’exploitation.

### b. Application à Vilmorin

Un produit est comptabilisé en chiffre d’affaires lorsque l’entreprise a transféré à l’acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La date de transfert correspond généralement :

> Pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.

> Pour les prestations de service en fonction du degré d’avancement de la transaction à la date de clôture et si son résultat peut être estimé de façon fiable.

> Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d’affaires ou les quantités vendues par le concédant.

Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d’obtentions végétales ou de lignées parentales.

> Les produits des activités ordinaires comprennent :

- les ventes de produits,
- les ventes de services,
- les redevances perçues en provenance d’activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce,
- les retours de marchandises et de biens,
- les remises de fin d’année,
- les marges arrières versées aux distributeurs, le cas échéant.

## 1.27 – Résultat pour une action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d’actions en circulation au cours de l’exercice.

Le nombre moyen d’actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin de ses propres actions.

Le résultat dilué par actions est calculé en divisant le résultat part du groupe par le nombre d’actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

## Note 2 - Évènements de la période

Le périmètre de Vilmorin a connu les principales évolutions suivantes au cours de l'exercice :

### a. Intégration de l'activité semences de grandes cultures du Groupe Limagrain

Vilmorin a reçu par voie d'apport la totalité des titres de la société Biofina, holding de contrôle de l'ensemble des activités de semences grandes cultures du Groupe Limagrain. La valeur de cet apport a été déterminée selon la valeur nette comptable de Biofina, soit 241,2 millions d'euros. En rémunération de cet apport, Vilmorin a émis 3 824 878 actions nouvelles portant son capital à 13 391 857 titres pour une valeur totale de 204 225 819,25 euros.

Toutes les caractéristiques de cette opération sont disponibles dans le document relatif à l'opération enregistré le 01.06.2006 sous le numéro E06-079 auprès de l'Autorité des marchés financiers, accessible à partir du site internet de la société ([www.vilmorin.info](http://www.vilmorin.info)) et de celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

À l'issue de cette augmentation de capital, le Groupe Limagrain détenait 78,6 % du nouvel ensemble à la date du 03.07.2006 contre 70 % auparavant.

Groupe Limagrain, l'actionnaire de référence de Vilmorin, s'était fixé l'objectif de ramener dès que possible le flottant à un niveau comparable à son niveau pré-opération. Le reclassement de plus de 8 % du capital intervenu sur l'exercice a permis de ramener le taux de détention du capital de Limagrain à 70,2 % et d'élargir la part du capital détenu par les actionnaires minoritaires à hauteur de 29,8 %.

### b. Participation dans Hazera Genetics

Courant juillet 2006, Vilmorin a acquis auprès de la société Megadlei Zeraim Ltd la participation que celle-ci détenait dans Hazera Genetics. En conséquence, le taux de détention de Vilmorin a été porté à 90 %.

De plus, en novembre 2006 la société a acquis la totalité des titres restants (10 %) par le biais d'une offre publique d'achat sur la Bourse de Tel Aviv. Désormais, Vilmorin détient 100 % des titres Hazera Genetics.

Cette opération a généré un excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiables des parts acquises, par rapport au coût d'acquisition des titres d'environ 9 millions d'euros. Cet excédent a été directement comptabilisé en compte de résultat au 30.06.2007.

### c. Alliance stratégique avec Avesthagen

Vilmorin a pris une participation en décembre 2006 à hauteur de 4,56 % dans la société Avestha Gengraine Technologies Pvt. Ltd (Avesthagen).

Cet accord se traduira, à court terme, sur un accord par la création de co-entreprises destinées à développer, sur le marché indien, un pôle semencier potagères et grandes cultures.

Par ailleurs, Vilmorin et Avesthagen ont lancé récemment dans le respect de leurs partenariats respectifs, une coopération en matière de biotechnologies appliquées à la création variétale. Celle-ci porte notamment sur la conduite de programmes de recherche communs ainsi que sur l'accès croisé aux plateformes technologiques propriétaires de chacune des deux sociétés.

### d. Accord global avec le semencier danois DLF

Vilmorin a conclu en septembre 2006 un accord global avec le semencier danois DLF.

Vilmorin a cédé à DLF l'ensemble de ses activités de recherche et de production en semences fourragères et gazons ainsi que la distribution "wholesale" (vente de variétés pures à destination de grossistes). Toutefois, Vilmorin a conservé, pour certains marchés européens, un accès privilégié et exclusif aux produits issus de la recherche DLF dont elle assurera la distribution.

En contrepartie, Vilmorin a acquis les activités céréales d'Innoseeds permettant ainsi le renforcement de leurs coopérations commerciales en Europe.

Vilmorin a pris le contrôle des activités de recherche, de production et de commercialisation de semences de céréales (majoritairement blé et orge) regroupées au sein d'Innoseeds, filiale de DLF. Cette acquisition a ainsi permis à Vilmorin de renforcer sa position de leader européen sur ces activités.

Les principaux pays couverts commercialement sont le Benelux, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la République Tchèque et la Slovaquie. Les activités de recherche sont essentiellement basées aux Pays-Bas et en République Tchèque.

## Note 3 - Informations financières pro-forma sur l'intégration de l'activité semences de grandes cultures

### 1 – Rappel des faits

Il est rappelé que les actions de la société holding Biofina ont été apportées à Vilmorin dans le cadre de l'opération d'apport approuvée le 03.07.2006 par les Assemblées Générales Extraordinaires de Limagrain Agro-Industrie et Vilmorin (Document d'information n°E 06-079 disponible sur le site de la société ([www.vilmorin.info](http://www.vilmorin.info)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))).

Préalablement à cet apport, les titres des sociétés suivantes ont été apportés et/ou cédés à Biofina au cours du troisième trimestre de l'exercice clos le 30.06.2006.

- 55,01 % de la société Biogemma
- 100,00 % de la société Limagrain Genetics Inc
- 38,96 % de la société Limagrain Genetics Corp
- 79,96 % de la société Limagrain Verneuil Holding
- 49,99 % de la société Groupe Limagrain Luxembourg, la société Vilmorin détenant par ailleurs 49,99 % de cette même société.

Le bilan simplifié à fin juin 2006 de la holding Biofina s'établit comme suit après les opérations d'apport :

### 2 – Périmètre de consolidation simplifié des activités apportées

Les principales sociétés du secteur d'activité semences de grandes cultures incluses dans le périmètre des informations financières pro-forma consolidées à fin juin 2006 sont les suivantes :

Dénomination sociale	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Limagrain Verneuil Holding et ses filiales	79.96	79.96	IG
Dont : <i>Advanta BV et ses filiales</i>	100.00	79.96	IG
<i>Limagrain Central Europe et ses filiales</i>	99.99	79.95	IG
Limagrain Genetics Corp	100.00	100.00	IG
Limagrain Genetics Inc	100.00	100.00	IG
AgReliant LLC	50.00	50.00	IP
AgReliant INC	50.00	50.00	IP
Soygenetics	37.00	37.00	EQ
Biogemma et ses filiales	55.01	55.01	IG
Groupe Limagrain Luxembourg et sa filiale	99.99	99.99	IG

Actif en millions d'euros			Passif en millions d'euros	
Acquisition par apport	Titres Limagrain Verneuil Holding	241.2	Capitaux propres	241.2
Acquisition par cession de titres	Titres : Ensemble Amérique du Nord (Limagrain Genetics Inc, Limagrain Genetics Corp) Biogemma, Groupe Limagrain Luxembourg	122.4	Endettement	122.4

Le capital de la société holding Biofina s'élève à 241,2 millions d'euros suite à une augmentation de capital réalisée le 27.04.2006 en rémunération de l'apport des titres Limagrain Verneuil Holding.

L'endettement correspond à l'acquisition des titres de Limagrain Genetics Inc, Limagrain Genetics Corp, Biogemma et Groupe Limagrain Luxembourg pour la somme de 122,4 millions d'euros.

Le 08.08.2006, Vilmorin a absorbé la holding Biofina par transmission universelle du patrimoine. En conséquence, Vilmorin est devenue la détentrice directe des titres des filiales détenus par Biofina et de son endettement.

### 3 – Principales règles et méthodes comptables appliquées à l'activité apportée

Les règles et méthodes appliquées à l'activité apportée sont identiques à celles décrites dans le Document de Référence de Vilmorin déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 09.11.2006 sous le numéro D 06-1051.

Les comptes consolidés clos au 30.06.2006 des sociétés comprises dans le périmètre de la société Vilmorin et servant de base à l'établissement des informations financières pro-forma ont été élaborés selon les normes comptables internationales IFRS qui sont applicables au 30.06.2007 telles qu'adoptées dans l'Union européenne et connues à ce jour.

### 4 – Traitement comptable des opérations d'apport

#### 4.1 – Traitement dans les comptes sociaux de Vilmorin

Dans les comptes sociaux, conformément au règlement CRC n° 2004-01 du 04.05.2004, l'apport de titres de participation représentatifs du contrôle de ces participations est assimilé à un apport partiel d'actifs constituant une branche d'activité.

Dans le cas de figure, l'opération d'apport des titres implique des sociétés sous contrôle commun.

Dans un tel cas, le règlement CRC n° 2004-01 précise que les apports doivent être comptabilisés à leur valeur nette comptable.

Ces apports ont été rémunérés par le biais d'une augmentation de capital de Vilmorin au profit de Limagrain Agro-Industrie, société holding détentrice des titres de la société Biofina.

#### 4.2 – Traitement dans les comptes consolidés Vilmorin

Selon les normes IFRS, cette opération, pour Vilmorin, est explicitement exclue du champ d'application de la norme IFRS 3 précisant dans son paragraphe 3 que la norme ne s'applique pas aux regroupements d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun.

Dans le cas où les normes IFRS ne répondent pas précisément au traitement comptable à appliquer à une transaction donnée, la norme IAS 8 précise que "la Direction devra faire usage de jugement pour développer et appliquer une méthode comptable permettant d'obtenir des informations pertinentes pour les utilisateurs et fiables".

Pour ce faire, la Direction de Vilmorin a choisi de comptabiliser la transaction en évaluant les actifs et les passifs des entités apportées à leur juste valeur.

La consolidation des filiales détenues par Vilmorin a généré des goodwill dans le cadre de ces pro-forma qui ont été comptabilisés par l'ensemble dit "Biofina consolidé". Ces goodwill ont été déterminés sur la base des derniers comptes disponibles, soit au 30.06.2006.

#### a. Date d'intégration dans les comptes consolidés Vilmorin

Vilmorin a consolidé dans ses comptes l'activité semences de grandes cultures au 01.07.2006 en raison de la date des Assemblées Générales de Limagrain Agro-Industrie et de Vilmorin qui ont approuvé le projet le 03.07.2006.

#### b. Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'acquisition contractuel, majoré des frais d'acquisition nets d'impôts.

#### c. Quote-part des capitaux propres acquis

La quote-part des capitaux propres acquis, au 01.07.2006, déterminés en conformité avec le référentiel IFRS et les règles et méthodes comptables de Vilmorin s'élèvent à 302,4 millions d'euros.

#### d. Écart d'acquisition global

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'activité semences de grandes cultures apportée à la juste valeur des actifs et passifs acquis a été comptabilisée en écart d'acquisition pour un montant de 76,2 millions d'euros au 01.07.2006.

### 5 – Informations financières pro-forma à fin juin 2006

Le bilan et le compte de résultat du périmètre pro-forma nouveau périmètre "Vilmorin" + "Biofina" sur la période fin juin 2006 se présentent de la manière suivante :

> "Biofina consolidé pro-forma" et "Vilmorin consolidé publié" présentent leur compte de résultat par destination.

> L'élimination des opérations intragroupe réalisées entre les deux périmètres de consolidation a été prise en compte dans le cadre de l'établissement de ces informations financières pro-forma.

### 6 – Calcul du Goodwill résultant de l'opération

#### En millions d'euros

Quote-part des capitaux propres acquis de l'activité semences de grandes cultures (Biofina consolidé)	302.4
Prix d'acquisition (apport + acquisition des titres)	363.6
- Goodwill généré par l'opération	61.2
- Ajustement du goodwill lié au traitement comptable en juste valeur de l'opération	15.0
<b>Goodwill résultant de l'opération</b>	<b>76.2</b>

## 7 – Bilan et compte de résultat pro-forma au 30.06.2006

### 7.1 – Bilan pro-forma au 30.06.2006

#### Bilan Actif

(En K€)	Biofina Consolidé Pro-forma	Vilmorin Consolidé Publié	Nouveau périmètre Vilmorin + Biofina
Goodwill <sup>(1)</sup>	250 135	22 101	272 236
Autres Immobilisations incorporelles	228 574	154 980	383 554
Immobilisations corporelles	55 049	88 009	143 057
Participations mises en équivalence	1 617	6 761	8 378
Actifs financiers	19 027	12 055	31 083
Impôts différés	7 607	3 659	11 266
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>562 009</b>	<b>287 565</b>	<b>849 574</b>
Stocks	129 640	164 645	294 285
Clients et autres débiteurs	183 050	180 999	363 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 774	92 080	168 854
<b>Total des actifs courants</b>	<b>389 464</b>	<b>437 724</b>	<b>826 870</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>951 473</b>	<b>725 289</b>	<b>1 676 444</b>

(1) Goodwill calculé sur la base des comptes clos au 30.06.2006.

#### Bilan Passif

(En K€)	Biofina Consolidé Pro-forma	Vilmorin Consolidé Publié	Nouveau périmètre Vilmorin + Biofina
Capitaux propres - part groupe	254 948	322 818	577 765
Intérêts minoritaires	90 388	47 568	137 956
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>345 336</b>	<b>370 386</b>	<b>715 721</b>
Dettes financières	94 029	44 097	138 127
Provisions pour avantages au personnel	13 740	19 707	33 447
Impôts différés	55 246	35 107	90 353
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>163 015</b>	<b>98 911</b>	<b>261 927</b>
Dettes financières courantes	255 628	117 246	372 874
Autres provisions	16 069	11 674	27 742
Fournisseurs et autres créditeurs	169 665	126 470	295 818
Produits différés	1 760	602	2 362
<b>Total des passifs courants</b>	<b>443 122</b>	<b>255 992</b>	<b>698 796</b>
<b>Total du passif</b>	<b>951 473</b>	<b>725 289</b>	<b>1 676 444</b>

## 7.2 – Compte de résultat pro-forma au 30.06.2006

Résultat (En K€)	Biofina Consolidé Pro-forma	Vilmorin Consolidé Publié	Nouveau périmètre Vilmorin + Biofina
Chiffre d'affaires net	392 658	497 080	888 875
Autres produits de l'activité ordinaire	32 878	424	33 296
<b>Revenus des activités ordinaires</b>	<b>425 536</b>	<b>497 504</b>	<b>922 171</b>
<b>Marge sur coût des ventes</b>	<b>155 260</b>	<b>247 823</b>	<b>402 981</b>
Frais marketing et commerciaux	- 62 704	- 83 667	- 146 370
Frais de recherche et développement	- 40 643	- 39 264	- 79 908
Frais généraux et administratifs	- 38 309	- 71 548	- 109 857
Autres charges et produits opérationnels	13 877	- 3 041	10 938
Résultat de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	- 264	3 927	3 663
Coûts de restructuration	- 22 211	- 854	- 23 064
Dépréciation du goodwill et autres actifs incorporels	- 2 728	- 899	- 3 627
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 278</b>	<b>52 477</b>	<b>54 756</b>
Coût du financement	- 9 967	- 5 198	- 15 165
Revenus financiers	2 022	3 236	5 258
Autres produits et charges financiers	- 1 496	- 1 756	- 3 253
<b>Résultat financier</b>	<b>- 9 441</b>	<b>- 3 718</b>	<b>- 13 160</b>
<b>Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</b>	<b>- 315</b>	<b>1 636</b>	<b>1 321</b>
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts</b>	<b>- 7 478</b>	<b>50 395</b>	<b>42 917</b>
Impôts sur les résultats	4 886	- 6 693	- 1 807
Résultat des activités poursuivies	- 2 592	43 702	41 110
Résultat des activités abandonnées	0	5 509	5 509
Résultat de la période	- 2 592	49 211	46 619
Dont Part du Groupe	- 1 369	43 814	42 445
Dont Part des Minoritaires	- 1 223	5 397	4 174

## Note 4 - Périmètre de consolidation

### 1 – Périmètre de consolidation

À fin juin 2007, Vilmorin a consolidé 96 sociétés selon les règles exposées au paragraphe 1.5 des “Méthodes et principes comptables IFRS”.

	30.06.07	30.06.06
Par intégration globale	84	48
Par intégration proportionnelle	5	4
Par mise en équivalence	7	2
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>54</b>

La liste détaillée des sociétés consolidées figure en annexe.

La principale variation de périmètre intervenue au cours de l'exercice 2006-2007 résulte de l'intégration de l'activité semences de grandes cultures du groupe Limagrain.

### 2 – Informations relatives aux variations du périmètre de consolidation

Les opérations les plus significatives, intervenues sur le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2006-2007, ont eu les conséquences suivantes :

> Le 03.07.2006, Vilmorin a reçu, par voie d'apport, la totalité des titres de la société Biofina, holding de contrôle détentrice des activités de semences de grandes cultures du Groupe Limagrain.

La valeur totale de cet apport a été déterminée selon la valeur nette comptable de Biofina soit 241,2 millions d'euros. Ainsi, Vilmorin a émis 3 824 878 actions nouvelles portant son capital à 13 391 857 titres pour une valeur totale de 204 225 819,25 euros.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, une information pro-forma est présentée en Note 3 (Information pro-forma) de l'annexe. Il est rappelé que la société Biofina a été absorbée le 08.08.2006 par Vilmorin.

> Suite à l'acquisition de la société Ferax, devenue Nickerson Zwaan South Africa, son entrée dans le périmètre débute au 01.07.2006. Sa contribution en terme de revenu des activités ordinaires s'élève à 1,8 million d'euros sur l'exercice.

> Les sociétés ou les activités céréales d'Innoseeds sont entrées dans le périmètre à compter du 01.07.2006. La société Innoseeds SA a été absorbée par Limagrain Verneuil Holding.

> Les activités fourragères de Vilmorin sont sorties du périmètre à compter du 01.07.2006.

> Suite aux accords conclus avec le semencier danois DLF, la société Top Green S.A.S. est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence alors qu'elle était précédemment consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

> Comme indiqué dans la Note 2 “Événements de la période” Vilmorin détient 100 % du Groupe Hazera à fin juin 2007.

> Henderson Seeds basée en Australie est désormais détenue à hauteur de 74,03 % contre 61,08 % à fin juin 2006.

> La société Carl Sperling détenue par Flora Frey a été fusionnée avec sa maison mère Flora Frey.

> Des sociétés ont été dissoutes (Oxadix SRL, PK Woldijk Beheer BV et Eerste Euro Graan BV).

> Une société a été créée au Brésil : Vilmorin Do Brazil.

> La société Kyowa a absorbé la société Mikado Seed Growers et a adopté une nouvelle dénomination sociale : Mikado Kyowa Seed.

### 3 – Comparabilité des comptes de résultat

Afin de comparer les résultats à périmètre constant, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2005-2006 pro-forma, c'est-à-dire en tenant compte des sociétés relevant de l'activité de semences de grandes cultures qui a été apportée au 03.07. 2006 (voir Note 3) dans les conditions suivantes :

> Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30.06.2006 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30.06.2007.

> Afin de neutraliser les variations de périmètre, les sociétés suivantes ont été retraitées :

- En incluant les sociétés entrantes :

- . Les sociétés Innoseeds,
- . Nickerson Zwaan South Africa,
- . Mikado Seed Growers (sur 10 mois).

- En excluant les chiffres liés à l'activité fourragères cédée à DLF.

- En retraitant Top Green en mise en équivalence au lieu d'intégration proportionnelle.

> Les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	06-07	05-06 pro-forma
Revenu des activités ordinaires	+ 3.5	938.5	907.2
Résultat opérationnel	+ 49.1	95.0	63.7
Résultat des activités poursuivies	+ 16.5	57.3	49.2
Résultat des activités abandonnées		0.0	5.5
<b>Résultat de la période</b>	<b>+ 4.8</b>	<b>57.3</b>	<b>54.7</b>

## Note 5 - Information sectorielle

### 1 – Principes généraux

Les règles applicables à la présentation de l'information sectorielle sont définies au paragraphe 1.7 des "Méthodes et principes comptables IFRS".

La ventilation retenue par Vilmorin comprend deux niveaux d'information :

- Un premier par secteur d'activité.
- Un deuxième par zone géographique.

### 2 – Information par secteur d'activité

Vilmorin est organisée et gérée en 3 secteurs d'activité :

- Activité potagères professionnelle.
- Activité potagères grand public.
- Activité grandes cultures.

La présentation d'un troisième secteur d'activité résulte des apports des activités semences de grandes cultures du Groupe Limagrain au 01.07.2006.

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés sur 2006-2007 représentent les contributions au niveau de Vilmorin qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

#### 2.1 – Informations relatives à l'exercice 2006-2007

En millions d'euros	Potagères professionnelles	Potagères grand public	Grandes cultures	Holdings et autres	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	365.0	142.0	431.5			938.5
Résultat opérationnel	53.9	11.6	25.8	3.7		95.0
Résultat des activités poursuivies	34.5	8.3	12.6	1.9		57.3
Résultat des activités abandonnées						0.0
Résultat de l'ensemble consolidé	34.5	8.3	12.6	1.9		57.3

En millions d'euros	Potagères professionnelles	Potagères grand public	Grandes cultures	Holdings et autres	Non affecté <sup>(1)</sup>	Total
Actif non courant	249.7	23.1	549.5	21.0		843.3
Actif courant	299.3	70.3	350.5	68.8		788.9
<b>Total Actif</b>	<b>549.0</b>	<b>93.4</b>	<b>900.0</b>	<b>89.8</b>	<b>0.0</b>	<b>1 632.2</b>
Capitaux propres					705.6	705.6
Passif non courant	81.9	16.0	236.2	96.1		430.2
Passif courant	140.1	57.2	193.5	105.6		496.4
<b>Total Passif</b>	<b>222.0</b>	<b>73.2</b>	<b>429.7</b>	<b>201.7</b>	<b>705.6</b>	<b>1 632.2</b>

(1) La ligne "Capitaux propres" de l'ensemble Vilmorin n'est pas ventilée par secteur d'activité.

## 2.2 – Informations relatives à l'exercice 2005-2006

En millions d'euros	Potagères professionnelles	Potagères grand public	Holdings et autres	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	348.4	149.1			497.5
Résultat opérationnel	59.3	5.7	- 9.5		55.5
Résultat des activités poursuivies	45.4	2.3	- 4.0		43.7
Résultat des activités abandonnées		5.5	0.0		5.5
Résultat de l'ensemble consolidé	45.4	7.8	- 4.0	0.0	49.2

En millions d'euros	Potagères professionnelles	Potagères grand public	Holdings et autres	Non affecté	Total
Actif non courant	241.5	28.7	17.4		287.6
Actif courant	303.1	98.6	36.0		437.7
<b>Total Actif</b>	<b>544.6</b>	<b>127.3</b>	<b>53.4</b>	<b>0.0</b>	<b>725.3</b>
Capitaux propres <sup>(1)</sup>				370.4	370.4
Passif non courant	69.9	16.5	12.5		98.9
Passif courant	146.0	96.7	13.3		256.0
<b>Total Passif</b>	<b>215.9</b>	<b>113.2</b>	<b>25.8</b>	<b>370.4</b>	<b>725.3</b>

(1) La ligne "Capitaux propres" de l'ensemble Vilmorin n'est pas ventilée par secteur d'activité.

## 3 – Informations par zone géographique

Cette information est disponible en Note 6 "Revenus des activités ordinaires".

## Note 6 - Revenus des activités ordinaires

### 1 – Répartition par nature

En millions d'euros	Variation	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Ventes de produits	x 1.8	890.4	494.2
Ventes de services	x 2.4	7.1	2.9
Redevances perçues	x 102.5	41.0	0.4
<b>Total</b>	<b>x 1.9</b>	<b>938.5</b>	<b>497.5</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent au paragraphe 1.26 des "Méthodes et principes comptables IFRS".

### 2 – Répartition géographique

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Zone Europe	x 1.9	572.2	296.8
Amérique	x 2.2	193.2	86.9
Asie	x 1.2	72.1	59.0
Moyen Orient	x 0.9	27.9	28.4
Afrique	x 1.2	19.1	16.7
Océanie	x 0.9	5.9	6.4
<b>Total</b>	<b>x 1.8</b>	<b>890.4</b>	<b>494.2</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

### 3 – Répartition par produits

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Semences fourragères et gazon	40.3	7.7
Autres semences grandes cultures	347.8	10.5
Semences potagères et fleurs	322.0	330.6
Produits de jardin grand public	102.7	63.5
Autres produits	77.6	81.9
<b>Total</b>	<b>890.4</b>	<b>494.2</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

### 4 – Revenus des activités ordinaires à taux de change constant

Au taux de change de la période et à périmètre constant, sans l'intégration de l'activité semences de grandes cultures, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 487,7 millions d'euros soit une baisse de 2 % (497,5 millions d'euros l'an passé).

Comme mentionné dans la Note 4, le revenu des activités ordinaires à données comparables, se serait élevé à 901 millions d'euros contre 938,5 millions d'euros sur cet exercice, soit + 4,3 %.

### 5 – Redevances perçues

Les redevances perçues de l'activité semences de grandes cultures concernent principalement :

En millions d'euros	06-07
Les espèces autogames (principalement céréales à paille)	38.9
Les espèces hybrides (principalement le maïs)	2.1
<b>Total</b>	<b>41.0</b>

## Note 7 - Frais de personnel

### 1 – Évolution des frais de personnel

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Rémunérations brutes	177.5	97.4
Charges sociales	58.2	34.6
Participation, intéressement	5.5	4.6
<b>Total</b>	<b>241.2</b>	<b>136.6</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

### 2 – Informations complémentaires

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin communique une information sur son effectif permanent en fin d'exercice et son effectif annuel moyen.

#### 2.1 – Effectif annuel moyen

##### a. Répartition géographique

	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
France	2 052	1 354
Étranger	3 062	1 670
<b>Total</b>	<b>5 114</b>	<b>3 024</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

##### b. Répartition par catégorie

	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Cadres	1 262	679
Non cadres	3 852	2 345
<b>Total</b>	<b>5 114</b>	<b>3 024</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

#### 2.2 – Effectif permanent en fin d'exercice

##### a. Répartition géographique

	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
France	1 756	1 207
Étranger	2 675	1 607
<b>Total</b>	<b>4 431</b>	<b>2 814</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

##### b. Répartition par catégorie

	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Cadres	1 276	760
Non cadres	3 155	2 054
<b>Total</b>	<b>4 431</b>	<b>2 814</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

##### c. Répartition par fonction

	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Administration	649	400
Recherche	1 125	568
Production agricole et fabrication	1 185	945
Commerce	1 472	901
<b>Total</b>	<b>4 431</b>	<b>2 814</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## Note 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

### 1 – Évolution des dotations

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Dotations aux immobilisations incorporelles		
- Programmes de développement	- 58.4	- 23.1
- Autres immobilisations incorporelles	- 7.7	- 4.5
<b>Sous-total</b>	<b>- 66.1</b>	<b>- 27.6</b>
Dotations aux immobilisations corporelles	- 11.5	- 10.1
<b>Total</b>	<b>- 77.6</b>	<b>- 37.7</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## Note 9 - Frais de recherche et de développement

### 1 – Évolution des frais

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Programmes de développement activés dans l'exercice	71.9	28.4
Dotations aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 58.4	- 23.1
Autres frais de recherche	- 100.1	- 44.6
Crédits d'impôt recherche <sup>(2)</sup>	9.7	3.0
<b>Total</b>	<b>- 76.9</b>	<b>- 36.3</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

(2) À compter de l'exercice clos au 30.06.2007, les crédits d'impôt recherche (CIR) sont présentés au niveau des "Frais de recherche" afin de mieux refléter le coût net de cette fonction. Sur l'exercice précédent, il apparaît que le coût net de la fonction recherche sans prise en compte du CIR (soit + 3 millions d'euros), aurait dû s'élever à - 39,3 millions d'euros.

Vilmorin immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées au paragraphe 1.10 des "Méthodes et principes comptables IFRS".

Les autres frais de recherche sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

## 2 – Informations complémentaires

a. L'impact de l'activation des programmes de développement sur le résultat de l'exercice est le suivant :

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 14)	71.9	28.4
Dotations aux amortissements	- 58.4	- 23.1
<b>Impact sur le résultat de l'exercice avant impôt différé</b>	<b>13.5</b>	<b>5.3</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

b. Il est rappelé que sur un total d'effort de recherche et développement de 100,1 millions d'euros seulement 71,9 millions d'euros répondaient aux critères exposés au paragraphe 1.10 des "Méthodes et principes comptables IFRS". On note une progression des frais de recherche et de développement de 55,5 millions d'euros liée notamment au changement de périmètre suite à l'intégration des semences de grandes cultures à hauteur de 41,1 millions d'euros (cf. Note 3) et également à une augmentation des frais de recherche pour le solde.

c. Effet de l'activation sur le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Effet sur le résultat de la période	13.5	5.3
Effet sur les amortissements	58.4	23.1
Effet sur la marge brute d'autofinancement	71.9	28.4
Effet sur les flux d'investissement	71.9	28.4
<b>Total</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## Note 10 - Autres produits et charges opérationnels

### 1 – Évolution des autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	06-07	05-06
Litiges	- 0.5	- 1.8
Résultat sur cession d'immobilisations	1.7	3.9
Subventions d'investissements reprises en résultat	0.5	0.1
Coût de restructuration	- 1.5	- 0.9
Perte de valeur sur immobilisations	2.5	- 0.9
Goodwill négatif pris en résultat	9.0	0.0
Autres charges et produits	2.8	- 1.3
<b>Total</b>	<b>14.5</b>	<b>- 0.9</b>

## 2 – Informations complémentaires

### 2.1 – Sur les opérations de l'exercice 2005-2006

a. Les coûts de restructuration concernent principalement Oxadis.

b. Les pertes de valeur ont concerné le goodwill de Flora Frey pour - 0,9 million d'euros.

c. Les résultats des cessions d'actifs sont composés d'une marque et d'un terrain pour respectivement 2,4 millions d'euros et 1,5 million d'euros.

### 2.2 – Sur les opérations de l'exercice 2006-2007

a. Le goodwill négatif pris en résultat (+ 9 millions d'euros) provient du rachat par Vilmorin du solde de la participation Hazera détenue par les minoritaires.

b. Les pertes de valeurs sur immobilisations concernent principalement :

- La reprise de l'impairment sur le crédit-bail de Flora Frey suite à la cession de l'option sur ce crédit bail : 4,8 M€
- La dépréciation des goodwill de Limagrain Italia : - 2,5 M€
- Autres : 0,2 M€

c. Les résultats sur cessions d'immobilisations concernent :

- Les immobilisations corporelles pour - 1,8 M€
- Les immobilisations incorporelles pour 3,6 M€ (essentiellement la cession du matériel génétique tournesol et goodwill sur activités fourragères)
- Les cessions de titres pour 0,1 M€
- Autres : - 0,2 M€

d. Les autres charges et produits :

Cette rubrique contient principalement le produit de 4,7 millions d'euros suite à la cession de l'option du crédit bail sur Flora Frey.

## Note 11 - Coût du financement

### 1 – Évolution

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	- 21.5	- 4.7
Intérêts sur contrats de locations financières	- 0.3	- 0.5
Pertes et gains de juste valeur des instruments de couvertures de taux	0.2	0.0
Pertes et gains sur cession d'instruments de couverture de taux	- 0.1	0.0
<b>Total du coût du financement</b>	<b>- 21.7</b>	<b>- 5.2</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## Note 12 - Autres produits et charges financiers

### 1 – Évolution

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Gain ou pertes sur cessions de titres et profits de dilution	- 0.6	- 1.9
Intérêts perçus	1.3	0.8
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers	0.0	2.0
Gain/perte de change	- 0.1	0.1
Autres gains et pertes financières	1.3	0.5
<b>Total produit net</b>	<b>1.9</b>	<b>1.5</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## 2 – Informations complémentaires

### 2.1 – Sur les opérations de l'exercice 2005-2006

Les pertes sur cessions de titres sont constituées de :

- Résultat sur la cession des titres Exelixis par American Bio Corporation - 1,7 M€
- Autres opérations - 0,2 M€

Soit au total - 1,9 M€

### 2.2 – Sur les opérations de l'exercice 2006-2007

Les pertes sur cessions de titres sont constituées de la sortie définitive de la valeur des titres d'Advanta Hongrie - 0,6 M€

## Note 13 - Impôts sur les résultats

### 1 – Évolution

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Impôts courants		
- Impôts	- 20.7	- 10.9
- Crédits d'impôt recherche <sup>(2)</sup>	0.0	0.0
<b>Sous-total</b>	<b>- 20.7</b>	<b>- 10.9</b>
Impôts différés	3.5	1.2
<b>Total</b>	<b>- 17.2</b>	<b>- 9.7</b>

(1) Suite à l'intégration de l'activité grandes cultures (voir Note 3).

(2) Comme mentionné à la Note 9 "Frais de recherche et développement", les crédits d'impôt recherche (9,7 millions d'euros contre 3 millions d'euros sur l'exercice précédent) sont présentés au niveau des frais de recherche afin de mieux refléter le coût net de cette fonction à compter de l'exercice clos le 30.06.2007.

Néanmoins, ils concourent à réduire la charge fiscale.

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites au paragraphe 1.19 des "Méthodes et principes comptables IFRS".

Les sources d'impôt différé résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions des résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

## 2 – Informations complémentaires

### 2.1 – Évolution de l'impôt

Cette évolution a été marquée par plusieurs phénomènes :

> Une hausse de 10,5 millions d'euros d'impôt à payer qui résulte des augmentations d'impôts liés à la hausse de certains résultats imposables des filiales.

> Un accroissement du crédit d'impôt recherche (6,7 millions d'euros) suite à une modification des modalités de calcul de celui-ci ainsi que l'option pour le crédit d'impôt recherche européen.

> Une hausse de 2,3 millions d'euros d'impôt différé qui provient essentiellement de la variation des bases de calculs et des taux des impôts différés sur l'exercice et ce malgré une provision de 1,3 million d'euros sur des impôts différés actifs.

### 2.2 – Intégrations fiscales

Le périmètre d'intégration fiscale suivant a été constitué dans Vilmorin entre différentes sociétés françaises.

Sociétés intégrantes	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin & Cie	Clause Tézier	01.07.2000
	Oxadis	01.07.2000
Limagrain Verneuil Holding	Limagrain	01.07.2004
	Central Europe	

Ce régime d'intégration fiscale est prévu à l'article 223 A du code général des impôts pour les sociétés mères et leurs filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, d'autres intégrations fiscales existent également dans certains pays, comme suit :

Sociétés intégrantes	Pays	Sociétés membres
American Bio Corporation	États-Unis	Vilmorin INC Harris Moran Seeds
Advanta BV	Pays-Bas	Limagrain Advanta Nederland BV
Groupe Vilmorin Luxembourg	Luxembourg	Cylonie Re

### 2.3 – Impôts courants

a. La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

b. Un système de crédit d'impôt en faveur de la recherche existe en France ainsi que dans certains pays étrangers. Le montant de ce crédit s'impute sur le montant de l'impôt à payer. Comme indiqué dans la Note 9, le crédit d'impôt recherche a été positionné dans la fonction Recherche afin de mieux refléter le coût net de la fonction recherche.

### 2.4 – Taux de l'impôt en vigueur

a. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29.12.1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 milliers d'euros. Aussi, pour les sociétés françaises exposées à ce complément d'impôt, le taux légal d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

De ce fait, le taux d'imposition total applicable à Vilmorin est le suivant :

- Exercice 2004-2005	33,83 %
- Exercice 2005-2006	33,33 %
<b>- Exercice 2006-2007</b>	<b>33,33 %</b>

b. Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En %	06-07	05-06 <sup>(1)</sup>
<b>Taux théorique d'imposition</b>	<b>- 33.33</b>	<b>- 33.33</b>
Charges non déductibles et autres profits non imposables	11.39	6.87
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts <sup>(2)</sup>	14.97	5.45
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	- 5.78	8.68
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>- 12.75</b>	<b>- 12.33</b>

(1) Ne tient pas compte de l'impôt sur le résultat d'activités abandonnées.

(2) Les crédits d'impôt recherche sont présentés en "Frais de recherche". Néanmoins ils concourent à réduire la charge fiscale (cf. Note 9).

### 2.5 – Détail de la créance et dette d'impôts exigibles

En millions d'euros	06-07	05-06
Créance d'impôts exigibles	15.3	2.9
Dette d'impôts exigibles	2.7	2.0

## 2.6 – Informations sur les déficits fiscaux

À fin juin, la situation des déficits fiscaux de Vilmorin est la suivante :

En millions d'euros	Déficits totaux		Dont déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report limité	0.0	29.6	0.0	3.9
Déficits à report illimité	11.8	17.5	11.8	5.0
Moins values à long terme	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>11.8</b>	<b>47.1</b>	<b>11.8</b>	<b>8.9</b>

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 7 millions d'euros.

À compter des exercices ouverts au 01.01.2007, le traitement fiscal en matière de plus ou moins values long terme a changé en France. Désormais, les plus values réalisées lors de la cession de titres de participations ou de titres immobilisés depuis plus de deux ans sont exonérées,

sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges. En contre partie de l'exonération des plus-values, les moins-values nettes à long terme ne sont plus déductibles du résultat imposable.

En conséquence, les moins values long terme ne sont plus utilisables à compter du 01.07.2007 et sont donc définitivement perdues.

## Note 14 - Résultat pour une action

> Le résultat, part du groupe, pour une action est calculé sur la base du nombre d'actions de Vilmorin en circulation à la date d'arrêté de l'exercice comptable.

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte du traitement en intérêts minoritaires des options de vente accordées à certains actionnaires minoritaires des filiales de Vilmorin.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En millions d'euros	06-07	05-06
Part du groupe dans les activités poursuivies	54 790 820	38 305 089
Part du groupe dans les activités abandonnées	-	5 509 302
<b>Part du groupe dans le résultat consolidé</b>	<b>54 790 820</b>	<b>43 814 391</b>
Nombre d'actions de Vilmorin	13 391 857	9 566 979
Résultat des activités poursuivies pour une action	4.1	4.0
Résultat des activités abandonnées pour une action	-	0.6
<b>Résultat pour une action</b>	<b>4.1</b>	<b>4.6</b>

Le résultat pour une action a été calculé sur la base du nouveau nombre d'actions à savoir 13 391 857 actions suite à l'augmentation de capital réalisée au 03.07.2006.

> Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en 06-07	Dividendes distribués en 05-06
Montant distribué	21 694 808.34 €	15 466 616.05 €
Détail <sup>(1)</sup>	1.62 € x 13 391 857 actions	1.62 € x 9 566 979 actions

(1) Le dividende versé en décembre 2006 a été réalisé sur la base de 13 391 857 actions suite à l'augmentation de capital réalisée au 03.07.2006.

## Note 15 - Goodwill

### 1 – Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 – Valeurs brutes

En millions d'euros	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>23.8</b>
- Acquisitions et augmentations	1.5
- Sorties	-
- Pertes de valeur	-
- Changement de périmètre et autres	1.3
- Reclassement	1.4
- Écarts de conversion	- 0.3
<b>Au 30.06.06</b>	<b>27.7</b>
- Acquisitions et augmentations	0.6
- Sorties	0.0
- Réduction de valeur	- 1.0
- Changement de périmètre et autres <sup>(1) (2)</sup>	260.4
- Reclassement	4.7
- Écarts de conversion	- 1.0
<b>Au 30.06.07</b>	<b>291.4</b>

#### 1.2 – Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>4.7</b>
- Dotations	0.9
- Sorties	-
- Pertes de valeur	-
- Changement de périmètre et autres	-
- Reclassement	-
- Écarts de conversion	-
<b>Au 30.06.06</b>	<b>5.6</b>
- Dotations	0.0
- Sorties	0.0
- Pertes de valeur	2.7
- Changement de périmètre et autres <sup>(1) (2)</sup>	7.4
- Reclassement	0.0
- Écarts de conversion	- 0.2
<b>Au 30.06.07</b>	<b>15.5</b>

### 1.3 – Valeurs nettes

En millions d'euros	Total
Au 01.07.05	19.1
Au 30.06.06	22.1
<b>Au 30.06.07 <sup>(1) (2) (3)</sup></b>	<b>275.9</b>

(1) Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Intégration des semences de grandes cultures <sup>(2)</sup> - cf. Note 3	257.5	- 7.4	250.1
Acquisition de l'activité céréales de DLF	2.8	0.0	2.8
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.5	0.0	0.5
Changement de méthode de consolidation de Top Green	- 0.4	0.0	- 0.4
<b>Total</b>	<b>260.4</b>	<b>- 7.4</b>	<b>253.0</b>

(2) Les goodwill apportés, y compris le goodwill supplémentaire <sup>(3)</sup> pour 250,1 millions d'euros s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Grandes cultures Europe	158.3	- 0.2	158.1
Grandes cultures Amérique	66.8	- 4.5	62.3
Recherche	30.4	- 2.7	27.7
Autres	2.0	0.0	2.0
<b>Total</b>	<b>257.5</b>	<b>- 7.4</b>	<b>250.1</b>

(3) Le montant du goodwill supplémentaire lié à l'apport des activités semences de grandes cultures du groupe Limagrain s'élève à 76,2 millions d'euros (voir Note 3 - paragraphe 6).

### 2 – Ventilation par secteurs d'activité

En millions d'euros	06-07 (Net)	05-06 (Net)
Potagères professionnelles	15.7	16.0
Potagères grand public	4.8	5.2
Semences de grandes cultures <sup>(1)</sup>	252.4	0.0
Holdings et divers	3.0	0.9
<b>Total</b>	<b>275.9</b>	<b>22.1</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

### 3 – Informations complémentaires

#### 3.1 – Amortissements et tests de perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 1.24 des “Méthodes et principes comptables appliquées en IFRS”. L'évolution a été la suivante :

En millions d'euros	Total
<b>Au 30.06.05</b>	<b>4.7</b>
Exercice 2005-2006	0.9
<b>Au 30.06.06</b>	<b>5.6</b>
Exercice 2006-2007	9.9
<b>Au 30.06.07</b>	<b>15.5</b>

a. La perte de valeur de l'exercice 2005-2006 concerne le goodwill sur l'acquisition des nouveaux titres de Flora Frey.

b. La perte de valeur de l'exercice 2006-2007 concerne :

- L'entrée dans le périmètre suite à l'intégration des semences de grandes cultures - cf. Note 1.3 <sup>(2)</sup>	7,4
- L'impairment du goodwill de Limagrain Italia	2,5
- L'impairment du goodwill de Flora Frey	0,2
- Autres	- 0,2
<b>Total</b>	<b>9,9</b>

#### 3.2 – Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
- Acquisition de Mikado Seed Growers <sup>(4)</sup>	2.0
- Cession de Ferry Morse	- 0.7
<b>Total <sup>(5)</sup></b>	<b>1.3</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
- Intégration des semences de grandes cultures (cf. Note 3)	250.1
- Acquisition de l'activité céréales de DLF	2.8
- Autres	0.1
<b>Total <sup>(5)</sup></b>	<b>253.0</b>

(4) Il est rappelé que l'affectation est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois selon IFRS 3 : le goodwill concerné a été réduit de 0,8 million d'euros sur l'exercice.

(5) Les montants tiennent compte à la fois des changements en valeurs brutes et amortissements.

## Note 16 - Autres immobilisations incorporelles

### 1 – Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 – Valeurs brutes

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>105.9</b>	<b>53.6</b>	<b>21.8</b>	<b>13.2</b>	<b>40.3</b>	<b>1.0</b>	<b>0.4</b>	<b>236.2</b>
Acquisitions et augmentations	28.4		1.2			0.6	0.2	30.4
Sorties			- 0.2			- 0.3		- 0.5
Changement de périmètre et autres		2.8	- 0.3					2.5
Écarts de conversion	- 2.0	- 1.5	- 0.3		- 0.3			- 4.1
Reclassement		- 1.4	0.5	- 0.8			- 0.4	- 2.1
<b>Au 30.06.06</b>	<b>132.3</b>	<b>53.5</b>	<b>22.7</b>	<b>12.4</b>	<b>40.0</b>	<b>1.3</b>	<b>0.2</b>	<b>262.4</b>
Acquisitions et augmentations	71.9		0.9	0.9		0.4	0.7	74.8
Sorties		- 3.0	- 0.4	- 0.2				- 3.6
Changement de périmètre et autres	173.1	147.7	5.3	28.0	4.7		3.0	361.8
Écarts de conversion	- 2.3	- 1.4	- 0.3	0.1	- 0.2			- 4.1
Reclassement			2.9		- 4.7		- 2.9	- 4.7
<b>Au 30.06.07</b>	<b>375.0</b>	<b>196.8</b>	<b>31.1</b>	<b>41.2</b>	<b>39.8</b>	<b>1.7</b>	<b>1.0</b>	<b>686.6</b>

#### 1.2 – Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>59.9</b>	<b>2.6</b>	<b>10.2</b>	<b>8.2</b>	<b>1.1</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0</b>	<b>82.8</b>
Dotations	23.1		3.5	0.8		0.2		27.6
Sorties			- 0.2			- 0.3		- 0.5
Pertes de valeur								
Changement de périmètre et autres			- 0.3					- 0.3
Écarts de conversion	- 1.2	- 0.1	- 0.1					- 1.4
Reclassement				- 0.8				- 0.8
<b>Au 30.06.06</b>	<b>81.8</b>	<b>2.5</b>	<b>13.1</b>	<b>8.2</b>	<b>1.1</b>	<b>0.7</b>	<b>0.0</b>	<b>107.4</b>
Dotations	58.4	0.1	4.2	3.2		0.2		66.1
Sorties			- 0.4	- 0.1				- 0.5
Pertes de valeur								
Changement de périmètre et autres	107.0	1.1	4.7	17.4				130.2
Écarts de conversion	- 1.6	- 0.1	- 0.2	0.1				- 1.8
Reclassement								0.0
<b>Au 30.06.07</b>	<b>245.6</b>	<b>3.6</b>	<b>21.4</b>	<b>28.8</b>	<b>1.1</b>	<b>0.9</b>	<b>0.0</b>	<b>301.4</b>

### 1.3 – Valeurs nettes

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
Au 30.06.05	46.0	51.0	11.6	5.0	39.2	0.2	0.4	153.4
Au 30.06.06	50.5	51.0	9.6	4.2	38.9	0.6	0.2	155.0
<b>Au 30.06.07</b>	<b>129.4</b>	<b>193.2</b>	<b>9.7</b>	<b>12.4</b>	<b>38.7</b>	<b>0.8</b>	<b>1.0</b>	<b>385.2</b>

## 2 – Informations complémentaires

### 2.1 – Immobilisations générées en interne

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets	Logiciels	Total
<b>Au 01.07.05 (Valeur nette)</b>	<b>0.0</b>	<b>2.0</b>	<b>2.0</b>
Immobilisations nouvelles	0.0	0.0	0.0
Écart de conversion	0.0	- 0.1	- 0.1
Dotations aux amortissements	0.0	- 0.9	- 0.9
<b>Au 30.06.06 (Valeur nette)</b>	<b>0.0</b>	<b>1.0</b>	<b>1.0</b>
Immobilisations nouvelles	0.2	0.0	0.2
Changement de périmètre	3.2	0.0	3.2
Écart de conversion	0.0	- 0.1	- 0.1
Diminution	- 0.1	0.0	- 0.1
Dotations aux amortissements	- 0.4	- 0.9	- 1.3
Reclassement	0.0	2.6	2.6
<b>Au 30.06.07 (Valeur nette)</b>	<b>2.9</b>	<b>2.6</b>	<b>5.5</b>

### 2.2 – Test de perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 1.24 des "Méthodes et principes comptables appliquées en IFRS". L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Matériel génétique	Marques	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>1.4</b>	<b>1.0</b>	<b>2.4</b>
Exercice 2005-2006	-	-	-
<b>Au 30.06.06</b>	<b>1.4</b>	<b>1.0</b>	<b>2.4</b>
Exercice 2006-2007	0.4	-	0.4
<b>Au 30.06.07</b>	<b>1.8</b>	<b>1.0</b>	<b>2.8</b>

### 2.3 – Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Acquisition de Mikado Seed Growers	2.8
<b>Total</b>	<b>2.8</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Intégration des semences de grandes cultures <sup>(1)</sup>	228.6
Acquisition de l'activité céréales à DLF	3.0
<b>Total</b>	<b>231.6</b>

(1) Voir Note 3.

## Note 17 - Immobilisations corporelles

### 1 – Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 – Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>15.8</b>	<b>91.0</b>	<b>31.1</b>	<b>47.9</b>	<b>6.8</b>	<b>18.0</b>	<b>4.1</b>	<b>214.7</b>
Acquisitions et augmentations	0.3	1.0	1.6	1.8	0.2	1.4	6.2	12.5
Sorties	- 0.7	- 1.5	- 0.2	- 0.8	- 0.4	- 0.5		- 4.1
Changement de périmètre et autres	3.9	3.1		- 1.8	- 0.4	0.5		5.3
Écarts de conversion	- 0.6	- 1.7	- 0.1	- 0.7	- 0.2	- 0.5	- 0.1	- 3.9
Reclassement		1.9	1.0	1.6	0.3		- 5.4	- 0.6
<b>Au 30.06.06</b>	<b>18.7</b>	<b>93.8</b>	<b>33.4</b>	<b>48.0</b>	<b>6.3</b>	<b>18.9</b>	<b>4.8</b>	<b>223.9</b>
Acquisitions et augmentations	3.2	4.7	3.0	3.6	0.4	3.2	10.3	28.4
Sorties	- 2.5	- 17.4	- 0.1	- 6.3	- 1.0	- 1.9	- 0.1	- 29.3
Changement de périmètre et autres	5.1	43.0	12.8	51.6	7.2	16.8	2.1	138.6
Écarts de conversion	- 1.1	- 2.5	- 0.1	- 0.7	- 0.1	- 0.2	- 0.1	- 4.8
Reclassement	0.1	4.3	1.1	3.4		- 1.2	- 9.5	- 1.8
<b>Au 30.06.07</b>	<b>23.5</b>	<b>125.9</b>	<b>50.1</b>	<b>99.6</b>	<b>12.8</b>	<b>35.6</b>	<b>7.5</b>	<b>355.0</b>

#### 1.2 – Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>0.8</b>	<b>52.1</b>	<b>21.6</b>	<b>37.3</b>	<b>5.5</b>	<b>13.0</b>	<b>0.0</b>	<b>130.3</b>
Dotations / pertes de valeur	0.1	3.7	1.8	2.6	0.6	1.3		10.1
Sorties		- 1.1	- 0.2	- 0.7	- 0.4	- 0.4		- 2.8
Changement de périmètre et autres		2.1		- 1.4	- 0.4	0.4		0.7
Écarts de conversion		- 0.9	- 0.1	- 0.5	- 0.2	- 0.4		- 2.1
Reclassement		- 0.4	- 0.1	0.2				- 0.3
<b>Au 30.06.06</b>	<b>0.9</b>	<b>55.5</b>	<b>23.0</b>	<b>37.5</b>	<b>5.1</b>	<b>13.9</b>	<b>0.0</b>	<b>135.9</b>
Dotations / pertes de valeur	0.1	0.1	2.2	5.3	1.1	2.7		11.5
Sorties		- 7.1		- 5.2	- 0.9	- 1.5		- 14.7
Changement de périmètre et autres	0.4	22.9	10.4	40.6	5.9	11.4		91.6
Écarts de conversion		- 1.3	- 0.1	- 0.5	- 0.1	- 0.3		- 2.3
Reclassement			- 0.2	0.5	- 0.4	- 1.4		- 1.5
<b>Au 30.06.07</b>	<b>1.4</b>	<b>70.1</b>	<b>35.3</b>	<b>78.2</b>	<b>10.7</b>	<b>24.8</b>	<b>0.0</b>	<b>220.5</b>

### 1.3 – Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Au 30.06.2005	15.0	38.9	9.5	10.6	1.3	5.0	4.1	84.4
Au 30.06.2006	17.8	38.3	10.4	10.5	1.2	5.0	4.8	88.0
<b>Au 30.06.2007</b>	<b>22.1</b>	<b>55.8</b>	<b>14.8</b>	<b>21.4</b>	<b>2.1</b>	<b>10.8</b>	<b>7.5</b>	<b>134.5</b>

## 2 – Informations complémentaires

### 2.1 – Immobilisations en location financière

Les immobilisations en location financière représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Total
Au 30.06.05	1.8	4.9	0.3	-	-	7.0
Au 30.06.06	1.8	4.4	0.2	0.1	0.1	6.6
<b>Au 30.06.07</b>	<b>0.0</b>	<b>1.7</b>	<b>0.5</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>2.2</b>

### 2.2 – Test de perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 1.24 des "Méthodes et principes comptables appliqués en IFRS". L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Installations, équipements et autres	Constructions et agencements	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>0.0</b>	<b>4.7</b>	<b>4.7</b>
Exercice 2005-2006	0.0	-	-
<b>Au 30.06.06</b>	<b>0.0</b>	<b>4.7</b>	<b>4.7</b>
Exercice 2006-2007	0.2	<sup>(1)</sup> - 4.7	4.5
<b>Au 30.06.07</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.2</b>

(1) Au cours de l'exercice, Flora Frey a cédé son option sur le crédit bail de son usine à une société tierce au contrat d'origine. En raison de cette cession, un nouveau contrat de location a été établi qui ne remplit pas les conditions énoncées par la norme IAS17. Par voie de conséquence, le nouveau contrat est considéré comme un contrat de location simple.

### 2.3 – Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Acquisition de Mikado Seed Growers	5.4
Cession de Ferry Morse	- 0.8
<b>Total</b>	<b>4.6</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Intégration des semences de grandes cultures <sup>(1)</sup>	55.0
Opération de cession de l'activité fourragères à DLF	- 8.0
Déconsolidation d'Oxadis SRL	- 0.1
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.1
<b>Total</b>	<b>47.0</b>

(1) Voir Note 3.

### 2.4 – Engagements sur les contrats de location

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	2.1	0.2	1.9	0.0
Contrats de location simple	50.9	10.2	18.4	22.3

## Note 18 - Actifs financiers

### 1 – Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 – Valeurs brutes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>5.2</b>	<b>7.9</b>	<b>2.6</b>	<b>15.7</b>
Augmentations			19.0	19.0
Sorties	- 3.7	- 0.6	- 18.6	- 22.9
Changement de périmètre et autres	1.9		0.6	2.5
Écart de conversion	- 0.3		- 0.1	- 0.4
Reclassement	- 1.2			- 1.2
<b>Au 30.06.06</b>	<b>1.9</b>	<b>7.3</b>	<b>3.5</b>	<b>12.7</b>
Augmentations	5.4	0.1	2.2	7.7
Sorties	- 2.3	- 10.0	- 1.1	- 13.4
Changement de périmètre et autres <sup>(1)</sup>	3.0	9.3	9.3	21.6
Écart de conversion	- 0.2		- 0.7	- 0.9
Reclassement		- 0.2		- 0.2
<b>Au 30.06.07</b>	<b>7.8</b>	<b>6.5</b>	<b>13.2</b>	<b>27.5</b>

(1) Suite à l'intégration de l'activité semences de grandes cultures (voir Note 3).

#### 1.2 – Provisions

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>3.3</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>3.3</b>
Dotations	0.2			0.2
Reprises	- 2.2			- 2.2
Pertes de valeur				0.0
Changement de périmètre et autres <sup>(1)</sup>	0.2		0.4	0.6
Écart de conversion	- 0.1			- 0.1
Reclassement	- 1.2			- 1.2
<b>Au 30.06.06</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.4</b>	<b>0.6</b>
Dotations	0.1			0.1
Reprises			- 0.2	- 0.2
Pertes de valeur				0.0
Changement de périmètre et autres <sup>(1)</sup>	0.3	2.1	0.2	2.6
Écart de conversion			- 0.1	- 0.1
Reclassement				0.0
<b>Au 30.06.07</b>	<b>0.6</b>	<b>2.1</b>	<b>0.3</b>	<b>3.0</b>

(1) Suite à l'intégration de l'activité semences de grandes cultures (voir Note 3).

## 1.3 – Valeurs nettes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
Au 30.06.05	1.9	7.9	2.6	12.4
Au 30.06.06	1.7	7.3	3.1	12.1
<b>Au 30.06.07</b>	<b>7.2</b>	<b>4.4</b>	<b>12.9</b>	<b>24.5</b>

## 2 – Informations complémentaires

### 2.1 – Comptes courants bloqués

Cette rubrique enregistre l'investissement d'origine effectué dans la société Soygenetics aux États-Unis.

Cette société constituée sous la forme "Limited Liability Partnership" n'a pas émis de titres représentatifs de part de capital social, l'investissement réalisé prenant la forme de simple mise de fonds figurant dans la présente rubrique.

Soygenetics est une société consolidée par mise en équivalence. Cette rubrique enregistre les quotes-parts de résultat de chaque exercice.

### 2.2 – Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites au paragraphe 1.21.1 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

Le contenu de ce poste est détaillé ci-après.

En millions d'euros	Montants au 30.06.07		Montants au 30.06.06		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net	% détenu	Net	Capitaux propres	Résultats
Sociétés						
SCI Coq Héron	-	0.3	-	-		
CRCA	-	0.1	-	-		
Maïcentre	-	1.2	-	-		
Chiba Kogyo Bank	-	0.1	-	1.3		
TM Ball	-	0.1	-	-		
Avesthagen <sup>(1)</sup>	4.56	5.0	-	-		
Oxadis Italia Srl <sup>(2)</sup>	100.00	0.0	-	-		
Divers	-	0.4	-	0.4		
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>7.2</b>		<b>1.7</b>		

(1) Suite à une prise de participation chez Avesthagen, société indienne de biotechnologies.

(2) Société en liquidation.

## 2.3 – Autres actifs financiers non courants

Cette rubrique comprend principalement un dépôt de garantie constitué par la société Cylonie Re pour 4 millions d'euros soit 5,7 millions de dollars américains (7 millions d'euros au 30.06.2006) dans les conditions précisées à la Note 32 "Engagements hors bilan".

## 2.4 – Changement de périmètre

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Acquisition de Mikado Seed Growers	1.9
<b>Total</b>	<b>1.9</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Intégration des semences de grandes cultures <sup>(1)</sup>	19.0
<b>Total</b>	<b>19.0</b>

(1) Voir Note 3.

## Note 19 - Participations mises en équivalence

### 1 – Détail des titres mis en équivalence

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Anadolu	5.0	3.9	3.5
BioSeeds	3.0	2.9	2.5
Top Green	1.6	0.0	0.0
Soltis <sup>(1)</sup>	4.0	0.0	0.0
Unisigma <sup>(1)</sup>	0.3	0.0	0.0
Genoplante Valor <sup>(1)</sup>	1.7	0.0	0.0
Soygenetics <sup>(1)</sup>	- 6.3	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>9.3</b>	<b>6.8</b>	<b>6.0</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>2.5</b>	<b>0.8</b>	

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

### 2 – Informations complémentaires

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	06-07	05-06
Quote-part de résultat de l'exercice	- 0.7	1.6
Anadolu	0.6	1.2
BioSeeds	0.3	0.4
Genoplante Valor	- 0.1	-
Soltis	- 0.3	-
Soygenetics	- 0.9	-
Top Green	0.1	-
Unisigma	- 0.4	-
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres <sup>(1)</sup>	2.3	
Écarts de conversion	0.9	- 0.8
<b>Total</b>	<b>2.5</b>	<b>0.8</b>

(1) Passage de Top Green du mode de consolidation d'intégration proportionnelle en mise en équivalence au 01.07.2006 suite à nos accords avec DLF.

### 3 – Informations financières des participations mises en équivalence

En millions d'euros	Anadolu	BioSeeds	Top Green	Soltis <sup>(1)</sup>	Unisigma <sup>(1)</sup>	Genoplante Valor <sup>(1)</sup>	Soygenetics <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	9.9	12.4	14.7	2.2	1.9	1.8	12.1
Résultat net	1.4	1.4	0.3	- 0.2	- 0.9	- 0.1	- 2.5
Actifs	12.3	23.1	7.2	<sup>(2)</sup>	2.3	5.9	3.1
Passifs (Hors situation nette)	1.7	8.1	2.6	<sup>(2)</sup>	1.5	2.7	20.2

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

(2) Information non disponible.

## Note 20 - Stocks

### 1 – Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	Montants au 30.06.07			Montants au 30.06.06			Montants au 30.06.05
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	43.0	- 3.4	39.6	37.3	- 3.6	33.7	37.3
Produits en-cours	33.0	- 3.7	29.3	22.6	- 3.0	19.6	20.7
Marchandises	140.5	- 10.1	130.4	53.2	- 3.9	49.3	46.1
Produits finis	91.0	- 31.3	59.7	84.6	- 22.5	62.1	63.2
<b>Total</b>	<b>307.5</b>	<b>- 48.5</b>	<b>259.0</b>	<b>197.7</b>	<b>- 33.0</b>	<b>164.7</b>	<b>167.3</b>
<b>Variation de l'exercice</b>			<b>94.3</b>			<b>- 2.6</b>	

### 2 – Informations complémentaires

a. Les variations de l'exercice correspondent aux éléments suivants :

En millions d'euros	06-07 <sup>(1)</sup>	05-06
Changement de périmètre (Net de provision)	113.6	- 2.2
Variation des valeurs brutes	- 10.6	4.9
Variation de provisions dont :	- 4.7	- 1.6
<i>Provisions nouvelles</i>	- 30.5	- 19.3
<i>Provisions utilisées</i>	23.1	17.2
<i>Provisions reprises</i>	2.7	0.5
Écarts de conversion	- 4.0	- 3.7
<b>Total</b>	<b>94.3</b>	<b>- 2.6</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

b. Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Acquisition de Mikado Seed Growers	4.3
Cession de Ferry Morse	- 6.6
Changement de mode de consolidation (CHMT)	0.1
<b>Total</b>	<b>- 2.2</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Intégration des semences de grandes cultures <sup>(1)</sup>	129.6
Opération de cession de l'activité fourragères à DLF	- 15.5
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.3
Changement de mode de consolidation de Top Green	- 0.8
<b>Total</b>	<b>113.6</b>

(1) Voir Note 3.

Les provisions sont constituées selon les modalités décrites au paragraphe 1.13 des "Méthodes et principes comptables en IFRS". Leur évolution, en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

- au 30.06.2005 : 15,8 %
- au 30.06.2006 : 16,7 %
- **au 30.06.2007 : 15,8 %.**

## Note 21 - Clients et autres débiteurs

### 1 – Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Clients et comptes rattachés	316.3	162.2	167.1
Avances aux fournisseurs	4.8	2.4	2.5
Personnel et organismes sociaux	2.1	0.8	0.9
Créances fiscales	38.4	8.0	9.2
Autres créances d'exploitation	19.0	6.6	6.3
Charges constatées d'avance	10.1	8.0	6.2
<b>Total brut</b>	<b>390.7</b>	<b>188.0</b>	<b>192.2</b>
Clients et comptes rattachés	- 11.2	- 7.0	- 6.6
Autres créances d'exploitation	- 0.2	- 0.1	- 0.1
<b>Total des provisions</b>	<b>- 11.4</b>	<b>- 7.1</b>	<b>- 6.7</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>379.3</b>	<b>180.9</b>	<b>185.5</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>198.4</b>	<b>- 4.6</b>	

### 2 – Informations complémentaires

a. Les variations de l'exercice comprennent les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	06-07	05-06
Changement de périmètre (Net de provision) <sup>(1)</sup>	180.0	- 7.4
Variation de provisions dont :	0.2	- 0.2
<i>Provisions nouvelles</i>	- 2.2	- 2.7
<i>Provisions utilisées</i>	1.9	2.3
<i>Provisions reprises</i>	0.5	0.2
Autres variations	22.8	7.2
Écarts de conversion	- 4.6	- 4.2
<b>Total</b>	<b>198.4</b>	<b>- 4.6</b>

(1) L'évolution des clients et autres débiteurs s'explique par l'intégration des semences de grandes cultures dont le solde des clients et autres débiteurs s'élevait à 183 millions d'euros au 01.07.2006.

b. Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Acquisition de Mikado Seed Growers	4.4
Cession de Ferry Morse	- 11.8
<b>Total</b>	<b>- 7.4</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Intégration des semences de grandes cultures <sup>(1)</sup>	183.0
Opération de cession de l'activité fourragères à DLF	- 1.0
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.2
Déconsolidation d'Oxadis SRL	- 0.5
Changement de mode de consolidation de Top Green	- 1.7
<b>Total</b>	<b>180.0</b>

(1) Voir Note 3.

c. Le programme de titrisation de créances au travers de la société Oxadis a pris fin au cours de l'exercice. Les créances clients de la société ne font plus l'objet d'un retraitement au 30.06.2007 :

En millions d'euros	06-07	05-06
Créances clients maintenues au bilan	00.0	26.8
Annulation du dépôt de garantie constitué lors de la cession des créances	00.0	- 4.5
Augmentation en contrepartie de l'endettement financier courant	00.0	22.3

## Note 22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

### 1 – Évolution des justes valeurs

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Comptes courants financiers	1.5	29.4	26.9
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	14.6	32.9	26.8
Disponibilités	134.5	29.8	32.6
<b>Total</b>	<b>150.6</b>	<b>92.1</b>	<b>86.3</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>58.5</b>	<b>5.8</b>	

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites au paragraphe 1.23 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

## 2 – Informations complémentaires

a. Analyse des variations de l'exercice :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Changement de périmètre	- 1.0
Acquisition de Mikado Seed Growers	1.3
Cession de Ferry Morse	- 2.3
Variation des montants bruts	8.2
Écarts de conversion	- 1.4
<b>Total</b>	<b>5.8</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Changement de périmètre	78.2
Intégration des semences de grandes cultures <sup>(1)</sup>	76.8
Opération de cession de l'activité fourragères à DLF	1.6
Déconsolidation d'Oxadix SRL	- 0.2
Variation des montants bruts <sup>(1)</sup>	- 19.4
Écarts de conversion	- 0.3
<b>Total</b>	<b>58.5</b>

(1) L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie s'explique principalement par l'intégration des semences de grandes cultures dont le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevait à 76,8 millions d'euros au 01.07.2006 et par le rachat des intérêts minoritaires d'Hazera qui implique une réduction sensible de trésorerie.

## Note 23 - Capitaux propres – Part du groupe

### 1 – Composition des capitaux propres – Part du groupe

En millions d'euros	06.07	05.06	04.05
Capital social de la mère	204.2	145.9	145.9
Prime d'émission	210.9	29.3	29.3
Réserve légale de la mère	7.7	6.5	5.5
Autres réserves et report à nouveau de la mère	17.5	17.8	13.7
Réserve de consolidation	124.1	84.2	72.4
Réserve de conversion	- 10.8	- 4.7	1.5
Résultat de l'exercice	54.8	43.8	32.3
<b>Total</b>	<b>608.4</b>	<b>322.8</b>	<b>300.6</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>285.6</b>	<b>22.2</b>	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau IV "Variation des capitaux propres".

## 2 – Informations complémentaires

Le capital de Vilmorin & Cie est composé de 13 391 857 actions de 15,25 euros chacune. Au cours de l'exercice 2006-2007, le nombre d'actions a été porté de 9 566 979 à 13 391 857 suite à une augmentation de capital réalisée en date du 03.07.2006.

En conséquence, la variation de l'exercice s'explique principalement par l'augmentation de capital et de la prime d'émission suite à l'intégration des semences de grandes cultures et par le résultat de l'exercice.

De plus, il existe des obligations remboursables en actions (ORA) émises par la société Limagrain Verneuil Holding pour un montant de 11,5 millions d'euros, traitées comme des instruments de capitaux propres (voir principes et méthodes).

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

## Note 24 - Capitaux propres – Intérêts minoritaires

### 1 – Composition des capitaux propres – Intérêts minoritaires

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Réserve de consolidation	95.2	43.6	38.4
Réserve de conversion	- 0.5	- 1.4	0.1
Résultat de l'exercice	2.5	5.4	2.5
<b>Total</b>	<b>97.2</b>	<b>47.6</b>	<b>41.0</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>49.6</b>	<b>6.6</b>	

La variation de l'exercice provient essentiellement du rachat par Vilmorin des intérêts minoritaires d'Hazera et de l'intégration de l'activité des semences de grandes cultures. Cette variation est analysée au tableau IV "Variation des capitaux propres".

## 2 – Informations complémentaires

### a. Stocks options de la société Hazera Genetics

Suite au rachat des minoritaires d'Hazera, à la fois auprès des Kibboutz et la Bourse de Tel Aviv, les stocks options ont été exercées et rachetées lors de l'opération publique d'achat.

### b. Caractéristiques des ORA émises par Limagrain Verneuil Holding (LVH) suite à l'intégration des semences de grandes cultures

Sociétés émettrices	LVH	LVH
Date de jouissance	15.06.2003	15.06.2003
Nombre de titres émis	9 032	9 082
Prix d'émission	636.60 €	633.19 €
Produit total de l'émission	5.7 M€	5.8 M€
Taux d'intérêt	Euribor 6 mois + 2 %	Euribor 6 mois + 2 %
Échéance	31.12.2010	31.12.2011
Modalités de remboursement	1 action LVH pour 1 ORA	1 action LVH pour 1 ORA normal

## Note 25 - Provisions pour avantages au personnel

Il est rappelé que les chiffres 2007 contiennent les sociétés de l'activité de semences de grandes cultures (cf. Note 3). En conséquence, les chiffres, à l'ouverture, seront retraités pour tenir compte de cette entrée dans le périmètre de Vilmorin.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	06-07	05-06
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assimilés	7.9	7.5
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0.8	0.4
Plans de pension et assimilés	15.8	12.5
<b>Total</b>	<b>24.5</b>	<b>20.4</b>
<i>Dont Provision pour avantages au personnel (Part non courant)</i>	<i>23.7</i>	<i>19.7</i>
<i>Provision pour avantages au personnel (Part courant)</i>	<i>0.8</i>	<i>0.7</i>
<b>Total</b>	<b>24.5</b>	<b>20.4</b>

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites au paragraphe 1.16 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

> Les indemnités de départ à la retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.

> Les engagements pour médailles du travail et autres concernent également en majorité les sociétés françaises.

> Il existe également des plans multi-employeurs qui sont traités comme des régimes à cotisations définies en l'absence d'informations suffisantes.

> Les reprises de provisions utilisées comprennent en particulier sur l'exercice 2006-2007 les provisions antérieurement constituées au titre des plans de pension anglais pour 9,4 millions d'euros. En effet, les sociétés Suttons, Nickerson UK et Advanta UK ont effectué un versement exceptionnel auprès des trustees de fonds de pension qui étaient antérieurement provisionnés.

### 1 – Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	136.1
Coût des services rendus de l'année	3.4
Coût financier	7.0
Cotisations des participants	0.5
Pertes ou gains nets actuariels comptabilisés	- 8.8
Prestations versées	- 6.2
Coût des services passés comptabilisés	0.2
Effet de liquidation/réduction des services futurs	- 0.6
Variations de périmètres	0.0
Écarts de change et autres	- 0.1
<b>Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice</b>	<b>131.5</b>

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	102.5
Rendements attendus des actifs de couverture	6.8
Pertes ou gains nets actuariels comptabilisés	0.8
Cotisations effectuées par l'employeur	12.3
Cotisations effectuées par les participants	0.5
Prestations versées	- 5.8
Variations de périmètres	0.0
Écart de change et autres	0.5
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice</b>	<b>117.6</b>

## 2 – Informations complémentaires

### a. Informations sur les actifs de financement

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés de Vilmorin ou d'autres actifs utilisés par Vilmorin.

Les actifs distincts sont les contrats d'assurance avec des sociétés de Vilmorin couvrant les avantages postérieurs à l'emploi.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par Vilmorin.

### b. La juste valeur des actifs des régimes est ventilée comme suit :

- Actions ordinaires	51 %
- Obligations	22 %
- Immobilier	7 %
- Autres	20 %

### c. Le rendement réel sur les actifs des régimes a été, en 2007, de 7,6 millions d'euros.

## 3 – Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit à fin juin 2007 :

En millions d'euros	06-07	05-06
Valeur actualisée de l'engagement	131.5	55.8
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	- 117.6	- 36.4
<b>Déficit/(Excédent)</b>	<b>13.9</b>	<b>19.4</b>
Écarts actuariels non comptabilisés	10.8	0.5
Coûts des services passés non comptabilisés	- 0.8	- 0.1
Autres	0.6	0.0
<b>Engagement net comptabilisé</b>	<b>24.5</b>	<b>19.8</b>
<i>Dont Provision pour pensions et avantages similaires</i>	<i>25.0</i>	<i>20.0</i>
<i>Actifs financiers</i>	<i>- 0.5</i>	<i>- 0.2</i>
<b>Total</b>	<b>24.5</b>	<b>19.8</b>

## Informations complémentaires

### a. Méthode de comptabilisation des écarts actuariels (corridor)

Les écarts actuariels en excédent de 10 % de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

### b. Description générale des types de régimes

Les régimes de retraite à prestations définies sont principalement des plans de pension au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il n'y a aucun autre régime postérieur à l'emploi du type couverture santé post-retraite. Les autres avantages à long terme sont des médailles du travail.

Les engagements non financés couvrent les engagements pour indemnités de départ à la retraite en France.

### c. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

## 4 – Charge comptabilisée

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies se décompose comme suit :

En millions d'euros	06-07	05-06
Coût des services rendus	3.4	2.7
Coût financier	7.0	2.7
Rendement attendu des actifs	- 6.8	- 2.4
Autres charges	0.0	0.1
Pertes (gains) actuariels reconnus	- 0.1	0.1
Coût des services passés reconnus	0.3	0.0
Effet des liquidations/réductions	- 1.0	- 0.2
<b>Charge comptabilisée au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>2.8</b>	<b>3.0</b>

## 5 – Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations de Vilmorin sont les suivantes :

### Zone Europe

En %	Zone Europe (Hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
	06-07	05-06	06-07	05-06
Taux d'actualisation	à 5.00	à 4.75	à 6.00	5.40
Taux de rendement attendu des actifs	4.00	4.00	6.95	5.75
Taux de progression des salaires	à 5.00	à 4.75	à 8.00	à 7.50
Taux de progression des salaires	1.50	1.50	4.00	3.50
Taux d'inflation du fonds de pension	à 3.00	à 3.00	3.30	3.00
	1.50	1.50	à 3.50	3.00

## Zone Amérique

En %	Zone Amérique	
	06-07	05-06
Taux d'actualisation	6.10	6.25
Taux de rendement attendu des actifs	9.00	9.00
Taux de progression des salaires	4.00	5.00
Taux d'inflation du fonds de pension	0.00	0.00

## Zone Moyen-Orient et Asie

En %	Zone Moyen-Orient et Asie	
	06-07	05-06
Taux d'actualisation	2.00 à 4.90	1.50 à 3.90
Taux de rendement attendu des actifs	2.20 à 2.50	2.20 à 2.50
Taux de progression des salaires	3.50	3.00
Taux d'inflation du fonds de pension	0.00	0.00

## 6 – Répartition géographique des droits

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

En millions d'euros	06-07	05-06
France	8.6	5.2
Europe (hors France)	93.3	18.7
Amérique	23.1	24.4
Moyen-Orient et Asie	6.6	7.6
<b>Valeur actualisée des droits</b>	<b>131.6</b>	<b>55.8</b>

## 7 – Régimes à cotisations définies

En millions d'euros	06-07		Total des Régimes
	Régimes à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	
Charges portées au compte de résultat	2.8	0.0	2.8
Charges sociales	0.0	0.0	0.0
Charges payées d'avance	0.0	0.0	0.0

## Note 26 - Impôts différés

### 1 – Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
<b>Au 01.07.05</b>	<b>5.3</b>	<b>37.2</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0</b>
Changement de périmètre	- 1.1	1.6	-	-
Variation sur le résultat de l'exercice	0.1	- 1.1	1.2	-
Reclassement	- 0.5	- 2.3	-	-
Écarts de conversion	- 0.2	- 0.3	-	-
<b>Au 30.06.06</b>	<b>3.6</b>	<b>35.1</b>	<b>1.2</b>	<b>0.0</b>
Changement de périmètre (1)	7.8	56.0	0.0	-
Variation sur le résultat de l'exercice	- 0.5	- 4.0	3.5	-
Variation sur les fonds propres	2.9	- 2.1	-	5.0
Reclassement et autres	0.5	- 0.6	-	-
Écarts de conversion	- 0.4	- 0.3	-	-
<b>Au 30.06.07</b>	<b>13.9</b>	<b>84.0</b>	<b>3.5</b>	<b>5.0</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3), les impôts différés passifs correspondent principalement aux impôts différés passifs sur matériel génétique.

Les règles appliquées en matière d'impôt différé sont décrites au paragraphe 1.19 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

### 2 – Informations complémentaires

#### Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
<b>Exercice 2005-2006</b>		
Acquisition de Mikado Seed Growers	-	1.6
Cession de Ferry Morse	- 1.1	-
<b>Total</b>	<b>- 1.1</b>	<b>1.6</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>		
Intégration des semences de grandes cultures	7.6	55.2
Acquisition de l'activité céréales auprès de DLF	0.2	0.8
<b>Total</b>	<b>7.8</b>	<b>56.0</b>

## Note 27 - Autres provisions courantes

### 1 – Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Litiges clients	2.2	2.9	1.9
Autres risques et litiges	12.3	5.5	5.4
Restructuration	4.6	2.6	4.5
Avantages au personnel	0.8	0.7	0.6
<b>Total</b>	<b>19.9</b>	<b>11.7</b>	<b>12.4</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>8.2</b>	<b>- 0.7</b>	

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites au paragraphe 1.17 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

### 2 – Informations complémentaires

a. Les variations de l'exercice comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Changement de périmètre	0.6
Variation des provisions	- 1.1
<i>Dont Dotations de l'exercice</i>	5.0
<i>Reprises utilisées</i>	- 5.6
<i>Reprises non utilisées</i>	- 0.5
Écarts de conversion	- 0.2
<b>Total</b>	<b>- 0.7</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Changement de périmètre <sup>(1)</sup>	16.1
Variation des provisions	- 7.4
<i>Dont Dotations de l'exercice</i>	4.6
<i>Reprises utilisées</i>	- 10.7
<i>Reprises non utilisées</i>	- 1.3
Reclassement	- 0.3
Écarts de conversion	- 0.2
<b>Total</b>	<b>8.2</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures, les provisions se sont accrues de 16,1 millions d'euros. Les provisions sont principalement constituées des provisions pour restructuration liées à l'acquisition du groupe Advanta en 2006.

b. Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Acquisition de Mikado Seed Growers	0.6
<b>Total</b>	<b>0.6</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3)	16.1
<b>Total</b>	<b>16.1</b>

c. La rubrique "Autres provisions pour risques et litiges" qui comprend les provisions constituées par la société captive de réassurance Cylonie Re s'élève à 8,9 millions d'euros suite à l'intégration des semences de grandes cultures.

## Note 28 - Dettes financières courantes et non courantes

### 1 – Composition des dettes financières

#### 1.1 – Dettes financières non courantes

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Emprunts bancaires <sup>(1)</sup>	313.0	25.6	28.0
Composante dettes des ORA	1.6	0.0	0.0
Engagements de rachat des minoritaires	3.9	3.5	5.4
Dérivés et autres	- 2.0	0.0	0.0
Dettes de locations financières	1.9	9.0	9.5
Autres dettes financières	4.2	6.0	0.1
<b>Total</b>	<b>322.6</b>	<b>44.1</b>	<b>43.0</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>278.5</b>	<b>1.1</b>	

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## 1.2 – Dettes financières courantes

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Emprunts bancaires <sup>(1)</sup>	165.9	100.3	91.3
Dettes de locations financières	0.2	0.9	0.8
Comptes courants	2.2	16.0	29.8
Autres dettes financières	0.1	0.0	0.0
Intérêts courus	4.9	0.1	0.5
<b>Total</b>	<b>173.3</b>	<b>117.3</b>	<b>122.4</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>56.0</b>	<b>- 5.1</b>	

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## 1.3 – Endettement financier net

L'endettement financier, net des disponibilités a évolué comme suit :

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Dettes financières non courantes	322.6	44.1	43.0
Dettes financières courantes	173.3	117.3	122.4
Disponibilités (cf. Note 22)	- 150.6	- 92.1	- 86.3
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>345.3</b>	<b>69.3</b>	<b>79.1</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>276.0</b>	<b>- 9.8</b>	<b>0.1</b>

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites aux paragraphes 1.21.3, 1.21.4 et 1.25 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

## 2 – Informations complémentaires

### 2.1 – Analyse de l'évolution de la dette financière

a. Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>Au 01.07.05</b>	<b>43.0</b>	<b>122.4</b>	<b>165.4</b>
Augmentation	6.1	-	6.1
Diminution	- 3.4	- 6.3	- 9.7
Changement de périmètre	2.0	-	2.0
Reclassements	- 3.5	3.5	-
Écarts de conversion	- 0.1	- 2.3	- 2.4
<b>Au 30.06.06</b>	<b>44.1</b>	<b>117.3</b>	<b>161.4</b>
Augmentation	333.3	0.0	333.3
Diminution	- 127.3	- 216.2	- 343.5
Changement de périmètre	94.1	255.4	349.5
Reclassement en fonds propres	- 0.3	0.0	- 0.3
Reclassement	- 20.9	20.9	0.0
Écarts de conversion	- 0.4	- 4.1	- 4.5
<b>Au 30.06.07</b>	<b>322.6</b>	<b>173.3</b>	<b>495.9</b>

b. Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>			
Acquisition de Mikado Seed Growers	2.0	-	2.0
<b>Total</b>	<b>2.0</b>	<b>-</b>	<b>2.0</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>			
Intégration semences de grandes cultures <sup>(1)</sup>	94.0	255.6	349.6
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.1	0.1	0.2
Changement de mode de consolidation de Top Green	0.0	- 0.3	- 0.3
<b>Total</b>	<b>94.1</b>	<b>255.4</b>	<b>349.5</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures, Vilmorin a contracté un crédit syndiqué à hauteur de 300 millions d'euros (dont 100 millions d'euros de crédit revolving) afin de couvrir :

> Le rachat du prêt accordé par Groupe Limagrain Holding envers Limagrain Verneuil Holding à hauteur de 104 millions d'euros pour l'acquisition du groupe Advanta en 2005.  
 > Le remboursement de la dette financière de Biofina soit 122,4 millions d'euros à Groupe Limagrain Holding.  
 > Et le solde servant à financer les besoins courants du nouveau périmètre Vilmorin précédemment assuré au niveau de Groupe Limagrain Holding.  
 Grâce à ce nouveau crédit syndiqué, Vilmorin a transféré une partie de sa dette financière courante en dette financière non courante.

## 2.2 – Échéancier de la dette financière

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
<b>Au 30.06.06</b>				
> Dettes financières non courantes				
Emprunts bancaires	-	25.3	0.3	25.6
Engagements de rachat des minoritaires	-	0.7	2.8	3.5
Dettes sur locations financières	-	3.6	5.4	9.0
Autres dettes financières	-	6.0	-	6.0
<b>Total</b>	-	<b>35.6</b>	<b>8.5</b>	<b>44.1</b>
> Dettes financières courantes				
	117.3	-	-	117.3
<b>Total</b>	<b>117.3</b>	<b>35.6</b>	<b>8.5</b>	<b>161.4</b>
<b>Au 30.06.07</b>				
> Dettes financières non courantes				
Emprunts bancaires	0.0	298.8	14.2	313.0
Composantes dettes des ORA	0.4	1.2	0.0	1.6
Engagements de rachat des minoritaires	1.1	2.8	0.0	3.9
Dérivés	- 0.2	- 0.8	- 1.0	- 2.0
Dettes sur locations financières	0.0	1.9	0.0	1.9
Autres dettes financières	0.0	3.9	0.3	4.2
<b>Total</b>	<b>1.3</b>	<b>307.8</b>	<b>13.5</b>	<b>322.6</b>
> Dettes financières courantes				
	173.3	0.0	0.0	173.3
<b>Total</b>	<b>174.6</b>	<b>307.8</b>	<b>13.5</b>	<b>495.9</b>

## 2.3 – Informations sur les emprunts bancaires

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long terme ont été consentis par un pool bancaire à la société Vilmorin pour 300 millions d'euros.

L'emprunt ci-dessus comporte des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée. Les caractéristiques sont les suivantes :

Montant d'origine des emprunts	300 M€
Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin
En cours	
Au 30.06.2007	300 M€
Au 30.06.2006	-
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de "covenants"	Oui

### a. Vilmorin

Aucune garantie n'a été donnée.

Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin :

- Dettes financières sur EBITDA
- EBITDA sur frais financiers

### b. Covenants

Selon les covenants cités ci-avant, nous confirmons qu'ils sont respectés au titre de l'exercice 2006-2007.

## 2.4 – Ventilation des emprunts par nature de taux

La ventilation est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>Au 30.06.06</b>			
Dettes financières à taux fixe	33.6	22.9	56.5
Dettes financières à taux variable	10.5	94.4	104.9
<b>Total</b>	<b>44.1</b>	<b>117.3</b>	<b>161.4</b>
<b>Au 30.06.07</b>			
Dettes financières à taux fixe	6.7	20.8	27.5
Dettes financières à taux variable	315.9	152.5	468.4
<b>Total</b>	<b>322.6</b>	<b>173.3</b>	<b>495.9</b>

## Note 29 - Fournisseurs et autres créiteurs

### 1 – Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
Fournisseurs et comptes rattachés	125.3	64.7	62.2
Dettes sur acquisition d'immobilisation	6.1	4.8	4.2
Avances reçues des clients	2.1	2.1	11.0
Dettes sociales	38.0	23.8	24.6
Dettes fiscales	17.7	5.5	5.8
Autres dettes d'exploitation	104.5	21.7	29.5
Autres dettes hors exploitation	3.0	3.8	4.7
<b>Total</b>	<b>296.7</b>	<b>126.4</b>	<b>142.0</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>170.3</b>	<b>- 15.6</b>	

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créiteurs sont décrites au paragraphe 1.20 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

### 2 – Informations complémentaires

a. La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	06-07	05-06
Changement de périmètre	169.7	- 0.1
Reclassement en produits différés	- 2.7	
Autres variations	7.3	- 11.4
Écarts de conversion	- 4.0	- 4.1
<b>Total</b>	<b>170.3</b>	<b>- 15.6</b>

b. Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 2005-2006</b>	
Acquisition de Mikado Seed Growers	13.7
Cession de Ferry Morse	- 13.8
<b>Total</b>	<b>- 0.1</b>
<b>Exercice 2006-2007</b>	
Intégration des semences de grandes cultures (cf. Note 3)	169.6
Opération de cession de l'activité fourragères à DLF	1.4
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.2
Déconsolidation d'Oxadis SRL	- 0.4
Changement de mode de consolidation de Top Green	- 1.1
<b>Total</b>	<b>169.7</b>

c. La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créiteurs sont payables à moins d'un an.

d. Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

## Note 30 - Produits différés

### 1 – Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
<b>Montant total</b>	<b>6.5</b>	<b>0.6</b>	<b>0.9</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>5.9</b>	<b>- 0.3</b>	

Les règles applicables sont décrites au paragraphe 1.18 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

### 2 – Informations complémentaires

a. Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

b. Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	06-07	05-06
Subventions reprises en résultat	0.5	0.1
Changement de périmètre	1.8	0.0
Autres	0.9	0.2
Reclassement en provenance de dettes d'exploitation	2.7	0.0
<b>Total</b>	<b>5.9</b>	<b>0.3</b>

## Note 31 - Instruments financiers

### 1 – Instruments financiers figurant au bilan

En millions d'euros	06-07		05-06	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Actifs financiers	24.5	24.5	12.4	12.4
Clients et autres débiteurs <sup>(1)</sup>	340.9	340.9	172.9	172.9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150.6	150.6	92.1	92.1
<b>Total Actif</b>	<b>516.0</b>	<b>516.0</b>	<b>277.4</b>	<b>277.4</b>
Dettes financières non courantes	322.6	322.6	44.1	44.1
Fournisseurs et autres créditeurs <sup>(1)</sup>	279.0	279.0	121.1	121.1
Produits différés	6.5	6.5	0.6	0.6
Dettes financières courantes	173.3	173.3	117.3	117.3
<b>Total Passif</b>	<b>781.4</b>	<b>781.4</b>	<b>283.1</b>	<b>283.1</b>

(1) À l'exclusion des créances et dettes fiscales.

Les règles appliquées figurent aux paragraphes 1.9 et 1.21 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

### 3 – Informations relatives au risque de change

a. Actifs et passifs ventilés par principales devises étrangères.

En millions d'euros	Zone euro	Dollar américain	Livre sterling	Dollar canadien	Dollar australien	Yen	Shekel	Autres devises	Total
<b>Au 30.06.06</b>									
Actifs <sup>(1)</sup>	325.1	74.5	12.8	0.0	3.4	47.3	49.9	13.8	526.8
Passifs <sup>(1)</sup>	180.4	33.8	6.6	0.0	0.8	37.7	22.0	6.5	287.8
<b>Différentiel</b>	<b>144.7</b>	<b>40.7</b>	<b>6.2</b>	<b>0.0</b>	<b>2.6</b>	<b>9.6</b>	<b>27.9</b>	<b>7.3</b>	<b>239.0</b>
<b>Au 30.06.07</b>									
Actifs <sup>(1)</sup>	681.7	145.7	70.8	6.8	3.7	44.5	53.1	67.0	1 073.3
Passifs <sup>(1)</sup>	588.2	91.7	22.7	24.5	3.8	36.5	9.2	16.0	792.6
<b>Différentiel</b>	<b>93.5</b>	<b>54.0</b>	<b>48.1</b>	<b>- 17.7</b>	<b>- 0.1</b>	<b>8.0</b>	<b>43.9</b>	<b>51.0</b>	<b>280.7</b>

(1) Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions, charges et produits différés.

### 2 – Informations complémentaires

#### 2.1 – Risque de change

Vilmorin gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités minoritaires relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein de Vilmorin. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

#### 2.2 – Risque de taux

Afin de limiter les risques liés aux variations des taux d'intérêt pour certains emprunts, Vilmorin peut mettre en place une politique de couverture au travers de la mise en place des contrats de couverture de taux (SWAP).

**b. Informations sur le nominal des instruments de couverture de change**

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 30.06.06</b>				
Contrats de change à terme	4.3	4.3		
Options de change				
<b>Total</b>	<b>4.3</b>	<b>4.3</b>		
<b>Au 30.06.07</b>				
Contrats de change à terme	14.7	14.7		
Options de change				
<b>Total</b>	<b>14.7</b>	<b>14.7</b>		

**c. Informations sur la valeur des instruments de couverture de change**

En millions d'euros	Total
<b>Au 30.06.06</b>	
Contrats sur transactions commerciales	
Fair value hedge	
Cash flow hedge	
Contrats sur opérations financières	
Fair value hedge <sup>(1)</sup>	NS
<b>Au 30.06.07</b>	
Contrats sur transactions commerciales	
Fair value hedge	
Cash flow hedge	
Contrats sur opérations financières	
Fair value hedge <sup>(1)</sup>	NS

(1) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2007 est non significative (NS).

**4 – Informations relatives au risque de taux d'intérêt**

**a. Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt**

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 30.06.06</b>				
Actifs	40.1	38.4	0.4	1.3
Passifs	161.3	117.2	35.6	8.5
<b>Différentiel</b>	<b>- 121.2</b>	<b>- 78.8</b>	<b>- 35.2</b>	<b>- 7.2</b>
<b>Au 30.06.07</b>				
Actifs	21.2	20.4	0.1	0.7
Passifs	495.9	174.6	307.8	13.5
<b>Différentiel</b>	<b>- 474.7</b>	<b>- 154.2</b>	<b>- 307.7</b>	<b>- 12.8</b>

**b. Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt**

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 30.06.06</b>				
SWAP de taux d'intérêt	0.0			
Autres	0.0			
<b>Total</b>	<b>0.0</b>			
<b>Au 30.06.07</b>				
SWAP de taux d'intérêt	50.0	50.0		
Autres	0.0			
<b>Total</b>	<b>50.0</b>	<b>50.0</b>		

**c. Informations sur la valeur des instruments de couverture de taux d'intérêt**

En millions d'euros	Total
<b>Au 30.06.06</b>	
Contrats sur transactions commerciales	
Fair value hedge	
Cash flow hedge	
Contrats sur opérations financières	
Fair value hedge	0.0
<b>Au 30.06.07</b>	
Contrats sur transactions commerciales	
Fair value hedge	
Cash flow hedge	
Contrats sur opérations financières	
Fair value hedge	1.0

## Note 32 - Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, Vilmorin est engagée à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

### 1 – Engagements de garantie reçus

En millions d'euros	06-07	05-06
Avals, cautions, garanties	1.7	1.3
Autres engagements	0.6	-
<b>Total</b>	<b>2.3</b>	<b>1.3</b>

L'augmentation des engagements est essentiellement due aux variations de périmètre liées à l'intégration des semences de grandes cultures.

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin sur les sociétés Limagrain Genetics Inc et Limagrain Verneuil Holding, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

### 2 – Engagements de garantie donnés

En millions d'euros	06-07	05-06
Avals, cautions, garanties	29.5	9.5
Clause de retour à meilleure fortune	7.0	0.0
Autres engagements	3.5	0.8
<b>Total</b>	<b>40.0</b>	<b>10.3</b>

Les avals, cautions et garanties donnés comportent une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle du bail commercial à long terme (25 ans) de la société Suttons pour 8,4 millions d'euros (8,7 millions d'euros au 30.06.2006).

Au 30.06.2006, le crédit bail était retraité dans les comptes de Flora Frey ce qui n'impliquait aucun engagement hors bilan.

Au 30.06.2007, l'option sur le crédit bail a été cédée et transformée en contrat de location simple. En conséquence, il est mentionné l'engagement au niveau de Vilmorin ce qui explique l'augmentation sur les avals, cautions et garanties qui provient pour 19,1 millions d'euros de la garantie donnée par Vilmorin sur le nouveau bail de Flora Frey.

La clause de retour à meilleure fortune correspond à un engagement de Limagrain Verneuil Holding envers Groupe Limagrain Holding suite à l'intégration des semences de grandes cultures.

## 3 – Engagements réciproques

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 30.06.06</b>				
Crédits-bails	0.7	0.4	0.3	-
Contrats de location simple	17.3	5.5	5.6	6.2
Couvertures de change (cf. Note 31)	4.3	-	4.3	-
Autres engagements	1.9	1.7	0.2	-
<b>Total</b>	<b>24.2</b>	<b>7.6</b>	<b>10.4</b>	<b>6.2</b>
<b>Au 30.06.07 <sup>(1)</sup></b>				
Crédits-bails	3.2	1.4	1.7	0.1
Contrats de location simple	50.9	10.2	18.4	22.3
Couvertures de change (cf. Note 31)	14.7	14.7	0.0	0.0
Couverture de taux	50.0	50.0	0.0	0.0
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen terme	46.1	15.5	30.6	0.0
Contrat de recherche à long et moyen terme	1.0	0.8	0.2	0.0
Autres engagements	15.8	9.4	6.4	0.0
<b>Total</b>	<b>181.7</b>	<b>102.0</b>	<b>57.3</b>	<b>22.4</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## 4 – Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeurs comptables des biens donnés en garantie
Au 30.06.06	31.4	71.0	71.0
<b>Au 30.06.07 <sup>(1)</sup></b>	<b>50.6</b>	<b>103.0</b>	<b>103.0</b>

(1) Suite à l'intégration des semences de grandes cultures (voir Note 3).

## 5 – Engagements de la société Cylonie Re

Dans le cadre d'un montage captif, la société de réassurance Cylonie Re a pris et reçu les engagements suivants :

D'une part, elle a donné un engagement de réassurance au bénéfice d'une compagnie d'assurance tierce pour un montant maximum de 43 millions de dollars américains et pour une période expirant au 30.06.2007 qui a été renouvelée pour une période de 3 ans. À ce jour, 18 millions de dollars américains ont été utilisés. De plus, elle a donné un engagement de réassurance au bénéfice d'une compagnie tierce pour un montant de 17 millions de dollars américains et pour une période expirant le 31.12.2009.

À la sûreté de cet engagement, elle a constitué un gage espèces à tiers détenteur s'élevant à 5,4 millions de dollars américains au 30.06.2007 (14,7 millions de dollars américains au 30.06.2006). Cette somme figure au bilan sous la rubrique "Actifs financiers".

D'autre part, elle a reçu un engagement de réassurance émis par une compagnie de réassurance tierce pour un montant maximum de 30 millions de dollars américains au 30.06.2007 (30 millions de dollars américains au 30.06.2006) et pour une période expirant au 30.06.2009.

## 6 – Autres engagements

Dans le cadre de l'accord signé avec DLF, Vilmorin s'est engagée sur des valeurs d'achat jusqu'en 2011 auprès de cette société.

Afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks, Vilmorin procède à des engagements d'achats de semences, au cours de l'exercice, auprès de producteurs.

## Note 33 - Transactions avec les parties liées

### 1 - Entreprises associées

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles Vilmorin exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 19.

## 2 – Parties liées ayant une influence notable sur Vilmorin

Vilmorin est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

### Créances et dettes au 30.06.2007

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	1.7	18.2
Créances et dettes financières	0.0	1.1
<b>Total</b>	<b>1.7</b>	<b>19.3</b>

### Charges et produits de l'exercice 2006-2007

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes des marchandises	- 57.0	0.8
Quotes-parts groupe	- 7.3	0.0
Autres charges et produits d'exploitation	- 10.0	0.0
Charges et produits financiers	- 1.4	0.0
<b>Total</b>	<b>- 75.7</b>	<b>0.8</b>

## 3 – Informations complémentaires

### Quotes-parts Groupe Limagrain

Des quotes-parts de gestion sont facturées par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte de plusieurs éléments :

- > Pour les prestations de gestion:
  - de l'EBITDA,
  - de la marge sur coût des ventes,
  - des frais de recherche et développement,
  - de la masse salariale.

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

Le montant facturé s'élève à 10,1 millions d'euros.

### Quotes-parts Vilmorin

De la même manière, Vilmorin facture des quotes-parts de gestion à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon les mêmes critères que les quotes-parts du Groupe Limagrain mentionnés ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 11,2 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés dites de semences du groupe Vilmorin à savoir les activités semences de grandes cultures et potagères professionnelles. Les critères appliqués de façon homogène dans le groupe Vilmorin pour effectuer cette répartition tiennent compte de plusieurs éléments.

> Pour les prestations de nature scientifique :  
- des frais de recherche et de développement,  
- de l'EBITDA.

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 9,4 millions d'euros.

### Conventions de trésorerie

Les sociétés ont signé avec Vilmorin des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

### Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

## Note 34 - Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe qu'un litige pour un montant réclamé de l'ordre de 3 millions de dollars canadiens.

En l'absence de fondement des réclamations du demandeur, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

## Note 35 - Évènements postérieurs à la clôture

**Depuis le 6 juillet dernier**, la société Turque Vilmorin-Anadolu est devenue la 6<sup>e</sup> filiale de Vilmorin SA.

Anadolu est le distributeur partenaire historique en Turquie. La gamme potagères distribuée par Anadolu représente un chiffre d'affaires supérieur à 6 millions d'euros. Les autres activités de cette filiale sont également reprises par Vilmorin SA comme la distribution de produit d'Oxadis pour le grand public, ainsi que les semences maïs de Limagrain Verneuil Holding qui affiche plus de 4 millions d'euros de ventes.

Avec ce rachat, Vilmorin SA devrait présenter un chiffre d'affaires 2007-2008 de près de 80 millions d'euros.

**Depuis le 9 juillet dernier**, le Groupe Limagrain, via sa holding semences Vilmorin a annoncé la signature d'une alliance stratégique avec la société chinoise Hunan Xindanxi Co Ltd, actionnaire de référence du semencier "Yuanlongping High-Tech Agriculture" (LPHT), l'un des principaux semenciers chinois. Cet accord se traduit par la création d'une joint venture entre Hunan Xindanxi et Vilmorin Hong Kong (100 % détenus par Vilmorin) qui détiendrait 46,5 % du capital de LPHT.

Cet accord a obtenu l'agrément des autorités chinoises.

La société LPHT est basée à Changsha dans la province du Hunan. Le professeur Yuan Longping a mis au point la technologie permettant de créer des variétés de riz hybrides et a permis à la société LPHT de devenir un des leaders mondiaux sur cette espèce. Enfin, LPHT a réalisé un chiffre d'affaires de 95 millions d'euros en 2006.

## Note Annexe - Périmètre de consolidation

Raison sociale	Pays	% Droit de vote	% Contrôle financier	Mode de consolidation
<b>Holdings</b>				
Vilmorin & Cie	France	100.00	100.00	IG
American Bio Corporation (ABC)	États-Unis	100.00	100.00	IG
BioSeeds	Pays-Bas	20.00	20.00	ME
Cylonie Re	Luxembourg	99.99	99.99	IG
Groupe Vilmorin Luxembourg SCA	Luxembourg	99.99	99.99	IG
Plant Development Australia	Australie	100.00	99.97	IG
VCC Japan	Japon	100.00	100.00	IG
VCC Seeds Ltd (Israël)	Israël	100.00	100.00	IG
<b>Semences grandes cultures</b>				
Biogemma	France	55.01	55.01	IG
Biogemma UK	Royaume-Uni	100.00	55.01	IG
Genoplante Valor	France	33.33	29.33	ME
<b>Europe</b>				
Limagrain Verneuil Holding	France	79.96	79.96	IG
Eurodur	France	43.96	35.15	IP
Gie Semences de Brie	France	50.00	39.98	IP
Limagrain Central Europe	France	99.99	79.95	IG
Nickerson International Research Geie	France	100.00	79.96	IG
Soltis	France	40.00	31.98	ME
Unisigma Gie	France	46.00	36.78	ME
Advanta A/s	Danemark	100.00	79.96	IG
Advanta Bv	Pays-Bas	100.00	79.96	IG
Advanta Holdings Ltd (UK)	Royaume-Uni	100.00	79.96	IG
Advanta Research Ltd	Royaume-Uni	100.00	79.96	IG
Advanta Seeds Trustees Ltd	Royaume-Uni	100.00	79.96	IG
Advanta Seeds UK Ltd	Royaume-Uni	100.00	79.96	IG
Innoseeds GmbH	Allemagne	100.00	79.96	IG
Limagrain Advanta Belgium Bvba	Belgique	100.00	79.96	IG
Limagrain Advanta Nederland BV	Pays-Bas	100.00	79.96	IG
Limagrain Bulgaria Eood	Bulgarie	100.00	79.95	IG
Limagrain Central Europe Cereals Sro	Tchéquie	100.00	79.95	IG
Limagrain Ceska Republika Sro	Tchéquie	100.00	79.95	IG
Limagrain Doo	Serbie	100.00	79.95	IG
Limagrain Iberica	Espagne	100.00	79.96	IG
Limagrain Italia Spa	Italie	100.00	79.96	IG
Limagrain Magyarorszag Kft	Hongrie	100.00	79.95	IG
Limagrain Moldova Srl	Moldavie	100.00	79.95	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	100.00	79.96	IG
Limagrain Polska	Pologne	100.00	79.95	IG

<b>Raison sociale</b>	<b>Pays</b>	<b>% Droit de vote</b>	<b>% Contrôle financier</b>	<b>Mode de consolidation</b>
Limagrain Romania	Roumanie	97.14	77.67	IG
Limagrain Slovensko Sro	Slovaquie	100.00	79.95	IG
Limagrain Tohumculuk	Turquie	67.00	53.57	IG
Mommersteeg International BV	Pays-Bas	100.00	79.96	IG
Nickerson (UK) Ltd	Royaume-Uni	100.00	79.96	IG
Nickerson Sugar Beet	Royaume-Uni	100.00	79.96	IG
Plant Select	Tchéquie	100.00	79.95	IG
Sharpes Seeds Ltd	Royaume-Uni	100.00	79.96	IG
<b>Amérique du Nord</b>				
Limagrain Genetics Inc	Canada	100.00	100.00	IG
Advanta Pacific LLC	États-Unis	100.00	100.00	IG
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	50.00	50.00	IP
AgReliant Inc	Canada	50.00	50.00	IP
Limagrain Genetics Corp	États-Unis	100.00	100.00	IG
Soygenetics LLC	États-Unis	33.33	37.00	ME
<b>Semences potagères</b>				
<b>Professionnel</b>				
Clause Tézier	France	99.97	99.97	IG
Vilmorin SA	France	99.95	99.95	IG
Alliances Semillas De Chile	Chili	51.00	51.00	IG
Alliance Semillas	Argentine	100.00	100.00	IG
Anadolu	Turquie	47.48	47.46	ME
Asamia Cold Storage Ltd	Israël	100.00	100.00	IG
Biotech Mah Management	Israël	50.00	50.00	IP
Clause Harris Moran Tezier	Afrique du Sud	100.00	100.00	IG
Clause Tézier Australia	Australie	100.00	99.97	IG
Clause Tézier India	Inde	100.00	99.97	IG
Clause Tézier do Brazil	Brésil	100.00	99.97	IG
Clause Tézier Iberica SI	Espagne	100.00	99.97	IG
Clause Tézier Italia Spa	Italie	100.00	99.97	IG
Harris Moran Seeds	États-Unis	100.00	100.00	IG
Hazera Canaria	Espagne	100.00	100.00	IG
Hazera Espana	Espagne	100.00	100.00	IG
Hazera Genetics Ltd	Israël	100.00	100.00	IG
Hazera Seeds Inc	États-Unis	100.00	100.00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	100.00	100.00	IG
Hazera Mauritius Ltd	Ile Maurice	100.00	100.00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret As	Turquie	99.99	99.99	IG
Henderson Seeds	Australie	74.05	74.03	IG
Marco Polo Seed Nusantara	Indonésie	90.00	90.00	

<b>Raison sociale</b>	<b>Pays</b>	<b>% Droit de vote</b>	<b>% Contrôle financier</b>	<b>Mode de consolidation</b>
Marco Polo Seed Thailand	Thaïlande	100.00	100.00	IG
Mikado Kyowa Seed	Japon	69.27	58.02	IG
Mikado Seeds Holding	Japon	54.99	54.99	IG
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan Gmbh	Allemagne	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan India	Inde	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan Sp.Z o.o.	Pologne	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan South Africa	Afrique du Sud	100.00	99.96	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	100.00	100.00	IG
Vilmorin Iberica Sl	Espagne	99.78	99.73	IG
Vilmorin Inc	États-Unis	100.00	100.00	IG
Vilmorin Italia Srl	Italie	100.00	99.95	IG
Vilmorin do Brasil	Brésil	100.00	99.95	IG
<b>Grand public</b>				
Oxadis	France	99.99	99.99	IG
Top Green	France	33.33	33.33	ME
CH Van den Berg	Pays-Bas	90.00	89.99	IG
CNOS Vilmorin Sp.Z o.o.	Pologne	51.00	51.00	IG
Flora Frey Gmbh	Allemagne	100.00	100.00	IG
Flora Geissler	Suisse	100.00	99.99	IG
Sperling Gmbh	Allemagne	100.00	100.00	IG
Suttons Ltd	Royaume-Uni	100.00	100.00	IG

IG : Intégration Globale  
IP : Intégration Proportionnelle  
EQ : Mise en Équivalence

KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat  
56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Vilmorin & Cie S.A.  
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris  
Capital social : 204 225 819,25 euros.

Exercice clos le 30.06.2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie S.A. relatifs à l'exercice clos le 30.06.2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Nous avons examiné le traitement comptable retenu par la société pour les acquisitions d'intérêts minoritaires dans des sociétés déjà contrôlées, qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la Note 1.4.2 de l'annexe aux états financiers donnait une information appropriée à cet égard.

> Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la Note 9 de l'annexe aux états financiers fournissait une information appropriée.

> La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la Note 1.24 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les Notes 15 et 16 de l'annexe aux états financiers donnaient une information appropriée.

> La Note 1.16 de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30.06.2007. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la Note 25 de l'annexe aux états financiers fournissait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2007

KPMG Audit  
Département de KPMG SA  
Catherine PORTA  
Associée



Visas 4  
Commissariat  
Corinne BESSON  
Associée



# Comptes sociaux

## Compte de résultat / Exercice 2006-2007

En milliers d'euros	Notes annexes	06-07	05-06
<b>Chiffre d'affaires</b>	1	<b>27 309</b>	<b>9 171</b>
Achats consommés		-	-
<b>Marge brute</b>		<b>27 309</b>	<b>9 171</b>
Autres produits d'exploitation	2	1 405	2 591
<b>Ressources d'exploitation</b>		<b>28 714</b>	<b>11 762</b>
Frais de personnel		- 9 416	- 2 745
Impôts et taxes		- 343	- 76
Autres frais de fonctionnement		- 16 877	- 10 109
Dotations aux amortissements	3	- 1 160	- 1 184
Dotations aux provisions	3	- 25	-
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 27 821</b>	<b>- 14 114</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>893</b>	<b>- 2 352</b>
Opérations en commun	4	- 4 702	-
Résultat financier	5	25 887	28 953
Résultat exceptionnel	6	43	- 6 168
Impôts et participation	7	3 697	2 074
<b>Résultat net</b>		<b>25 818</b>	<b>22 507</b>

## Bilan au 30.06.2007 / Actif

En milliers d'euros	Notes annexes	Montants brut au 30.06.07	Amortissement Provisions	Montants net au 30.06.07	Montants net au 30.06.06
Immobilisations incorporelles	8	7 886	- 3 417	4 469	4 991
Immobilisations corporelles	9	191	- 88	103	19
Immobilisations financières	10	926	-	926	888
Participations	10	631 212	- 14 761	616 451	217 659
Créances rattachées à des participations	10	74 820	-	74 820	-
Prêts	10	71	-	71	62
<b>Actif immobilisé</b>		<b>715 106</b>	<b>- 18 266</b>	<b>696 840</b>	<b>223 619</b>
Stock		-	-	-	-
Avances et acomptes versés	11	3	-	3	5
Créances	11	206 790	- 22	206 768	12 830
Capital appelé non versé	12	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	13	724	-	724	15 547
Disponibilités		28 262	-	28 262	118
<b>Actif circulant</b>		<b>235 779</b>	<b>- 22</b>	<b>235 757</b>	<b>28 500</b>
Comptes de régularisation actif	14	2 687	-	2 687	2 242
<b>Total de l'actif</b>		<b>953 572</b>	<b>- 18 288</b>	<b>935 284</b>	<b>254 361</b>
Engagements reçus	25	20 689	-	20 689	105
Créances garanties par des sûretés réelles	26	856	-	856	856

## Bilan au 30.06.2007 / Passif

En milliers d'euros	Notes annexes	Montants net au 30.06.07	Montants net au 30.06.06
Capital		204 226	145 896
Primes d'émission		210 926	29 298
Réserves		7 683	6 558
Report à nouveau		17 503	17 811
Résultat de l'exercice		25 818	22 507
Provisions réglementées		72	123
<b>Capitaux propres</b>	15	<b>466 228</b>	<b>222 193</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	16	<b>1 170</b>	<b>348</b>
Emprunts et dettes financières	17	454 127	25 099
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	5 519	2 992
Autres dettes	18	7 582	3 439
<b>Passif exigible</b>		<b>467 228</b>	<b>31 530</b>
Comptes de régularisation passif	19	658	290
<b>Total du passif</b>		<b>935 284</b>	<b>254 361</b>
Engagements donnés	25	103 129	41 692
Dettes garanties par des sûretés réelles	27	31 160	9 978

## Tableau des flux de trésorerie au 30.06.2007

En millions d'euros	06-07	05-06	04-05
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Résultat de l'exercice	25.8	22.5	20.7
Amortissements et provisions	3.4	- 0.7	2.2
Amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus		-	-
Impôts différés		-	-
Résultat sur opérations en capital		1.6	- 4.0
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>29.2</b>	<b>23.4</b>	<b>18.9</b>
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks		-	-
> Créances	- 11.3	1.2	- 1.6
> Dettes à court terme	7.3	- 5.0	6.9
<b>Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation</b>	<b>25.3</b>	<b>19.6</b>	<b>24.2</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Prix de cession des actifs immobilisés	3.7	4.7	7.9
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	- 0.6	- 0.1	-
> Immobilisations corporelles	- 0.1	-	-
> Immobilisations financières	- 162.5	- 5.5	- 4.5
> Charges étalées sur emprunt	- 1.3		-
Variation de périmètre - acquisitions <sup>(1)</sup>		-	-
Variation de périmètre - cessions <sup>(1)</sup>		-	-
Variation de prêts et créances immobilisées	- 71.7		- 0.9
Incidence des décalages de trésorerie		- 1.5	- 1.8
<b>Trésorerie affectée aux investissements</b>	<b>- 232.6</b>	<b>- 2.4</b>	<b>0.7</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Variation des capitaux propres	- 1.3	-	-
Variation des dettes financières	315.3	- 3.1	- 0.8
Distribution de dividendes	- 21.7	- 15.5	- 14.6
Incidence des décalages de trésorerie			
<b>Trésorerie affectée aux opérations de financement</b>	<b>292.3</b>	<b>- 18.6</b>	<b>- 15.4</b>
<b>Incidence de la variation des taux de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>85.1</b>	<b>- 1.4</b>	<b>9.6</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture <sup>(2)</sup></b>	<b>26.9</b>	<b>28.3</b>	<b>18.7</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice <sup>(2)</sup></b>	<b>111.9</b>	<b>26.9</b>	<b>28.3</b>

(1) Net de la trésorerie acquise ou cédée.

(2) Intégrant des avances de trésorerie comptabilisées en "Autres créances".

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30.06.2007

### ■ Faits caractéristiques

Dans le cadre de sa stratégie de développement et en concertation avec son actionnaire de référence, Limagrain, Vilmorin a intégré à compter du 03.07.2006 l'ensemble des activités semences de grandes cultures de celui-là.

Parallèlement à cette opération, Vilmorin a réorganisé l'ensemble de ses fonctions de management et de contrôle du groupe et mis en place une gestion centralisée des finances et de la trésorerie.

Au-delà de cette évolution majeure de périmètre et d'organisation, Vilmorin a poursuivi sa politique de croissance externe ainsi que l'approfondissement de ses partenariats stratégiques, notamment en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

### ■ Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels 2006-2007 sont présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- > continuité de l'exploitation,
  - > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - > indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activités.

- > constructions : 10 à 20 ans,
- > installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans,
- > autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau) : 5 à 10 ans.

### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires).

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part de capitaux propres détenus.

Les actions propres sont présentées sous la rubrique "Valeurs mobilières de placement" dans le cadre du contrat de liquidité.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de mutualisation en vigueur dans le Groupe Limagrain. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ; les différences d'actualisation sont portées au bilan en "Écart de conversion". Les pertes latentes de change existant à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquels les pertes et gains latents sont compensés.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition, et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

### Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière linéaire.

### Changements de méthode d'évaluation et de méthode de présentation survenus au cours de l'exercice

Néant.

## ■ Compléments d'information sur les éléments significatifs

### Notes de compte de résultat

## Note 1 - Chiffre d'affaires

En K€	06-07			05-06
	France	Étranger	Total	Total
Prestations de services	13 209	7 442	20 651	7 431
Autres produits annexes	5 899	759	6 658	1 740
<b>Total</b>	<b>19 108</b>	<b>8 201</b>	<b>27 309</b>	<b>9 171</b>

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés. Son accroissement résulte de la réorganisation des fonctions de la société suite à l'intégration des activités semences de grandes cultures de Limagrain.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de Biotechnologies.

## Note 2 - Autres produits

En K€	06-07	05-06
Subventions d'exploitation	7	21
Transfert de charges d'exploitation	1 398	2 570
<b>Total</b>	<b>1 405</b>	<b>2 591</b>

## Note 3 - Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En K€	06-07		05-06	
	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations
Amortissement des immobilisations	-	1 160	-	1 184
Amortissement des charges à répartir	-	-	-	-
Autres provisions d'exploitation	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	25	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 185</b>	<b>-</b>	<b>1 184</b>

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond aux engagements en matière de médailles du travail.

## Note 4 - Opérations en commun

Ces opérations correspondent à notre quote-part dans des sociétés en participation développant des programmes de recherche.

## Note 5 - Résultat financier

En K€	06-07		05-06	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	34 677	-	27 898
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	-	4 471	-	-
Différences de change	349	424	101	158
Intérêts divers	19 969	8 796	1 203	591
Charges ou produits sur cession de valeurs mobilières de placement	18	144	15	116
Dotations et reprises de provisions	2 415	126	2 057	3 566
<b>Total</b>	<b>22 751</b>	<b>48 638</b>	<b>3 376</b>	<b>32 329</b>

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des sociétés filiales.

Le produit des autres créances correspond aux intérêts perçus sur le prêt consenti à la société Limagrain Verneuil Holding.

Les différences de change concernent principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen japonais, le shekel israélien et le dollar australien.

Les intérêts divers se composent principalement :

- > pour les charges : des frais financiers sur l'emprunt à moyen terme syndiqué mis en place en juillet 2006, sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, spots et découverts,
- > pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales.

Les dotations et reprises de provisions comprennent :

En K€	Dotations	Reprises
> Des provisions sur titres de participations consolidés		
Flora Frey GmbH	716	-
Marco Polo Thaïland	524	-
> Des provisions sur frais d'émission d'emprunt	253	-
> Des provisions pour écart de conversion	922	126
<b>Total</b>	<b>2 415</b>	<b>126</b>

## Note 6 - Résultat exceptionnel

En K€	06-07		05-06	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	-	-	33	-
Sur opérations en capital	3 677	3 669	11 158	4 672
Sur dotations exceptionnelles	-	51	-	351
<b>Total</b>	<b>3 677</b>	<b>3 720</b>	<b>11 191</b>	<b>5 023</b>

Le résultat exceptionnel constitue un produit net de 43 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- > résultat sur cessions d'immobilisations : - 8 milliers d'euros sur les titres Henderson Seeds,
- > amortissements dérogatoires : + 51 milliers d'euros.

## Note 7 - Impôts sur les bénéficiaires

En K€	06-07	05-06
Impôt sur les sociétés	- 4 847	- 7 235
Intégration fiscale/charges	-	- 65
Intégration fiscale/produits	8 544	9 374
<b>Total</b>	<b>3 697</b>	<b>2 074</b>

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin et les sociétés Clause Tézier SA et Oxadis SA depuis le 01.07.2000.

Chaque société filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante, Vilmorin conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2006-2007, la charge d'impôt supportée par les membres de l'intégration se répartit comme suit :

En K€	
Clause Tézier SA	- 6 260
Oxadix SA	- 2 284
Vilmorin	3 697
<b>Total</b>	<b>- 4 847</b>

## Notes de bilan

### Note 8 - Immobilisations incorporelles

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.06	Acquisitions	Reclassements	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.07
Concessions, brevets, licences	7 245	634	-	-	7 879
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	14	7	-14	-	7
<b>Total</b>	<b>7 259</b>	<b>641</b>	<b>-14</b>	<b>-</b>	<b>7 886</b>

Les concessions, brevets, licences comprennent des logiciels et des licences de recherche.

Conformément à l'évolution de la réglementation, règlement N° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les charges à répartir relatives aux accords conclus avec les sociétés néerlandaises BioSeeds BV et Keygene NV au cours de l'exercice 2000-2001 ont été reclassées en immobilisations incorporelles, puisqu'ayant le caractère de licences d'exploitation, pour leur montant non amorti au 30.06.2005, soit 4 852 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2000-2001, la société Vilmorin a conclu un accord avec les sociétés néerlandaises BioSeeds BV et Keygene NV, lui ouvrant un accès illimité à différentes techniques, banques de données et savoir-faire développés depuis plus de dix ans dans le domaine des biotechnologies (marqueurs moléculaires, transgénèse, cartographie des espèces, etc).

L'engagement initial souscrit de manière irrévocable portait sur 8 millions d'euros payables sur la base d'un échéancier défini jusqu'en 2005 ; il ouvrait un accès immédiat et illimité aux éléments décrits ci-dessus. Cet engagement s'accompagne, pour les années futures, d'un accord de recherche visant à améliorer les technologies existantes et à en développer de nouvelles.

L'accord conclu ouvre à Vilmorin des perspectives économiques favorables lui permettant notamment :

- > d'économiser des moyens importants en main-d'œuvre et surfaces d'essais,
- > d'accélérer les délais de sortie et de mise en marché de nouvelles variétés,
- > d'optimiser les caractéristiques de ces nouvelles variétés, les rendant ainsi plus compétitives.

La durée moyenne du cycle d'exploitation des variétés étant de longue durée, généralement supérieure à dix ans, le plan d'amortissement a été limité à dix ans. Cet amortissement a commencé au 01.07.2001 compte tenu de la date de signature de l'accord (fin juin 2001).

Amortissements En K€	Total au 01.07.06	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.07
Concessions, brevets, licences	2 268	1 149	-	3 417
<b>Total</b>	<b>2 268</b>	<b>1 149</b>	<b>-</b>	<b>3 417</b>

### Note 9 - Immobilisations corporelles

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.06	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.07
Autres immobilisations corporelles	96	95	-	191
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>191</b>

Amortissements En K€	Total au 01.07.06	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.07
Autres immobilisations corporelles	77	11	-	88
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>88</b>

## Note 10 - Immobilisations financières

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.06	Acqui- sitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.07
Titres de participation	231 180	403 709	- 3 677	631 212
Créances rattachées à des participations	-	74 820	-	74 820
Prêts	61	10	-	71
Autres créances immobilisées	856	-	-	856
Autres immobilisations financières	32	42	- 4	70
<b>Total</b>	<b>232 129</b>	<b>478 581</b>	<b>- 3 681</b>	<b>707 029</b>

L'augmentation des titres de participation est relative à :

- > l'acquisition de titres Flora Frey GmbH pour 716 milliers d'euros,
- > l'acquisition de titres Henderson Seeds pour 481 milliers d'euros,
- > l'acquisition de titres Hazera Genetics pour 33 888 milliers d'euros,
- > l'acquisition de titres Avesthagen pour 5 011 milliers d'euros.

L'apport des titres Biofina de Limagrain Agro Industrie à Vilmorin puis sa dissolution ont permis :

- > l'acquisition de titres Groupe Limagrain Luxembourg pour 11 618 milliers d'euros,
- > l'acquisition de titres Limagrain Genetics Corp pour 39 900 milliers d'euros,
- > l'acquisition de titres Limagrain Genetics Inc pour 40 100 milliers d'euros,
- > l'acquisition de titres Limagrain Verneuil Holding pour 241 195 milliers d'euros,
- > l'acquisition de titres Biogemma pour 30 800 milliers d'euros.

Les cessions de titres de participations correspondent à :

- > la cession de 100 % de Henderson à la société Plant Development Australia,
- > la cession de 100 % des titres Plant Development Australia à la société Clause Tézier.

Les créances rattachées à des participations sont notamment relatives à :

- > des dividendes à recevoir de la filiale Hazera Genetics,
- > d'un prêt consenti à la société filiale Limagrain Verneuil Holding pour 67 millions d'euros en substitution de la société Groupe Limagrain Holding, suite à l'intégration des activités grandes cultures de Limagrain dans le périmètre Vilmorin.

Provisions En K€	Total au 01.07.06	Dotations	Reprises	Total au 30.06.07
Titres de participation	13 521	1 240		14 761
Prêts	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>13 521</b>	<b>1 240</b>	<b>-</b>	<b>14 761</b>

Il a été constitué des dotations aux provisions sur titres de participation suivantes :

En K€	
Flora Frey	716
Marco Polo Thaïlande	524

## Note 11 - Créances

En K€	30.06.07	30.06.06
Fournisseurs avances versées	3	5
Clients et comptes rattachés	2 936	826
Autres créances d'exploitation	6 750	797
Comptes courants	196 424	11 229
Comptes courants Intégration Fiscale	680	-
Provision sur créances	- 22	- 22
<b>Total</b>	<b>206 771</b>	<b>12 835</b>

Les autres créances d'exploitation se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés pour 4 124 milliers d'euros, de la participation aux programmes de recherche Biogemma pour 538 milliers d'euros, d'une avance consentie à nos partenaires indiens pour 1 535 milliers d'euros, et d'une avance consentie à un partenaire recherche, Biotech Plant Genomic Fund pour 209 milliers d'euros, couverte par une provision pour risque de même montant.

Les comptes courants financiers comprennent :

- > des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée de Vilmorin pour un montant de 192 346 milliers d'euros. Elles sont rémunérées aux conditions appliquées à l'ensemble du Groupe, sur la base de la moyenne mensuelle EONIA + 0,18 %,
- > une avance consentie à la société Flora Frey de 582 milliers d'euros,
- > une avance consentie à la société VCC Seeds en Israël pour 700 milliers d'euros et portant intérêt au taux de 4 %,
- > une avance consentie à la société VCC Japan pour 2 796 milliers d'euros et portant intérêt au taux LIBOR JPY 3 mois + 0,88%.

## Note 12 - Capital souscrit appelé non versé

Néant.

## Note 13 - Valeurs mobilières de placement

En K€	30.06.07	30.06.06
Actions propres	130	358
Autres valeurs mobilières de placement	594	15 189
<b>Total</b>	<b>724</b>	<b>15 547</b>

Les actions propres représentent 1 312 titres au 30.06.2007 au prix unitaire moyen de 98,79 euros. Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été procédé à l'acquisition de 77 763 titres au prix unitaire moyen de 69,21 euros et à la cession de 82 553 titres au prix unitaire moyen de 69,37 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

## Note 15 - Capitaux propres

En K€	30.06.06	Affectation du résultat	Distribution du résultat	Résultat de l'exercice	Mouvements de l'exercice	30.06.07
Capital social	145 896				58 330	204 226
Primes d'émission	29 298				181 628	210 926
Réserve légale	6 558	1 125				7 683
Report à nouveau	17 811	21 382	- 21 695		5	17 503
Résultat de l'exercice	22 507	- 22 507		22 818		25 818
Amortissements dérogatoires	123				- 51	72
<b>Total</b>	<b>222 193</b>	<b>0</b>	<b>- 21 695</b>	<b>22 818</b>	<b>239 912</b>	<b>466 228</b>

Suite à l'apport de la société Limagrain Agro Industrie rémunéré par l'attribution de 3 824 878 actions à 15,25 euros, le capital social est composé de 13 391 857 actions de 15,25 euros chacune.

L'augmentation du poste "Prime d'émission" correspond à la prime d'apport résultant de l'apport de Limagrain Agro Industrie.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30.06.2006 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12.12.2006.

La variation du report à nouveau correspond :

> à l'écart entre le solde reporté à nouveau et la distribution des dividendes de l'exercice pour 21 695 milliers d'euros,  
> aux dividendes sur actions propres pour 5 milliers d'euros.

Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, a procédé par l'intermédiaire de Groupe Limagrain Holding, à la cession de 800 000 actions à l'issue d'un placement privé réalisé en novembre 2006. Celles-ci représentaient 5,97 % du capital de Vilmorin. Ce placement est intervenu dans le cadre de l'élargissement du flottant de Vilmorin, conformément aux

## Note 14 - Comptes de régularisation actif

En K€	30.06.07	30.06.06
Charges constatées d'avance	418	2 035
Frais d'émission d'emprunts à étaler sur plusieurs exercices	1 025	-
Écarts de conversion actif	1 244	207
<b>Total</b>	<b>2 687</b>	<b>2 242</b>

Les frais d'émission d'emprunts à étaler correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en juillet 2006.

engagements pris par Limagrain lors de l'intégration de ses activités de semences de grandes cultures au sein du périmètre Vilmorin.

## Note 16 - Provisions pour risques et charges

### Tableau de variation

En K€	30.06.06	Dotations	Reprises	30.06.07
Provisions pour risque de change	125	922	125	922
Autres provisions pour risques	223	-	-	223
Provision pour charges	-	25	-	25
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>947</b>	<b>125</b>	<b>1 170</b>

La provision pour charges correspond à la provision pour médailles du travail.

## Note 17 - Emprunts et dettes financières

En K€	30.06.06	Accroissement	Remboursement	Effet Change	30.06.07
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>	<b>25 074</b>	<b>343 196</b>	<b>27 887</b>	-	<b>340 383</b>
Total	25 074	343 196	27 887	-	340 383
<b>Emprunts à court terme</b>					
Concours bancaires courants	25	8 220	20	-	8 225
Spot euros et devises	-	239 356	185 398	-	53 958
Comptes courants	-	51 561	-	-	51 561
Total	25	299 137	185 418	-	113 744
<b>Total emprunts</b>	<b>25 099</b>	<b>642 333</b>	<b>213 305</b>	-	<b>454 127</b>

L'accroissement des dettes financières résulte de l'intégration des activités de grandes cultures de Limagrain et de la mise en place d'une gestion centralisée des financements et de la trésorerie.

Vilmorin a contracté un contrat syndiqué à hauteur de 300 millions d'euros afin de couvrir le rachat du prêt accordé par Groupe Limagrain Holding envers Limagrain Verneuil Holding (104 millions d'euros), le remboursement de la dette financière de Biofina à Groupe Limagrain Holding (122 millions d'euros) et le solde servant à financer les besoins courants du nouveau périmètre Vilmorin précédemment assuré au niveau de Groupe Limagrain Holding.

## Note 19 - Comptes de régularisation passif

K€	30.06.07	30.06.06
Écart de conversion	658	291
<b>Total</b>	<b>658</b>	<b>291</b>

## Note 18 - Autres dettes

En K€	30.06.07	30.06.06
Dettes fiscales et sociales	3 461	537
Comptes courants intégration fiscale	2 498	1 425
Dettes sur immobilisations	1 459	1 365
Dettes fournisseurs et autres	5 519	2 992
Autres dettes d'exploitation	164	112
<b>Total</b>	<b>13 101</b>	<b>6 431</b>

Les dettes sur immobilisations comprennent principalement :

> le montant restant à libérer sur la souscription au capital de la société Marco Polo Seed Thaïland : 587 milliers d'euros,

> le montant retenu en garantie lors de l'acquisition des titres de la société Hazera Genetics (2003-2004) : 845 milliers d'euros.

## Note 20 - Échéancier des créances et dettes

En K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 30.06.07
<b>1 – Créances</b>				
Créances rattachées à des participations	3 120	71 700	-	74 820
Prêts	6	-	65	71
Autres créances immobilisées	-	300	556	856
Autres immobilisations financières	-	70	-	70
Fournisseurs, avances versées	3	-	-	3
Clients et comptes rattachés	2 936	-	-	2 936
Comptes courants financiers	196 424	-	-	196 424
Autres créances d'exploitation	6 750	-	-	6 750
Comptes courants d'intégration fiscale	680	-	-	680
Charges constatées d'avance	419	-	-	419
Frais d'émission d'emprunt à étaler sur plusieurs exercices	274	751	-	1 025
<b>Total</b>	<b>210 612</b>	<b>72 821</b>	<b>621</b>	<b>284 054</b>
<b>2 – Dettes</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 921	33 290	299 172	340 383
Spots	53 958	-	-	53 958
Concours bancaires courants	8 225	-	-	8 225
Fournisseurs et comptes rattachés	5 519	-	-	5 519
Dettes fiscales et sociales	3 461	-	-	3 461
Comptes courants financiers	51 561	-	-	51 561
Comptes courants intégration fiscale	2 498	-	-	2 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 459	-	-	1 459
Autres dettes d'exploitation	164	-	-	164
<b>Total</b>	<b>134 766</b>	<b>33 290</b>	<b>299 172</b>	<b>467 228</b>

## Note 21 - Ventilation de l'effectif

### Répartition par catégorie

	30.06.07	30.06.06
Cadres	62	12
Non cadres	23	0
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>12</b>

### Répartition par fonction

	30.06.07	30.06.06
Administration	82	9
Recherche	3	3
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>12</b>

L'accroissement de l'effectif de Vilmorin est la conséquence de la réorganisation des fonctions de management et de contrôle du groupe, qui s'est traduite par le transfert d'une partie des effectifs de Groupe Limagrain Holding vers Vilmorin.

## Note 22 - Identité de la société consolidante

Société Coopérative Agricole Limagrain  
Siège social : Chappes (Puy-de-Dôme)  
N° Siret : 775.633.357.00014

## Note 23 - Entreprises liées

En K€	Montants brut		Provisions et amortissements	
	Total	dont sociétés liées	Total	dont sociétés liées
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	631 212	624 106	14 760	14 760
Créances rattachées à des participations	74 820	74 820	-	-
Prêts	71	-	-	-
Autres immobilisations financières	70	-	-	-
Autres créances immobilisées	856	-	-	-
<b>Créances</b>				
Fournisseurs, acomptes versés	3	1	-	-
Clients et comptes rattachés	2 936	2 801	-	-
Comptes courants financiers	196 424	196 424	-	-
Autres créances	6 750	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale	680	680	-	-
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	340 383	4 721	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 519	3 020	-	-
Comptes courants	51 561	49 387	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 461	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale	2 498	2 498	-	-
Dettes sur immobilisations	1 459	587	-	-
Autres dettes	164	-	-	-
<b>Résultat financier</b>				
Charges financières	22 751	2 325	-	-
Produits financiers	48 638	47 661	-	-

## Note 24 - Tableau des filiales et participations financières

K€ ou KDevises	Capital	Capitaux propres avant répartition	% détenu	Valeur comp- table brute	Valeur comp- table nette	Divi- dendes en- caissés	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Cautions avals	Avances
<b>Participations supérieures à 50 %</b>										
Oxadis	4 847	10 837	99.99	7 775	7 775	3 010	93 034	3 765	-	962
Flora Frey	11 600	941	100	12 385	0	-	15 098	4 286	19 064	11 332
Vilmorin SA	12 032	73 891	87.45	39 695	39 695	7 806	54 880	9 953	-	546
Clause Tézier	10 061	67 406	99.97	50 194	50 194	20 447	96 534	23 177	-	-
American Bio Corporation (ABC)	USD 48 956	USD 53 920	100	37 152	37 152	-	-	USD 82	-	-
Suttons	GBP 500	GBP 1 212	100	5 445	5 445	-	GBP 17 021	GBP - 295	8 438	-
Marco Polo Seed Indonésie	IDR 2 400 000	IDR 2 008 327	90	272	147	-	IDR 8 669 746	IDR 103 193	-	-
VCC Seeds Ltd	ILS 0.1	ILS - 2 093	100	0	0	-	-	ILS 1 104	-	700
VCC Japan	JPY 60 000	JPY 35 451	100	424	424	-	-	JPY - 20 298	-	2 796
Hazera Genetics	ILS 22 782	ILS 405 271	100	83 523	83 523	3 119	ILS 287 053	ILS 38 415	-	-
Marco Polo Seed Thailand	THB 100 000	THB 54 581	100	2 070	1 154	-	THB 11 019	THB - 14 101	-	-
Biogemma	48 336	45 784	55.01	30 800	30 800	-	-	266	-	-
Limagrain Genetics Inc	CAD 39 901	CAD 34 397	100	40 100	40 100	-	-	CAD - 7 032	-	20 947
Limagrain Verneuil Holding	8 954	287 530	79.96	241 195	241 195	-	139 247	- 13 651	-	55 264
Groupe Vilmorin Luxembourg	22 050	22 131	99.99	22 642	22 642	-	-	152	-	130
<b>Participations inférieures à 50 %</b>										
Vilmorin Italia	47	799	1	1	1	6	9 627	732	-	-
BioSeeds	2 235	14 968	20	1 094	1 094	170	-	1 356	-	-
Mikado Kyowa Seed	JPY 109 350	JPY 1 791 608	44.27	10 533	9 199	-	JPY 8 948 830	JPY 162 261	-	-
Clause Tézier India	INR 500	INR 2 802	0.002	0	0	-	INR 110 698	INR 998	-	-
Clause Tézier do Brazil	BRL 556	BRL 5 951	0.018	0	0	0.3	BRL 20 293	BRL 4 217	-	-
Limagrain Gentic Corp	USD 77 027	USD 44 665	38.86	39 900	39 900	-	-	USD 726	-	4 443
Top Green	3 000	4 723	33.33	1 000	1 000	119	14 694	329	-	-
Avesthagen	-	-	4.60	5 011	5 011	-	-	-	-	-

## Note 25 - Engagements hors bilan

En K€	Engagements reçus	Engagements donnés
Indemnités de départ à la retraite	-	430
Avals, cautions, garanties	-	82 440
Achat/Vente à terme de devises	689	689
Gestion du risque de taux	20 000	20 000
<b>Total</b>	<b>20 689</b>	<b>103 559</b>

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, sont pris en compte les paramètres suivants : projection d'augmentation des salaires, turnover de l'effectif, espérance de vie, actualisation.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement (54 939 milliers d'euros).

Ils comportent par ailleurs des lettres d'intentions données en faveur de Flora Frey et de Suttons sur des annuités de loyers de certains baux commerciaux à long terme (20-25 ans).

> Flora Frey : 19 063 milliers d'euros,

> Suttons : 8 438 milliers d'euros.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat/Vente à terme de devises : dans le cadre de l'exposition au risque de change, la société se couvre auprès de Groupe Limagrain Holding.

Gestion du risque de taux : afin de se couvrir contre le risque de taux sur les emprunts contractés, la société utilise des swaps de taux fixe contre variable sur une partie de sa dette financière.

Les engagements Vilmorin en matière de Droit Individuel à la Formation s'élèvent à 4 173 heures au 30.06.2007.

## Note 26 - Créances garanties par des sûretés réelles

En K€	Créances garanties	Montant des sûretés
Autres créances immobilisées	856	856
<b>Total</b>	<b>856</b>	<b>856</b>

## Note 27 - Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes de biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 160	83 523	83 523
<b>Total</b>	<b>31 160</b>	<b>83 523</b>	<b>83 523</b>

### Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de ses comptes au 30.06.2007, Vilmorin a conclu en juillet 2007 une alliance stratégique avec la société chinoise Xindaxin co Ltd, actionnaire de référence du groupe semencier Yuanlongping High Tech Agriculture ("LPHT").

Cet accord, qui a obtenu l'agrément des autorités chinoises, s'est concrétisé par la création d'une joint-venture dont Vilmorin Hong-Kong Limited (filiale à 100 % de Vilmorin) détient 46,5 % du capital. Reconnue comme l'un des leaders mondiaux en riz hybride, LPHT a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires consolidé de près de 95 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin par l'intermédiaire de sa filiale Vilmorin SA, a finalisé en juillet 2007 la prise de contrôle intégral de la société turque Anadolu dont elle détenait jusqu'alors 47,5 % du capital.

## Résumé pluri-annuel des principales données

En K€	06-07	05-06	04-05	03-04	02-03
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	204 226	145 896	145 896	145 896	145 896
Nombre actions ordinaires	13 391 857	9 566 979	3 188 993	3 188 993	3 188 993
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires total hors taxes	27 309	9 171	8 100	7 034	8 431
<i>Dont France</i>	19 108	5 499	5 272	4 343	5 069
<i>Export</i>	8 201	3 672	2 828	2 691	3 362
<i>Dont Services</i>	27 309	9 171	8 100	7 034	8 431
Résultat avant impôts sociétés, intéressement et dotations aux amortissements et provisions	25 609	19 778	19 614	17 609	18 198
Résultat après impôts sociétés, intéressement et dotations aux amortissements et provisions	25 818	22 507	20 659	12 204	12 094
Résultat distribué	22 230	21 695	15 466	14 669	12 118
<b>Effectifs</b>					
Effectif moyen propre <sup>(1)</sup>	82	14	11	13	44
Masse salariale totale	4 720	1 142	1 002	950	1 374

(1) En nombre de personnes.



## Inventaire des valeurs mobilières au 30.06.2007

Titres immobilisés et valeurs de placement

En K€	Valeur nette au bilan
<b>Sociétés émettrices</b>	
<b>1- Filiales et participations</b>	
<b>a. Étrangères</b>	
Flora Frey	0
American Bio Corporation (ABC)	37 152
Suttons	5 445
Vilmorin Italia	1
Marco Polo Seed Indonésie	147
Mikado Kyowa Seed	9 199
BioSeeds	1 094
Clause Tézier India	0
Hazera Genetics	83 523
Groupe Vilmorin Luxembourg	22 642
Limagrain Genetics Corp	39 900
Limagrain Genetics Inc	40 100
Avesthagen	5 011
Marco Polo Seed Thailand	1 154
VCC Seeds Ltd	0
Clause Tézier do Brasil	0
VCC Japan	424
<b>Sous-total</b>	<b>245 792</b>
<b>b. Françaises</b>	
Oxadis	7 775
Vilmorin	39 695
Top Green	1 000
Clause Tézier	50 194
Limagrain Verneuil Holding	241 195
Biogemma	30 800
<b>Sous-total</b>	<b>370 659</b>
<b>Total Filiales et participations</b>	<b>616 451</b>
<b>2- Titres immobilisés et de placements</b>	
52.186 obligations Oddo Cash Titrisations	594
Actions propres	130
<b>Total titres immobilisés et de placements</b>	<b>724</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>617 175</b>

KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat  
56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport général des Commissaires aux Comptes

Vilmorin & Cie S.A.

Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris

Capital social : 204 225 819,25 euros.

Exercice clos le 30.06.2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30.06.2007, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- > La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillés dans les Notes 10 et 24 de l'annexe selon la méthode décrite dans la note relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30.06.2007.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- > la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- > la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2007

KPMG Audit  
Département de KPMG SA  
Catherine PORTA  
Associée



Visas 4  
Commissariat  
Corinne BESSON  
Associée



KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat  
56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Vilmorin & Cie S.A.  
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris  
Capital social : 204 225 819,25 euros.

Exercice clos le 30.06.2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### ■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Cessions d'actions

> Nature et objet :

La société Vilmorin & Cie S.A. a cédé :

- 1 953 993 actions de la société Henderson Seed Joint Venture Trust et 117 unités de la société Henderson Seed Group Pty Ltd à la société Plant Development Australia pour un montant de 1 391 796 euros ;
- 2 423 101 actions de la société Plant Development Australia à la société Clauze Tézier S.A. pour un montant de 2 275 696 euros.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration dans ses séances des 27.06.2006 et 05.02.2007.

> Personnes concernées :

- Cession des titres Henderson Seed Joint Venture Trust et Henderson Seed Group Pty Ltd : Monsieur Gérard RENARD ;

- Cession des titres Plant Development Australia : Messieurs Gérard RENARD et François HEYRAUD.

#### Acquisition de quotes-parts de droits sociaux

> Nature, objet et modalités :

Vilmorin & Cie S.A. a acquis auprès de la société Groupe Limagrain Holding S.A. la quote-part des droits sociaux que cette dernière détenait dans les sociétés en participation gérées par la société Biogemma S.A.S. 41 parts ont été acquises pour un montant de 41 euros. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 18.12.2006.

> Personnes concernées :

Messieurs Pierre PAGESSE, Gérard RENARD, Joël ARNAUD, Philippe AYMARD, François HEYRAUD et Jean-Yves FOUCAULT.

#### Transferts d'engagements

> Nature, objet et modalités :

La société Hazera Genetics Ltd a transféré à Vilmorin & Cie les prêts qu'elle avait accordés aux sociétés Vilmorin S.A. et Harris Moran Seed Company pour des montants respectifs de 3 293 127 euros et 1 900 000 dollars. Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 11.04.2007.

La société Vilmorin & Cie a comptabilisé des produits d'intérêts de, respectivement, 13 541 euros et 9 449 dollars au titre de l'exercice clos le 30.06.2007.

> Personnes concernées :

Messieurs Gérard RENARD et François HEYRAUD.

(suite) **Rapport spécial  
des Commissaires aux Comptes  
sur les conventions  
et engagements réglementés**

**Transfert de prêt**

> Nature, objet et modalités :

Dans le cadre de la réorganisation financière du groupe Vilmorin, la société Groupe Limagrain Holding S.A. a cédé à la société Vilmorin & Cie S.A. la créance de 104 500 000 euros qu'elle détenait sur la société Limagrain Verneuil Holding S.A. La créance cédée est constituée d'un crédit revolving de 40 000 000 d'euros et d'un prêt amortissable de 64 500 000 euros. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 03.07.2006.

Au 30.06.2007, les soldes du prêt amortissable et du crédit revolving s'élèvent, respectivement, à 52 000 000 et 15 000 000 d'euros.

> Personnes concernées :

Messieurs Gérard RENARD, François HEYRAUD, François DELOCHE, Jean-Denis POULET, Jean-Paul FAURE et Raoul FAURE.

■ **Conventions et engagements approuvés  
au cours d'exercices antérieurs dont  
l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Créance non rémunérée**

> Nature, objet et modalités :

Votre société détient une créance non rémunérée sur la société Flora Frey pour un montant de 582 000 euros au 30.06.2007, créance incluse dans le solde du compte courant. Cette créance n'est pas rémunérée en raison des difficultés financières de cette société.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2007

KPMG Audit  
Département de KPMG SA  
Catherine PORTA  
Associée

Visas 4  
Commissariat  
Corinne BESSON  
Associée



## Honoraires des Commissaires aux Comptes, des Auditeurs et des membres de leurs réseaux

	KPMG Audit				Visas 4			
	Montant (euros HT)		%		Montant (euros HT)		%	
	30.06.07	30.06.06	30.06.07	30.06.06	30.06.07	30.06.06	30.06.07	30.06.06
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
> Émetteur <sup>(1)</sup>	155 138	40 750			27 900	15 900		
> Filiales intégrées globalement	1 295 697	655 856			-	-		
<b>Sous-total</b>	<b>1 450 835</b>	<b>696 606</b>			<b>27 900</b>	<b>15 900</b>		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
> Émetteur	-	616 183			-	-		
> Filiales intégrées globalement	-	-			-	-		
<b>Sous-total</b>	<b>1 450 835</b>	<b>1 312 789</b>	<b>84 %</b>	<b>91 %</b>	<b>27 900</b>	<b>15 900</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
> Juridique, fiscal, social	285 770	129 020			-	-		
> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-			-	-		
<b>Sous-total</b>	<b>285 770</b>	<b>129 020</b>	<b>16 %</b>	<b>9 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 736 605</b>	<b>1 441 809</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>27 900</b>	<b>15 900</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

# Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 12.12.2007

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

### Première résolution

#### ■ Approbation des comptes sociaux annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30.06.2007 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2006-2007.

### Deuxième résolution

#### ■ Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver lesdites conventions.

### Troisième résolution

#### ■ Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 25 818 025,23 euros de la façon suivante :

Résultat net au 30.06.07	25 818 025.23 €
Affectation à la réserve légale	1 290 901.26 €
Résultat au 30.06.07 disponible	24 527 123.97 €
Report à nouveau initial	17 503 429.89 €
Dividendes à distribuer	22 230 482.62 €
Report à nouveau final	19 800 071.24 €

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés en report à nouveau. Le dividende est fixé à 1,66 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que la mise en paiement des dividendes interviendra au plus tard le 20.12.2007.

### Quatrième résolution

#### ■ Approbation des comptes consolidés annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30.06.2007 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2006-2007.

### Cinquième résolution

#### ■ Achat et vente par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22.12.2003, à intervenir en Bourse sur les actions de la société dans les conditions suivantes :

> l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements, conformément à la réglementation en vigueur,

> ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action Vilmorin à la Bourse de Paris,

> le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros par action,

> le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquises est fixé à 1 000 000 d'actions représentant un engagement maximum éventuel de 150 millions d'euros.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 12 mois.

## Sixième résolution

### ■ Ratification de la nomination d'Administrateurs

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, en qualité d'Administrateurs de la société, de Messieurs :

> Pierre PAGESSE,

> Joël ARNAUD,

> Philippe AYMARD,

> Jean-Yves FOUCAULT,

cooptés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18.12.2006, en remplacement respectivement de Messieurs :

> François DELOCHE,

> Raoul FAURE,

> Jean-Denis POULET,

> Jean-Paul FAURE,

pour la durée des mandats de ces derniers restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.2008, à l'exception de Monsieur Jean-Yves FOUCAULT dont le mandat expire à l'issue de la présente Assemblée.

## Septième résolution

### ■ Nomination d'un Administrateur

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Pascal VIGUIER, en qualité d'Administrateur de la société, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2010.

## Huitième résolution

### ■ Nomination d'un Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et afin de promouvoir au sein de la société les principes de gouvernance d'entreprise recommandés notamment par la Commission européenne, nomme Monsieur Didier MIRATON, en qualité d'Administrateur Indépendant, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2010.

## Neuvième résolution

### ■ Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Yves FOUCAULT vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2010.

## Dixième résolution

### ■ Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 250 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- > fixer l'époque ou les époques d'émission,
- > déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,
- > arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- > d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 12.12.2006.

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### Onzième résolution

#### ■ Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

> délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation donnée au Conseil d'Administration est fixé à 250 millions d'euros, sous réserve de la limite globale prévue à la quatorzième résolution :

> décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 250 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

Les actionnaires ont, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'Administration fixera les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur et pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites :

> prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit,

> décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'Administration décidera l'émission des titres, déterminera la catégorie des titres émis et fixera, leur prix de souscription, le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée lors de l'émission, les modalités de leur libération, leur date de jouissance, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société :

> plus généralement, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission et des titres à émettre attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital et, lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'Administration pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger, aux émissions susvisées, et le cas échéant, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations utiles à l'émission, et plus généralement faire le nécessaire.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.



## Douzième résolution

### ■ Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

> délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital immédiates et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra excéder 250 millions d'euros, sous réserve de la limite globale prévue à la quatorzième résolution :

> décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à

durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal maximal global des titres de créances ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 250 millions d'euros ou leur contre valeur en euros à la date de décision de l'émission.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit :

> décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables,

> décide que :

- le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent,

> décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites,

> décide que le Conseil d'Administration, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation de compétence, décidera l'émission de titres, arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis, et, le cas échéant, déterminera les catégories des bénéficiaires de l'émission.

Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, leur prix de souscription, le montant de la prime qui pourra être demandée lors de l'émission, les modalités de leur libération, leur date de jouissance et les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès à des actions ordinaires de la société.

Plus généralement, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montants et modalités de toute émission et des titres à émettre y compris, le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement de toute nature attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'Administration pourra également à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger, aux émissions susvisées, et, le cas échéant, en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations utiles à l'émission, et plus généralement, faire le nécessaire.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

## Treizième résolution

### ■ Possibilité d'utiliser les onzième et douzième résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration sa compétence avec faculté de subdélégation, de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des onzième et douzième résolutions au cas où interviendraient une ou plusieurs offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi la présente délégation.

La présente délégation est conférée pour une durée de 12 mois qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2008.

## Quatorzième résolution

### ■ Limitation globale du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux onzième, douzième et treizième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la dixième résolution ci-dessus ne pourront excéder, en global, le montant nominal total de 350 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

## Quinzième résolution

### ■ Augmentation du capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisées ne pourra être supérieur à dix millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- > déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- > fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,

- > déterminer les dates et modalités des émissions,
- > arrêter les prix et conditions des émissions,
- > fixer les montants à émettre,
- > fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- > déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- > décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- > fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établissant le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 13.12.2005.

## RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

### Seizième résolution

#### ■ Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat  
56, bd Gustave Flaubert  
63010 Clermont-Ferrand – France

## Rapport des Commissaires aux Comptes

Vilmorin & Cie S.A.  
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris  
Capital social : 204 225 819,25 euros

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations sur le capital prévues aux 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.12.2007

Assemblée Générale Extraordinaire du 12.12.2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

#### ■ Émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions)

En exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, avec subdélégation à toute personne habilitée, pour une durée de 24 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

> émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (11<sup>e</sup> résolution),

> émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (12<sup>e</sup> résolution).

Votre Conseil d'Administration vous propose également, dans la 13<sup>e</sup> résolution, de pouvoir utiliser ces délégations pour une durée de 12 mois en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de commerce est applicable.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, augmenté du montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis, ne pourra excéder 350 000 000 euros au titre des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> résolutions.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 12<sup>e</sup> résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 11<sup>e</sup> résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.



(suite) **Rapport des Commissaires  
aux Comptes sur les opérations  
sur le capital prévues aux 11<sup>e</sup>,  
12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions  
de l'Assemblée Générale  
Extraordinaire du 12.12.2007**

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 12<sup>e</sup> résolution.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

■ **Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L.443-5 et suivants du Code du travail (15<sup>e</sup> résolution)**

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 10 000 000 euros, réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 24 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les éventuelles augmentations de capital seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des augmentations de capital par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2007

KPMG Audit  
Département de KPMG SA  
Catherine PORTA  
Associée



Visas 4  
Commissariat  
Corinne BESSON  
Associée





# Responsabilité du document de référence

Le 7 novembre 2007

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence.

Gérard RENARD  
Président Directeur Général

# Table de concordance

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du document de référence correspondantes.

Sections / Rubriques	Pages Document de Référence
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	177
1.2 Attestation des responsables	177
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	55
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	08-10/16/19/23/113-114/162
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>	49-51/77-78/135/139
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1 Histoire et évolution de la société	
> Raison sociale et nom commercial de la société	63
> Lieu et numéro d'enregistrement	63
> Date de constitution et durée de vie	63
> Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	63
> Événements importants dans le développement des activités de l'activité de l'émetteur	07/12-18/20-22/25-27/30-31/35/39/84
5.2 Investissements	
> Principaux investissements de l'exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	32-34/67/116/122-125
> Principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement	67
> Principaux investissements avenir pour lesquels des engagements fermes ont été pris	12/25/67

<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1 Principales activités	
> Nature des opérations effectuées par la société et ses principales activités	Rabat/10-11/16-17/19-20/23-24
> Nouveau produit important lancé sur le marché et état de son développement dans le cas où il aurait fait l'objet de publicité	30-32/48
6.2 Principaux marchés	14-15/18/22/26-27/36-37/40-41
6.3 Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	17
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5 Position concurrentielle	Rabat/10/15/16/22/27
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1 Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	Rabat/68-75/81-91/152
7.2 Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine et le pourcentage de capital	68-75
<b>8. PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	33/50/124-125
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	48-49/77



Sections / Rubriques	Pages Document de Référence
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
9.1 Situation financière	93/149
9.2 Résultat d'exploitation	92/148
> Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	114/116-119/128-129/152-153
> Raisons des changements importants de chiffre d'affaires ou des produits nets	107-109/114/151-152
> Stratégie ou facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement les opérations de l'émetteur	28-41/108-111/143
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	93/95/131-132/149/156
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	94/130-131/150
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	93/135-137/149/157
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influencer les opérations	NA
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES</b>	32-37/43/116
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	14-15/18/22/26-27
12.2 Tendances ou éléments susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives de la société	17/84-85
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	NA
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1 Information concernant les organes de directions	52-55/89-91
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	55
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	55/79/87
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	55
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1 Date d'expiration des mandats	52-53
16.2 Contrat de service liant des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	55
16.3 Informations sur les comités d'audit et les comités de rémunération	67
16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	67
<b>17. SALARIÉS</b>	
17.1 Effectifs	10/16/19/23/115/158
17.2 Stock-options	60
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1 Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	53/60
18.2 Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différent ou déclaration négative	61/67
18.3 Détention ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	79
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	142-143/Chapitre 7/165-166

Sections / Rubriques	Pages
	Document de Référence
<b>20. INFORMATION FINANCIÈRE CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1 Informations financières historiques	08-09/86/114/162
20.2 Informations financières pro-forma	08-09/108-112
20.3 États financiers	92-146/148-163
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	
> Déclaration attestant la vérification des informations financières historiques	147-164
> Précisions sur les autres informations du document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	80/165-166/175-176
20.5 Date des dernières informations financières	96
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7 Politique de distribution de dividendes	
> Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes	59/85-86
> Montant du dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	59/119
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1 Capital social	
> Montant du capital souscrit et pour chaque catégorie d'actions : le nombre d'actions autorisées, le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; la valeur nominale par action, un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	59-61
> Actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	NA
> Nombre, valeur comptable, valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou en son nom par ses filiales	59/61
> Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	NA
> Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA
> Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	NA
> Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	64-65
<b>21.2 Acte constitutif et statuts</b>	
> Objet social de l'émetteur et lieu où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	63
> Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	79
> Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	NA
> Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	NA
> Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et Extraordinaires des actionnaires sont convoquées ainsi que les conditions d'admission	61
> Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement du contrôle de l'émetteur	NA
> Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	60
> Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	NA
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	67
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	15/18/22/27/36
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	Rabat/56-57/107-108
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	12-13/20-21/23-25/39/41 46-47/68-75/85/107/112/144-146/160

# Glossaire

## **Agriculteur-multiplicateur :**

Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, soit la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

## **ALENA :**

Accord de libre-échange nord américain (en anglais North American Free Trade Agreement abrégé en NAFTA), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Il supprime les barrières douanières entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. (source Hachette 2005)

## **Amendement :**

Amélioration ou modification des caractères physiques d'un sol cultivé à l'aide de substances calcaires, de sable, d'humus ou de mélange de terres.

## **Biotechnologies :**

Sciences et techniques appliquées à la matière vivante.

## **Canola :**

Colza de printemps.

## **Chiffre d'affaires obtentions :**

Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin.

## **EBITDA "Earning before interests, taxes, depreciations and amortizations" :**

Résultat opérationnel avant amortissements et impairments.

## **Enrobage :**

Technique consistant à recouvrir une semence d'une substance judicieusement mise au point en vue de protéger ou d'améliorer les performances de germination de cette semence.

## **Génome :**

Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

## **Génomique :**

Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

## **Génotypage :**

Ensemble des techniques liées à l'analyse des gènes parmi lesquelles la génomique (analyse du génome de la plante) et le marquage moléculaire (outil permettant de repérer les gènes responsables de caractères).

## **Germplasm :**

Terme anglais pour désigner le patrimoine génétique.

## **Hybridation :**

Méthode traditionnelle de sélection variétale. Elle consiste à réaliser des croisements entre plantes (parents) d'une même espèce afin d'obtenir une plante (hybride) porteuse de certains caractères des deux variétés initialement choisies. L'hybride est traditionnellement plus vigoureux que les deux parents.

## **Lutte biologique :**

Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

## **Lyophilisation :**

Action de soumettre à la dessiccation par congélation brutale (entre - 40°C et - 80°C) puis à la sublimation sous vide. Cette technologie préserve les composés les plus fragiles.

## **Marquage moléculaire :**

Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

## **Okra (ou Gumbo) :**

L'okra possède la forme d'un piment allongé et l'apparence de la courgette. Sa chair est molle, d'un goût subtil et contient une multitude de graines blanches, molles et comestibles. Les graines mûres sont parfois utilisées comme substitut pour les grains de café. Les tiges sont envoyées dans les papeteries.

## **Organisme génétiquement modifié (OGM) :**

Organisme (plante, animal ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

**Organoleptique :**

Qui a une action sur les organes des sens, en particulier sur le goût et l'odorat.

**Pathogène :**

Micro-organisme (champignon, virus, bactérie) qui peut causer une maladie.

**Patrimoine génétique :**

Ensemble des gènes d'un organisme.

**Phénotypage :**

Ensemble des techniques liées à l'expression du gène. Il peut s'agir d'observations au champ des caractéristiques de la plante ou d'analyses en laboratoire (photosynthèse, etc.).

**Ressources génétiques :**

Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

**ROCE "Return on Capital Employed" :**

Ratio permettant de rapporter l'excédent d'exploitation aux actifs courants et non courants hors trésorerie.

**Sélection :**

Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

**Stacking :**

Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein même d'une plante.

**Substrat :**

Mélange (terre, sable compost, etc.) sur lequel on fait des semis.

**Surgélation :**

Processus permettant de congeler très rapidement à très basse température une denrée périssable.

**Traits :**

Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

**Transgénèse :**

Technique permettant d'introduire un gène dans un génome.

**Sources :**

- > Tout sur les semences. GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants). Mai 2004. Ref : D0426
- > [www.gnis-pedagogie.org](http://www.gnis-pedagogie.org)
- > Dictionnaire Hachette. Édition 2005
- > MSCOMM 1996 – 2007. Michèle Serre, Éditeur.
- > Biotechnologies des sciences pour la vie. APBG (Association des Professeurs de Biologie Géologie), ADEBIO (Association pour le Développement des Biotechnologies), IFN (Institut Français la Nutrition), GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants), UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes). Complément au bulletin Biologie Géologie n°4-01. CCAP n°55-630. Mai 2002
- > <http://lexicom.free.fr>
- > Interne. Vilmorin

## Vision d'artistes

Pour la cinquième année consécutive, Vilmorin a choisi de s'appuyer sur un collectif d'artistes pour contribuer à faire vivre son rapport annuel 2006-2007. Né de l'idée d'illustrer le parallèle entre création végétale, cœur de métier de Vilmorin, et création artistique, leur travail porte sur les grands engagements de Vilmorin.

**Cette année, ils ont choisi de souligner l'intégration des activités grandes cultures au sein du périmètre de Vilmorin en mettant en scène la semence, métier unique de Vilmorin. Grandes cultures comme potagères sont ainsi sublimées, la semence devient créatrice de valeur, le produit, plus qu'un produit, devient pictural.**



**Laurence ADNET**  
Auteur

Elle prête son regard, sa sensibilité et sa plume à la réalisation des ouvrages de la maison d'édition Quelque Part sur Terre...



**Sébastien CANU**  
Directeur de création de l'agence Japa

Il emmène et conduit tous les artistes sur le terrain de l'imaginaire, de la perfection et du dépassement. Il regarde la vie au travers d'un filtre. Celui d'un appareil photo, d'un café, d'une cigarette... Sans oublier celui de l'humour.



**Marilyn DUPUIS**  
Concepteur rédacteur

De Segafredo à Alfa Romeo, de films publicitaires en campagnes presse, voilà dix ans qu'elle éclaire le monde de la communication de son sourire et de son talent. Elle accompagne aujourd'hui l'agence Japa dans l'évolution créative des visuels Vilmorin 2007 "le végétal pictural".



**Pierre SOISSONS**  
Photographe

Son appareil photo n'est qu'un prétexte à connaître, sentir, regarder, toucher... et rire. Son œil nous transmet la beauté des choses et des gens. Délicatement.



**Adeline TAVARES**  
Plasticienne

Elle nous embarque du côté de la recherche, parfois du doute. Puis enfin, avec elle, nous poursuivons le chemin de la sophistication, du raffinement et de l'élégance. Et c'est tant mieux pour nous !

# Informations concernant le document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 08.11.2007, conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

## **Rapports d'activités, comptes consolidés, comptes annuels de Vilmorin & Cie et rapports des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006**

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

> le rapport d'activités, les comptes consolidés et les comptes annuels de Vilmorin & Cie et les rapports des Commissaires aux Comptes tels que présentés sur les pages 92 à 143 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 09.11.2005 sous le n° D05-1262 ;

> le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2005-2006 tels que présentés sur les pages 69 à 156 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 09.11.2006 sous le n° D06-1051.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de Vilmorin & Cie, [www.vilmorin.info](http://www.vilmorin.info), et de l'Autorité des marchés financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



**Édition** : Direction Financière Vilmorin

**Conception, création, réalisation** : (Japa)<sup>\*corporate</sup> +33 (0)4 73 28 20 20 / R.C.S 352 321 285

**Impression** : Brailly

**Crédit photos** : © Marie-Christine BRAND-DAUNAY / INRA, Vilmorin et ses filiales, Limagrain, Watier, Japa, Pierre SOISSONS, Gettyimages.

Vilmorin & Cie  
B.P.1 - 63720 CHAPPES (France)  
Tél. +33 (0)4 73 63 41 95  
Fax +33 (0)4 73 63 41 80  
[www.vilmorin.info](http://www.vilmorin.info)

